PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 27 MARS 2023 à 18 H

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, ma chère Collègue, mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 Installation de Mme Noëlle LARTIGUES, nouvelle Conseillère Municipale, à la suite de la démission de M. Patrick DUART
- 2 Régime indemnitaire des élus
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance publique du 27 février 2023
- 4 Réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence Réhabilitation et extension du château des Arts Composition des commissions d'Appel d'Offres Informations
- 5 Décisions municipales Information du Conseil
- 6 Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'attention de M. le Sénateur Alain CA-ZABONNE Modification de la redevance et résiliation de la convention
- 7 Contrat de co-développement 2021 2023 entre Bordeaux Métropole et Talence Autorisation de signature d'un avenant
- 8 Modification de la carte scolaire pour les secteurs Lasserre et Lapie

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, au Stationnement, aux Propriétés communales

- 9 Compte Administratif 2022
- 10 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 Budget principal Budget SPIC Régie des Transports Budget SPIC Pompes Funèbres
- 11 Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2022
- 12 Budget Primitif Exercice 2023

- 13 Fixation des taux des taxes directes locales pour 2023
- 14 Budget de la régie des transports Prise en charge du déficit par la Ville de Talence Exercice 2023
- 15 Participation obligatoire au financement de l'école privée sous contrat d'association École Calandreta De La Dauna
- 16 État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal Point d'information
- 17 Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public local « restauration » du Stade Nautique Henri Deschamps
- 18 Politique de mécénat de la ville de Talence Approbation de la Charte
- 19 Accord-cadre n°21-01 Location-entretien de vêtements professionnels et de linge Années 2021-2024 Théorie de l'imprévision Indemnité
- 20 Sollicitation d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre du contrat de codéveloppement 2021-2023 dans le cadre de l'aménagement de places publiques
- 21 Forfaits de post-stationnement Autorisation de signature de la convention de reversement pour l'année 2021
- 22 Vente du bien situé 98 rue Bourgès cadastré AS 918

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

23 - Convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux et le Forum des Arts et de la Culture dans le cadre de l'exposition interactive "CosmicomiX"

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 24 Recrutement d'un aide cuisine au sein de la restauration municipale
- 25 Recrutement d'un technicien en maintenance aquatique au stade nautique Henri Deschamps
- 26 Recrutement d'un agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps
- 27 Recrutement d'un responsable du secteur accueil et régisseur au stade nautique Henri Deschamps
- 28 Reconduction d'un poste d'animatrice des ateliers d'arts plastiques
- 29 Recrutement d'un assistant administratif au sein du service Médiathèques
- 30 Réévaluation de la rémunération du poste de responsable graphique au service communication
- 31 Prolongation d'un poste d'Ingénieur au service Bâtiments et transition énergétique
- 32 Demande d'agrément pour l'accueil de services civiques dans les services de la Ville

RAPPORTEUR M. BONNIN, Conseiller municipal délégué au Centre Technique Municipal

33 - Modalités d'utilisation des véhicules de service de la collectivité

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives

34 - Subvention Bourse T'@S2L'ID

000000000

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 27 mars 2023 à 18 h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON (à partir de la question n° 2), Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY (de la question n° 1 à la n° 11), Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (à partir de la question n° 2), Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART (de la question n° 1 à la n° 8), M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (à partir de la question n° 2), Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN (à partir de la question n° 6), M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

Absents excusés ayant donné délégation: M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. COLDEFY (procuration à Mme FABRE-TABOURIN à partir de la question n° 12), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), Mme IRIART (procuration à Mme LUDLOW à partir de la question n° 9), Mme HELBIG (procuration à Mme RONDEAU pour la question n° 1), M. HANOTIN (procuration à Mme SALLET de la question n° 1 à 5), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), Mme FRICOT (procuration à M. GIRON à partir de la question n° 2), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI)

<u>Absents</u>: M. GIRON (pour la question n° 1), Mme MADRID, M. CAZABONNE (pour la question n° 1), Mme FRICOT (pour la question n° 1)

Mme THOMAS-PITOT a été désignée comme secrétaire de séance

0000000

N° 1 - Installation de Mme Noëlle LARTIGUES, nouvelle conseillère municipale, à la suite de la démission de M. Patrick DUART

M. LE MAIRE: Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place, de faire un tout petit peu de silence. Je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue pour ce conseil municipal du 27 mars, en souhaitant évidemment la bienvenue à tous ceux qui nous suivent en direct ou qui nous suivront en différé. La secrétaire de cette séance sera Mme Laetitia THOMAS-PITOT.

Je voudrais, avant de vous faire part de différentes informations qui vont être longues ce soir, souhaiter la bienvenue et l'installation de notre nouvelle collègue. Je dis nouvelle, mais elle a fait une grande partie du mandat précédent. Noëlle LARTIGUES, nouvelle conseillère municipale. On te souhaite, ma chère Noëlle, la bienvenue parmi nous. Et donc, Mme Noëlle LARTIGUES est installée comme conseillère municipale. On reprendra le cours normal des délibérations tout à l'heure, notamment la délibération numéro deux.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Monsieur Patrick DUART de son poste de Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque

cause que ce soit.

Madame Noëlle LARTIGUES venant immédiatement après M. Gérald JEAN sur la liste «Talence, Ensemble», elle est installée comme conseillère municipale.» Reçu en Préfecture le 28/03/2023

Je voudrais évidemment vous donner deux ou trois choses. Vous dire que sur la délibération n° 16, sur l'état annuel des indemnités des membres du conseil municipal, c'est un mauvais positionnement dans l'ordre du jour de la délibération. Nous en avancerons, si vous le souhaitez bien, la présentation. Elle sera présentée par mes soins à la suite de la n° 8, je le dis à Mme THOMAS-PITOT, à la suite de la modification de la carte scolaire.

Je voulais évidemment revenir sur les actes de vandalisme que notre commune a connus dans la nuit du 23 au 24 mars 2023. Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des personnes, majorité, opposition, nous ayant fait part de leur total soutien. Je pense que dans ce genre de choses-là, la politique s'honore d'une forme de concorde républicaine, ces actes de vandalisme qui ont émaillé notre mairie - je vais revenir sur le domicile de M. le Sénateur - après la nuit terrible, en tout cas les événements terribles devant la porte de la mairie de Bordeaux. Vous dire que dans la nuit du 23 au 24 mars, un ou des individus, vous l'avez vu, ont dégradé la façade de l'hôtel de ville, ont tagué cette façade et puis ont pénétré au sein de l'enceinte du domicile de M. le sénateur Alain CAZABONNE ici présent. Ces deux actions se sont accompagnées d'inscriptions à caractère politique, mais aussi des menaces sur les façades de l'Hôtel de Ville et chez Alain, où ils ont tagué des biens propres, des biens personnels à M. le Sénateur. Je voulais évidemment en premier lieu remercier vivement, je l'ai fait auprès de M. le Directeur général des services dès vendredi matin, et en votre nom à tous, les formidables équipes de la ville pour la gestion de cet événement, de ces événements dès 5h et demie du matin, lors de la découverte des tags, lors de l'ouverture de la mairie pour les équipes notamment qui s'occupent du nettoyage et de l'ouverture. Les équipes d'astreinte, de sécurité et de nettoyage se sont mobilisées après le passage de la police scientifique et les enquêteurs du commissariat de Talence. J'ai reçu, je vous le disais tout à l'heure, ainsi que M. le Sénateur, de nombreux appels de soutien dont celui, pour le citer nommément, de M. le Préfet, qui avait subi avec M. le Maire de Bordeaux Pierre HURMIC, l'incendie de la porte de l'hôtel de ville de Bordeaux, vous le savez. Je me suis exprimé le matin même, condamnant avec la plus grande fermeté des actes inadmissibles, intolérables qui s'en prennent à une institution de la République, à la maison de toutes les Talençaises, de tous les Talençais et portent préjudice aux agents de la ville et du CCAS qui s'investissent chaque jour sans compter au service du public. La ville a porté plainte dès le vendredi et j'attends, comme vous, que les auteurs soient identifiés et punis avec la plus grande des fermetés. Je voulais pour faire très court te dire mon cher Alain que si les dégradations de l'hôtel de ville sont inadmissibles, celles qui ont touché ton domicile personnel, on parle bien de chez toi, elles le sont tout autant, voire davantage, j'ai envie de dire comme toutes les agressions verbales, physiques, qu'ont à subir les élus de tout bord, de toute opinion, depuis de nombreuses semaines et depuis de nombreux mois maintenant, avec des conséquences très concrètes, avec un nombre record de démissions de maires, de conseillers municipaux, qui souhaitent arrêter leur vie politique du fait d'un trop gros danger. C'est vrai que quand on porte atteinte à un domicile privé, indépendamment évidemment de ce mélange des choses, on vient, je pense, franchir un nouveau cap dans le caractère odieux de ces actes qui sont d'abord et avant tout l'oeuvre d'une grande lâcheté, fermant le débat républicain. Que l'on soit d'accord avec telle ou telle chose et je ne place volontairement aucun élément de contestation là-dedans, il s'agira de, l'enquête avance, trouver les auteurs et les punir quelles qu'en soient les revendications, je ne fais pas le travail de l'enquête avant. Le débat républicain impose que l'on se parle, que l'on se respecte, ce qui ne veut pas dire qu'on soit toujours d'accord sur telle ou telle chose, mais avant tout que l'on puisse s'écouter. C'est ça la démocratie. Et ce qui s'est passé vendredi soir, ce n'est pas de la démocratie, ce sont des actes de gens qui, évidemment, seraient très contents qu'on y soit plus demain. Donc je voulais te le dire, mon cher Alain, et je voulais dire aussi à M. le Directeur général des services et Mme la Directrice du CCAS au nom de tous les agents, que nous étions collectivement solidaires de toi, de vous pour dire « non, stop » et avec un seul espoir, que ce genre de faits ne se reproduise jamais. Bien sûr, tu as la parole.

M. CAZABONNE: Je voudrais en profiter pour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont adressé des messages, en premier M. le Maire, que j'ai eu, qui est venu même le matin, et beaucoup de personnalités qui m'ont appelé. J'étais très flatté. Le président du Sénat qui, systématiquement, accompagne la plainte, beaucoup de personnalités du conseil municipal aussi, je les remercie. C'est vrai que c'était insupportable, pas pour moi personnellement, parce que je trouve cela tellement stupide, dérisoire et inqualifiable, mais dans la maison, il y a quatre familles avec des enfants, les petits et c'est vrai que les petits en sortant, au vu des inscriptions, se posent des questions : « Mais qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ça ? » C'est ça qui est insupportable. Dans une démocratie, quand on a des différends, si on a l'occasion, on s'affronte démocratiquement avec des arguments. Mais on arrive à une violence qui est effrayante. (COUPURE SON) J'ai dit : « Il vous reste le Président, alors, vous en faites quoi ? ». « Quoi ? Celui-là ? Il n'a qu'à retourner chez lui ». Quand vous prenez comme ça tout l'échantillonnage de ce qui fait la République, vous dites : « qu'est-ce qui reste ? » La violence. C'est pour cela qu'il faut que nous soyons totalement solidaires, et je sais que nous le sommes, face à des mouvements qui, comme ça, touchent non seulement les institutions, mais bien plus loin, même les gendarmes, qu'on soit pour ou contre, il faut arrêter les institutions, il faut traiter cela de manière électorale, point. Entre nous doit régner un climat d'amitié, de confiance et de rivalité. C'est cela la démocratie.

M. LE MAIRE: Le préfet m'ayant posé une seule question: « est-ce qu'on avait vu sentir les choses? ». La réponse sur la mairie, sur l'Hôtel de Ville, non pas particulièrement, mais que cet acte de vandalisme fait suite à des choses qui s'étaient déjà passées sur la permanence du député Loïc Prudhomme. Des gens s'étaient attaqués, je le rappelle, également au Planning familial, à une institution qui vise aussi des demandeurs d'asile. Donc on voit que tout cela touche aveuglément des institutions de la République et qu'il ne s'agit pas de mettre un critère de gravité ou pas, mais simplement collectivement de dire: « Non et stop et ça suffit ». Isabelle, je t'en prie.

Mme RAMI: Oui, on voulait au nom de Talence en transition, et je pense que c'est au nom du groupe de l'opposition toute entière, vous apporter également tout notre soutien et notre compréhension sur ces événements-là, que ce soit dégradations d'établissements publics ou

dégradations de biens personnels et de personnes en particulier. On a réagi effectivement le jour même. Ce n'est peut-être pas assez. On n'a pas toutes les clés pour pouvoir vous aider, mais on voulait que vous sachiez que nous sommes à vos côtés, aux côtés des services, sur des événements qui sont difficiles, compliqués, humainement durs. On voulait vous apporter tout notre soutien et vous remercier des actions que vous avez pu mener sur la matinée.

M. LE MAIRE: Merci beaucoup.

M. CAZABONNE : Je voulais remercier également les services qui ont été exceptionnels.

M. LE MAIRE: Oui, on a reçu beaucoup de remerciements. J'ai notamment eu le témoignage de soutien du maire de Bordeaux auquel j'avais adressé un SMS la veille, ne sachant pas ce qui allait se passer à Talence, et également du président de Bordeaux Métropole, Alain ANZIANI. Je te rassure, Isabelle, tu m'as envoyé un texto, on a été échanger sur les dessous de cette banalisation de la violence auprès des élus de la République et ce qu'ils représentent, surtout derrière. Xavier, je t'en prie.

M. JOLIOT: Oui, merci, M. le Maire. Je voudrais faire lecture de la petite déclaration que le groupe de la France insoumise de Talence a fait suite à ces nouvelles dégradations : « À la suite d'une nouvelle dégradation commise à Bordeaux et Talence contre des bâtiments publics et associatifs, le groupe de la France insoumise de Talence tient à redire avec force son rejet radical de l'extrême droite et de ses méthodes et exprime publiquement son plein soutien à la mairie de Talence ainsi qu'à ses élus, à ses employés, à l'association de la mosquée de Talence, au Planning familial de la Gironde. Enfin, le groupe LFI Talence tient à assurer le sénateur Alain CAZABONNE de sa pleine solidarité face aux inacceptables menaces dont il a fait l'objet et aux dégradations abjectes commises à son domicile. Nous demandons une nouvelle fois au gouvernement et à son ministre de l'intérieur M. DARMANIN de prendre les mesures qui s'imposent, plutôt que d'agiter du matin au soir le fantasme éculé d'une ultra gauche qui serait la cause de tous les maux sur terre. »

M. LE MAIRE: Merci beaucoup. Avant-dernière information du conseil: à la demande de la commission qui s'est tenue le 21 mars au soir, vous savez sur le projet de cession de la résidence située au 19 rue de Pressensé. Donc, à l'issue de cette commission avec majorité et opposition, les élus présents m'ont proposé qu'une information soit faite à l'ensemble du conseil, une proposition unanime, opposition comme majorité, sur une interprétation du cahier des charges. Vous savez que ce cahier des charges, nous avions approuvé ensemble le lancement de la consultation pour la cession de la résidence et notamment que ce cahier des charges prévoyait que les opérateurs devaient conserver une vocation d'habitant senior, 60 ans, majoritaire pouvant s'exprimer entre 50,01 % jusqu'à 100 %. Donc, les différentes choses, les différents éléments et analyses de la commission permettent donc de vous proposer, en tout cas c'est ce qu'a proposé la commission, de clarifier dans ce qu'on attend de majoritaire, comme ça, au moins, il n'y a pas de sujet. Ce qui a été proposé par la commission, encore une fois, c'est au moins 60 % des logements qui doivent être à destination d'un public senior, et s'il y a des colocations, qui juridiquement ne sont qu'un seul logement, que l'on compte chaque chambre pour établir le pourcentage. De cette façon, on

pourra comparer les opérateurs entre eux et vous dire que cette information que je vous livre a été communiquée aux opérateurs qui sont soumissionnaires de cette cession.

Dernier point à l'ordre du jour, comme on l'a fait, comme on en a eu l'habitude depuis le début de ce mandat maintenant, d'échanger ensemble, sans forcément avoir une délibération sur un projet dont nous avons déjà parlé depuis de très nombreux mois maintenant et qui a fait l'objet déjà d'échanges entre nous, c'est la présentation donc du projet de nouvelle cuisine centrale. Je laisse la parole pour les quelques planches de cette présentation à Mme Dominique IRIART qui en assure le pilotage. Dominique, tu as la parole.

Mme IRIART: Bonjour à tous. Merci, M. le Maire de me donner la parole pour cette présentation. Effectivement, qui va être brève, sur cette première planche je vous dirais qu'effectivement nous avons parlé à deux reprises en conseil municipal de ce projet. Une première fois le 7 décembre 2020, au moment du recrutement du référent de la cuisine centrale sur un contrat de mission, dont la mission était justement d'accompagner la réflexion sur le devenir de la cuisine. À l'époque, il s'agissait d'une réflexion large, toutes les options étaient ouvertes. Et ensuite une seconde fois, lors de la séance du 13 décembre 2021 donc grosso modo une année plus tard, à propos de la décision municipale en date du 19 novembre 2021, de confier au cabinet Espelia le soin de réaliser l'audit de la cuisine. Aujourd'hui, on entre dans une nouvelle phase, celle d'un projet qui va se réaliser. D'ailleurs, le projet figurait dans les orientations budgétaires que nous a présentées François JESTIN en début d'année.

Sur cette deuxième diapositive on pose le contexte de ce projet que je vous présente ce soir. Un audit a donc été réalisé en 2022. Celui-ci a confirmé l'inadéquation de l'outil que nous utilisons à ce jour et les différentes options analysées nous ont orientés vers une construction neuve. Sur la troisième diapositive, on présente les principes de fonctionnement de la cuisine tels qu'ils existent à l'heure actuelle, qui ont été audités. Elle fait apparaître en gras, je ne sais pas si c'est assez lisible pour vous tous, mais en tout cas, elle fait apparaître en gras les aspects positifs de nos pratiques, et notamment au regard des préconisations de la loi Egalim de 2018. Donc c'est un outil qui connaît des limites certaines, mais qui a aussi des aspects positifs et en tout cas au niveau du fonctionnement que nous lui donnons. Diapo suivante. On voit ici que la quasi-totalité des surfaces est déficitaire. Cela apparaît, alors c'est peu lisible, mais enfin, vous voyez bien qu'il y a des petits cubes en rouge. Tous ceux qui sont en rouge, ce sont les capacités déficitaires par rapport aux besoins que nécessiterait le nombre de repas que nous produisons chaque jour. On voit qu'à l'heure actuelle, c'est déficitaire. Suivante. Merci.

Là, on vous présente les trois scénarii qui ont été analysés, proposés plutôt suite à l'analyse de l'outil tel qu'il était, à nos modes de fonctionnement et aussi à nos objectifs. Les trois scénarii qui ont été proposés par le cabinet et en fait de trois scénarii, nous en avons bien quatre. Le premier, celui de la réhabilitation/extension sur place donc sur site qui ne présente en fait que des inconvénients, et je dirais que l'inconvénient majeur de ce scénario, c'est celui de devoir trouver un prestataire extérieur pour fournir les 2 700 repas/jour pendant trois ans et demi. Puisque vous voyez qu'il y a un certain temps de construction et que pendant ce

délai, si on reconstruit sur place et étant sur place, forcément, on ne peut pas utiliser la cuisine pour la production. Ensuite le second c'est celui de la reconstruction attenante qui comporte des avantages, mais la parcelle est actuellement occupée, et si les activités socioculturelles peuvent trouver à s'exprimer au Château des Arts, reste la sécurité civile. Donc c'était un peu compliqué finalement de devoir faire dépendre le temps total que mettrait l'opération à se réaliser du déménagement des différentes activités qui se trouvent sur la parcelle. Ensuite, on a donc le scénario trois. Construction, autre parcelle. Donc en fait, ce scénario, c'est un scénario qui se situe sur une parcelle à acquérir et donc qui présente évidemment l'inconvénient du coût de l'acquisition de cette parcelle, et les délais supplémentaires qui lui sont liés, et vous voyez d'ailleurs que dans le tableau, c'est le scénario qui demande le délai le plus important. Et enfin le scénario dit trois bis, qui est quand même quelque part un quatrième scénario, qui est celui d'une construction neuve sur un terrain appartenant à la ville et disponible, contrairement à celui qui est attenant à la cuisine actuelle. C'est donc le cas de la parcelle BK 21 et c'est le scénario qui a été retenu par la ville.

Il y a une équipe de programmation qui a été constituée pour réaliser le pré-programme et le programme de cet équipement à venir. L'étude de faisabilité ayant été déjà réalisée par le cabinet qui était en charge de l'audit de la cuisine. Ils ont analysé l'existant, ils ont analysé les pratiques et ils ont pris en compte les objectifs qui étaient ceux de la ville pour réaliser une étude de faisabilité. Donc, vous le voyez, il y a trois cabinets plus la ville de Talence. « Projema », un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la ville. Il a la capacité à faire dans les délais. C'est la raison pour laquelle on a poursuivi le travail avec lui, qui existe sur d'autres projets au niveau de la ville. Il s'est adjoint pour ce projet les services d'un spécialiste des cuisines professionnelles, et d'un autre de l'économie de la construction, de sorte que ce bâtiment allie sobriété et efficacité énergétique. Et qu'il y ait un impact carbone sur son cycle de vie le plus faible possible. Le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux bio sourcés sera donc recherché au niveau de cette construction. L'équipe de la ville, qui est une équipe de suivi du projet, est composée de manière équivalente à celle des cabinets, à savoir qu'il y a des professionnels de la restauration collective et des spécialistes du bâtiment.

Là, les objectifs. Si vous avez le temps de balayer rapidement, on voit que ce sont des objectifs qui coulent sous le sens, mais qui méritent d'être posés. Je peux vous les lire si vous voulez : « créer un bâtiment neuf à qualité durable et soutenable, sobre dans sa construction, exploitable et maintenance, organisation fluide et fonctionnelle, moduler les équipements nécessaires à l'évolution, postes de travail ergonomiques et sécurisés, exigences normatives en termes de sécurité alimentaire, respect de l'environnement. »

Les hypothèses de fonctionnement, elles font écho aux principes de fonctionnement de l'audit qui a été conduit par Espelia. Finalement, ce qu'on voit là, c'est ce que l'on produit, comment et avec qui. La nouveauté réside dans l'ouverture d'une seconde ligne de production pour pouvoir proposer deux plats principaux différents. C'est ce qui est noté en gras en bas de la diapositive. Sur la diapositive suivante, finalement, là, on a une planche technique qui comporte les différentes zones dédiées. Vous avez notamment indiqué les surfaces : surface totale, surface utile, surface au sol et vous avez en dessous pour mémoire la surface actuelle. Vous voyez que là on part sur un projet de 1 085 mètres alors qu'actuellement on a

636 mètres carrés de surface pour la production telle que nous la réalisons et que le cabinet qui a fait l'étude de faisabilité partait sur une surface nécessaire de 893 mètres carrés. Donc, on a un petit plus en termes de surface et en même temps on a une surface au sol qui est diminuée au maximum, c'est-à-dire tout ce qui n'avait pas besoin d'être en emprise au sol a été mis en étage, vous voyez qu'il y a un R+1, c'est indiqué en haut à droite. Il y a notamment tout ce qui est locaux administratifs qui sont en R+1, de manière à diminuer la surface au sol.

Sur la planche suivante, ce qui est notable, c'est le premier bloc à gauche, la création d'une zone manifestation, stockage et préparation. Effectivement, pour ce qui est des manifestations de la ville, il y a une autonomisation de la zone de manière à ce que, dans la mesure où c'est quelque chose qui fonctionne, y compris souvent en dehors des heures d'ouverture de la cuisine centrale, qu'elle puisse être accessible en toute autonomie et qu'il n'y ait pas besoin aux équipes qui vont gérer les manifestations d'aller à l'intérieur de la cuisine.

Sur la planche suivante, vous avez le coût prévisionnel qui est établi à ce jour à 6 768 451,25 €. Bon, c'est une évaluation, qui donnera ce qu'elle donnera en fonction de l'évolution des coûts de la construction, des matériaux, etc. Cela ne surprend personne de nos jours.

Et enfin, on a le calendrier prévisionnel. Le petit bitoniau rouge, cela nous indique l'endroit où nous sommes. Donc vous voyez qu'on est quand même en phase de démarrage et qu'il va se passer un certain temps jusqu'à l'aboutissement, mais on espère pouvoir livrer l'équipement à la rentrée 2026-2027. Voilà, je suis disponible pour toute question si je n'ai pas été claire sur certains éléments.

M. LE MAIRE: Tu as été parfaitement claire. Je voulais d'abord remercier et rappeler tout ce qui a été entrepris depuis quelques années maintenant sur la cuisine municipale, et singulièrement depuis trois, quatre ans, avec une part du bio qui a été augmentée de près de 50 %, la part aussi des circuits courts. Beaucoup d'actions ont été menées sur la baisse du plastique, sur la valorisation des biodéchets, l'installation de tables de tri. Il y a eu aussi surtout, un travail peut être plus complexe encore, c'est comment on peut faire remonter le ressenti client avec nos jeunes bouches gourmandes et gourmets parfois sur certains plats, un peu moins que d'autres, forcément, en lien, je vous le rappelle, avec notre nutritionniste qui veille à l'équilibre des plats et des menus sur un temps environ d'un mois. Je voulais aussi rappeler que ces équipes, pendant toute la période du Covid, à l'époque de la préparation des repas et la livraison des repas dans des locaux ont tenu. Il y a toujours eu un maintien de ce service-là, comme beaucoup d'autres. Dans ce projet, dont on avait déjà discuté ensemble et qui vient se préciser aujourd'hui, vous rappeler quelques points fondamentaux. D'abord notre attachement, et c'est aussi le sens de ce projet, à maintenir la restauration municipale dans un cadre de régie de manière à pouvoir avoir une vue directe sur la prestation qui est fournie, ce qui aurait été l'inconvénient des situations qui nous aurait mis forcément, même pour un temps long, dans une situation de DSP. Que l'emprise choisie qu'a rappelée Dominique est à côté du bois de Thouars, sur le parking, bois auquel on le sait, on tient tous, mais est déjà imperméabilisé. Donc l'idée, c'est effectivement de mener un projet un peu

comme viennent de le faire nos voisins de Bègles, par exemple, un projet très vertueux sur tout un tas de choses dans la construction, tu l'as rappelé, dans les matériaux choisis, etc. Et puis que le fait que les camions de livraison qui rentrent aujourd'hui beaucoup dans Talence s'arrêtent demain en bordure de rocade permettra l'arrêt de va-et-vient de ces camions en limitant par ailleurs les nuisances aux riverains, puisqu'il n'y a pas de riverains dans cet endroit-là. Puis la dernière chose que je retiens dans ce beau projet, c'est le côté adaptatif de ce projet. Adaptatif d'abord parce qu'il répond à une forte demande, notamment d'avoir un plat autre que celui qui est proposé, ce qui aujourd'hui n'est pas possible, pour des raisons notamment de respect de la chaîne du froid et de la partie sanitaire. Et puis adaptatif parce que même si jamais le nombre d'enfants scolarisés n'augmente pas à Talence depuis quelques années, voire même diminue, et normalement devrait même diminuer pour la rentrée 2023 selon les premières projections que nous avons, eh bien il permettra, le cas échéant, de monter à un nombre de repas supérieur.

Donc cela nous permettra d'avoir un vrai bâtiment capable d'affronter, ou en tout cas de répondre aux besoins que l'on aurait dans les 10, 20, 30 prochaines années. Voilà, merci en tout cas à Dominique et à l'ensemble des équipes qui t'accompagnent sur ce beau projet. Comme on le fait à chaque fois, l'idée c'est d'échanger ensemble sur ces éléments de précisions et le reste prendra une suite logique avec les appels d'offres, etc. Christian, je t'en prie.

M. BARDIN: Oui, M. le Maire, mes chers collègues bonsoir, écoutez ce projet lève les ambiguïtés et les doutes que j'ai pu avoir, puisque lorsqu'on avait voté les audits, ma crainte était la fin... l'externalisation du service de la cuisine. Effectivement, vous levez tous les doutes et c'est une bonne chose que ce service reste puisqu'il nous sert non seulement pour nos enfants, mais aussi pour nos aînés via le CCAS. On ne peut que se réjouir de... oui, alors je m'excuse, je suis enroué, j'ai une grosse voix et le micro ne me va pas... que se réjouir de la sobriété de ce projet, tant sur le plan parcellaire puisqu'effectivement, on va désartificialiser une partie du parking, mais j'ai une question, c'est simple cela s'implante où sur le parking de la piscine? Est-ce que cela a un impact sur le marché du dimanche de Thouars? Et après aussi, je pense que M. JESTIN a déjà dû y réfléchir, mais parce que ça va poser des problématiques d'approvisionnement, de gestion de flux au niveau des transports et des allers-retours, même si ce n'est quand même pas... il y a quand même des livraisons, des sorties, des allers et retours des camionnettes du CCAS sur la route de Thouars.

M. LE MAIRE : Dominique peut-être pour répondre à ces questions ?

Mme IRIART: Oui, alors la situation géographique, c'est entre la piscine et le Dôme, donc c'est en bordure du parking. Effectivement, il y a probablement, pour l'instant, on en est à la phase du pré-programme, il y a probablement une petite partie du parking qui va être neutralisée en tant que parking public pour les besoins du projet, mais cela ne remet pas en cause du tout le fonctionnement du marché. Ça, c'est la première chose. Ensuite, concernant les va-et-vient de camions, ce qui est le plus impactant, ce sont les camions de livraison des denrées et non pas les camions de livraison dans les 18 écoles de la ville ou dans la RPA ou à la crèche, des petits camions qui vont livrer le froid ou le chaud dans le courant de la

matinée. Donc cet impact-là, justement, c'est l'impact qui est le plus réduit du fait que ce sont des camions de 19 tonnes et qui au contraire seront arrêtés à l'entrée de la ville, finalement, au lieu de devoir aller à Peydavant, en plein centre de la ville. Donc je trouve que la situation nouvelle est plutôt positive.

M. LE MAIRE : Tout cela sera vu dans le cadre du programme, etc., mais il y a une faisabilité. Mme Isabelle RAMI.

Mme RAMI: En fait je voulais intervenir sur la forme. Ce n'est pas le premier projet qui nous est présenté comme cela. Ce n'était pas prévu à l'ordre du jour. On n'a pas eu de mail qui nous disait : « Vous allez avoir la présentation du projet de la nouvelle cuisine centrale ». Donc je remercie quand même Christian de pouvoir rebondir et d'amener quelques éléments de débat, mais dans des situations comme ça, on n'est pas en capacité de débattre. Ce n'est pas possible. Ça, on vous l'a déjà dit, c'était pareil pour le rapport de développement durable, pour la présentation du Château des arts. Donc il y a, il me semble, quand même une méthode un peu plus inclusive pour pouvoir avoir un débat constructif puisqu'on a toujours dit qu'on voulait avoir des débats constructifs. Cela vient en plus sur un ordre du jour du conseil municipal qui est très lourd.

Je vous rappelle, on avait cinq jours, on a des activités professionnelles ou d'autres activités professionnelles, ce conseil, cet ordre du jour a été très lourd à travailler. Cela repose toujours les mêmes questions de pouvoir travailler en amont. On ne va pas remettre encore le sujet des commissions sur la table, mais la commission finances, qui permettrait de pouvoir étudier l'ensemble des éléments, nous semble vraiment indispensable. Là, sincèrement, on n'a pu travailler que ce week-end, donc cela veut dire qu'on n'a pas pu questionner les services techniques. Donc là, sincèrement, ce conseil municipal plus une présentation au dernier moment sur un projet qui est quand même assez structurant, qui a l'air correct, mais sur lequel on ne peut pas débattre, qui a un impact financier aussi, qui aurait pu amener quelques éléments par rapport à une organisation, une réflexion, sur le compte administratif. Le budget prévisionnel, on ne l'a pas. Donc moi je suis déçue, sincèrement, de cette organisation-là. Vous souhaitez avoir des débats, qu'on soit constructifs, on ne peut pas être d'accord sur tout, on est d'accord, mais au moins qu'on puisse travailler correctement et amener des éléments qui permettent d'avoir un vrai débat. On l'avait dit en début d'installation du conseil municipal, on n'est pas une chambre d'enregistrement. Cela m'intéresserait d'avoir les éléments de l'audit, d'aller un petit peu plus loin et de pouvoir vraiment débattre.

M. LE MAIRE: Alors, ma chère collègue, je voudrais juste vous rappeler quelque chose. Ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est la troisième fois, et Dominique a eu la sagesse de rappeler les fois où on en a discuté ensemble. On a déjà discuté d'un certain nombre de choses, notamment sur le fait d'abord qu'on allait conduire un audit, puis après qu'il faille trouver un entre lieu, etc. Le choix que l'on a fait, on pourrait se limiter au choix qui consiste à dire « éventuellement on fait une commission d'appel d'offres » et donc ne vous inclure qu'à partir du programme. On fait le choix depuis le début de cette mandature, au contraire, d'avoir ces débats en informations du conseil. Il n'y a pas de vote, là, il n'y a aucune décision à prendre, pour justement majorer les éléments d'information, comme ce à quoi servent les

réunions du conseil. C'est-à-dire que là, aujourd'hui, il n'y a rien qui m'impose, qui nous impose de mettre cela, de le présenter avec tous les éléments et toute la transparence qui a été proposée par Dominique. Donc, c'est plutôt un plus. Je ne comprends pas que tu sois déçue. Auparavant, cela n'existait pas. On parlait des projets uniquement au moment de la commission d'appel d'offres et l'opposition découvrait le dossier au moment de la sélection des architectes. Là, on essaie d'expliquer tout le processus, donc c'est plutôt un plus. Sur le nombre de jours, je ne fais pas la loi, je rappelle, tu as raison, les conseils sont lourds, on a la même chose pour la Métropole, on a le même nombre de jours pour travailler la Métropole ensemble. Je propose plutôt de se réjouir que depuis le début de ce mandat, on a fait le choix de faire les informations du conseil beaucoup plus importantes que les simples décisions municipales et que cette présentation-là n'est pas faite pour voter. Elle est faite pour vous informer de l'état de réflexion dans lequel on est. Et après, consécutivement à cela, que vous puissiez prendre rendez-vous avec Dominique pour dire : « est-ce qu'on peut en parler plus? » Il n'y a pas d'acte pour l'instant là, donc il n'y a pas d'inquiétude, au contraire, vous avez plus d'informations que vous n'en avez jamais eu, vraiment. Et l'idée, ce n'est pas le fait de se dire c'est opposition et majorité, c'est que toutes les bonnes idées de réflexion sur le bâtiment, son emplacement, etc, qu'on puisse les avoir, pas en conseil parce qu'on ne va pas avoir des conseils de 8 ou 9 heures, mais que ça suscite le débat pas forcément là en disant « on va voter pour », « on va voter contre », il n'y a pas de décision à prendre.

Je te rassure vraiment, du plus sincèrement que je puisse le faire, c'est pour vous donner un point d'étape, non pas en disant « on va refaire une nouvelle cuisine et on fait une commission d'appel d'offres pour trouver l'architecte », mais d'un point d'étape de là où on en est, vraiment. Et si jamais on doit monter une réunion pluripartite avec Dominique, on peut la monter dès demain, je n'ai pas de soucis. Sinon, on ne fait plus d'information du conseil, mais pour moi, cela sert à ça et cela permet aussi d'informer les gens qui nous suivent. Voilà ce que je voulais vous dire. Denise, tu voulais prendre la parole ?

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Pardon...

M. LE MAIRE : Elle avait levé la main avant toi, voilà, donc je donne la parole à celle qui a levé la main avant vous, Mme QUÉLIER. Je t'en prie, Denise.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC: J'aime bien la manière dont vous décrivez, M. le Maire, ce que vous faites et votre « gentillesse », entre guillemets. C'est vrai qu'on a un peu plus d'informations que les mandats précédents, mais le « un peu plus » ne permet pas le débat. Vous nous dites qu'on débat et vous nous donnez des miettes, donc soyons raisonnables, on ne peut pas débattre avec ce que vous venez de nous présenter. Et d'ailleurs, la première question que je me suis posée, comme mon collègue Christian BARDIN, c'est: « mais du coup, à quel endroit du parking? », puisque la piscine est beaucoup plus grande, cela nécessitera sans doute plus de places pour se garer, dans tous les cas une organisation sur cet espace d'un parking de circulation un peu plus fluide qu'elle ne l'était. Si on veut débattre, il faut qu'on ait quand même des éléments en amont. Alors on est d'accord, il n'y a pas de vote, vous nous donnez les éléments et vous nous dites: « Soyez déjà satisfaits de ce qu'on vous donne ». Moi cela ne me convient pas.

M. LE MAIRE: Je puis t'assurer que la gentillesse s'exprime sans guillemets. Ce n'est pas une question de gentillesse, c'est une question de respect, d'abord, ce n'est pas une question d'être gentil ou pas gentil. D'abord, un, il n'y a pas d'impact au parking par rapport à ces flux-là, la piscine restant dans l'enceinte où elle est. On n'en est pas là. On en est au fait de dire qu'aujourd'hui, on en est à différents choix qui s'expriment en disant « il y a cette possibilité-là qui est la plus intéressante d'un point de vue délais, d'un point de vue prix. Et là-dessus on en est là, juste là-dessus. Maintenant, si jamais vous ne voulez pas... les informations du conseil sont faites pour ça, vraiment, et c'est comme cela que cela fonctionne. Maintenant, ce n'est pas la question des précédents mandats ou pas, en l'occurrence 2017-2020, c'était qu'on nous avait demandé à ce que les informations du conseil, on puisse débattre de sujets sans vote. C'est le cas. Maintenant, si jamais vous voulez procéder différemment, on fera différemment. Mme QUÉLIER, vous avez cette fois-ci la parole.

Mme QUÉLIER: Merci. Mais qu'est-ce qui vous empêche techniquement, réglementairement, de nous communiquer les éléments par écrit avant? C'est ça la vraie question. Si on veut une vraie information, d'autant plus sur un dossier technique de ce type, vous voyez bien que là, pour l'instant en tout cas, seul l'architecte du groupe a la capacité à discuter, enfin, du groupe de l'opposition dans son ensemble, a la capacité à rebondir sur un exposé oral sur ce sujet-là. Je crois qu'il faut que tous les auditeurs de ce conseil aient bien conscience, je pense que nous découvrons là des tas d'éléments très bien présentés, moi qui ne suis pas au courant très précisément de ces aspects techniques, j'ai besoin de les lire.

Donc la vraie information, elle serait là. Et à partir de là, on est bien d'accord, ce n'est pas une délibération, c'est une information, vous n'êtes pas obligé de nous la donner, mais si vous voulez nous la donner, allez jusqu'au bout, donnez-nous quelques jours avant ce diaporama. Qu'est-ce qui vous en empêche ? C'est ça la vraie question.

M. LE MAIRE: J'ai bien compris. C'est une présentation qui est partagée par les gens du groupe majoritaire une semaine avant la convocation, d'accord, et j'ai envie de vous dire, vu que rien n'est voté, qu'est-ce qui empêche le débat après le conseil municipal, il n'y a pas de vote, donc voilà. Donc, la question est là mais si vous souhaitez procéder différemment, on procédera différemment. La question, c'est qu'auparavant, c'était commission d'appels d'offres spécifique et le programme était déjà ficelé. On vous propose des éléments d'intervention là-dessus, vous nous dites : « cela ne va pas ». Qu'on puisse faire mieux, je ne le reproche jamais, on peut toujours faire mieux. Je voulais juste partager ces éléments d'information avec vous, mais si jamais cela ne vous convient pas, j'en prends bonne note, et nous procéderons différemment la prochaine fois.

N° 2 - Régime indemnitaire des élus

M. LE MAIRE: Comme vous pouvez le voir, l'ensemble des indemnités sont précisées dans cette délibération. Vous préciser qu'à l'heure actuelle, je n'ai pas procédé à de nouvelles délégations, ce qui explique notamment la dernière ligne afférente à Mme LARTIGUES, nous

procéderons postérieurement. Y a-t-il des questions? Celui de M. CAZABONNE effectivement a été augmenté. Les votes, s'il vous plaît.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Conséquence de la délibération qui vient d'être présentée, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités.

Je vous propose par conséquent de fixer, à compter du 30/01/2023, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Sallaberry	Maire	4968,00
Madame Fabre-Tabourin	1 ^{er} adjoint	1714,00
Madame Sallet	2ème Adjoint	1714,00
Monsieur Jestin	3ème Adjoint	1714,00
Madame Rondeau	4ème Adjoint	1266,84
Monsieur Besnard	5ème Adjoint	1266,84
Madame Castagnéra	6ème Adjoint	1266,84
Monsieur Giron	7ème Adjoint	1266,84
Madame Chadebost	8ème Adjoint	1266,84
Monsieur Erchouk	9ème Adjoint	1266,84
Madame Thomas-Pitot	10ème Ádjoint	1266,84
Monsieur Fargues	11ème Adjoint	1266,84
Madame Madrid	12ème Adjoint	1266,84
Monsieur Coldefy	13ème Adjoint	1266,84
Madame Chabbat	14ème Adjoint	1266,84
Monsieur Joyon	15ème Adjoint	1266,84
Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	982,22
Madame Balligand	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Delgado	Conseiller municipal délégué	568,22
Monsieur Hanotin	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Iriart	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Larose	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Micoine	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Pene	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Desguers	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Fricot	Conseillère municipale déléguée	436,77
Monsieur Jean	Conseiller municipal délégué	436,77
Madame Ludlow	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Serrano-Uzac	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Bonoron	Conseillère municipale déléguée	187,34
Monsieur Garrigues	Conseiller municipal délégué	187,34
Madame Helbig	Conseiller municipal délégué	187,34
Monsieur Cazabonne	Conseiller municipal	0,00
Madame Lartigues	Conseillère municipale	146,97
Madame De Marco	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Bimboire	Conseiller municipal	146,97
Monsieur Bardin	Conseiller municipal	146,97
Madame Rami	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Martily	Conseiller municipal	146,97
Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Joliot	Conseiller municipal	146,97
Madame Dumont	Conseillère municipale	146,97
Madame Quélier	Conseillère municipale	146,97

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOPTE par 33 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence) 8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,

Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 29/03/2023

N° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 27 février 2023

M. LE MAIRE: Je voudrais vous dire qu'il y a une petite correction sur l'orthographe de deux noms de famille sur la délibération, en l'occurrence sur l'orthographe correcte des noms, et je m'excuse auprès de M. Jérôme CASTAINGS avec un S je crois et M. Aimeric ENARD qui n'était pas bien orthographié. Ces corrections étant faites, pas de... à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 27 février 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

- N° 4 Réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS - Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence - Réhabilitation et extension du château des Arts - Composition des commissions d'Appel d'Offres - informations
- M. LE MAIRE: Je crois que tout est expliqué. C'est suite aux démissions, donc les différents nouveaux noms. Comme l'a dit Mme RAMI, nous avons un grand conseil, je vous propose de faire court, y a-t-il des questions ? Y a-t-il des abstentions ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que le conseil municipal a notamment procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres à voix délibérative des Commissions d'appel d'offres spécifiques aux opérations suivantes, dont j'assure la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, par délibérations :

n°6 du 21 septembre 2020 recue en Préfecture le 23 septembre 2020 pour la réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE:

- M. François JESTIN

- Mme Jacqueline CHADEBOST

Titulaire Titulaire - Mme Jeanne SALLET Titulaire

- M. Patrick DUART Titulaire

- M. Christian BARDIN Titulaire

et

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Suppléante

- M. Jean-Jacques BONNIN Suppléant

- M. Vincent BESNARD Suppléant

- Mme Monique DE MARCO Suppléante

- M. Amilcar MARTILY Suppléant

- n°6 du 9 novembre 2020, reçue en Préfecture le 12 novembre 2020 pour la réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire

M. Patrick DUART
 M. François JESTIN
 Mme Sophie RONDEAU
 Titulaire
 Titulaire

- M. Christian BARDIN Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN- Mme Isabelle BALLIGANDSuppléante

- M. Vincent BESNARD Suppléant

- Mme Isabelle RAMI- Mme Florie ARMITAGESuppléanteSuppléante

- n°4 du 4 avril 2022 reçue en Préfecture le 7 avril 2022 pour la création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du château des Arts :

M. Vincent BESNARD Titulaire
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire
M. François JESTIN Titulaire
Mme Jacqueline CHADEBOST Titulaire
M. Christian BARDIN Titulaire

et

M. Mathieu JOYONSuppléantMme Jeanne SALLETSuppléanteM. Patrick DUARTSuppléantM. Jean-Jacques BONNINSuppléantMme Christine QUELIERSuppléante

En outre, suite à la démission de Mme Florie ARMITAGE de son mandat de conseillère municipale par délibération n°7 du 14 novembre 2022, reçue en Préfecture le 16 novembre 2022, vous avez été informés que la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS serait composée d'un nombre de membres suppléants qui n'est plus en nombre égal à celui des membres titulaires. En effet, je vous rappelle que le siège de suppléante de Mme Florie ARMITAGE au sein de cette Commission d'appel d'offres spécifique s'est alors trouvé vacant :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire

M. Patrick DUART
 M. François JESTIN
 Mme Sophie RONDEAU
 Titulaire
 Titulaire

- M. Christian BARDIN Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN- Mme Isabelle BALLIGANDSuppléante

- M. Vincent BESNARD Suppléant

- Mme Isabelle RAMI Suppléante

Suite à la démission de M. Patrick DUART de son mandat de conseiller municipal, son siège se trouve vacant

en tant que :

- Titulaire des Commissions d'appel d'offres propres aux opérations de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE et du Groupe Scolaire Albert CAMUS.
- Suppléant de la Commission d'appel d'offres propre à l'opération de création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence dans le cadre de la réhabilitation et extension du château des Arts.

Considérant le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres dont le conseil municipal a pris acte et sachant que ces nouvelles compositions de CAO continueront de préserver le respect du principe de la représentation proportionnelle en son sein conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT, les membres du conseil municipal sont donc informés que :

Concernant la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE, Madame Frédérique FABRE-TABOURIN est amenée à remplacer Monsieur Patrick DUART en tant que suppléante inscrit sur la liste unique concernée et venant immédiatement après Monsieur Christian BARDIN, dernier titulaire élu de ladite liste. Madame Frédérique FABRE-TABOURIN est donc titularisée, et son propre remplacement parmi les suppléants est assuré par Monsieur Jean-Jacques BONNIN inscrit sur la même liste, immédiatement après elle :

M. Jean-Jacques BONNIN
 M. Vincent BESNARD
 Mme Monique DE MARCO
 M. Amilcar MARTILY
 Suppléant
 Suppléant

Concernant la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, Monsieur Jean-Jacques BONNIN est amené à remplacer Monsieur Patrick DUART en tant que suppléant inscrit sur la liste unique concernée et venant immédiatement après Monsieur Christian BARDIN, dernier titulaire élu de ladite liste. Monsieur Jean-Jacques BONNIN est donc titularisé, et son propre remplacement parmi les suppléants est assuré par Madame Isabelle BALLIGAND inscrite sur la même liste, immédiatement après lui :

Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
 M. Jean-Jacques BONNIN
 M. François JESTIN
 Mme Sophie RONDEAU
 M. Christian BARDIN
 Titulaire
 Titulaire

et

- Mme Isabelle BALLIGAND
 - M. Vincent BESNARD
 - Mme Isabelle RAMI
 Suppléant
 Suppléante

- la commissions d'appel d'offres propre à l'opération de création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du château des Arts, va être composée d'un nombre de membres suppléants qui n'est plus en nombre égal à celui des membres titulaires :

M. Vincent BESNARD
Titulaire
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Titulaire
M. François JESTIN
Titulaire
Mme Jacqueline CHADEBOST
Titulaire
M. Christian BARDIN
Titulaire

et

M. Mathieu JOYON Suppléant Mme Jeanne SALLET Suppléante

M. Jean-Jacques BONNIN Mme Christine QUELIER Suppléant Suppléante

Le conseil municipal prend acte.

)

Reçu en Préfecture le 29/03/2023

N° 5 - Décisions municipales - Information du Conseil

M. LE MAIRE: Ces décisions appellent-elles des questions de votre part? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER: Une petite question. J'ai l'impression qu'il y a énormément de contentieux sur les forfaits post-stationnement. Enfin là, il y en a quatre, mais on en voit passer régulièrement. C'est dû à quoi pour que cela aille jusqu'aux contentieux, qui nécessitent un avocat ?

M. LE MAIRE: Alors, vous dire qu'il y a à peu près le même nombre de contentieux année sur année, depuis la mise en place de la dépénalisation, je crois que c'était 2018, si je me souviens, 2017, quelque chose comme ça. Si vous voulez, on vous adressera le tableau récapitulatif du nombre par année, mais on est à peu près, sur le nombre... il y a des pics. En général, il y a souvent aussi des contentieux de gens qui nous disent : « oui, j'avais l'amende, mais je n'ai pas reçu le FPS minoré », et donc ils ne sont pas d'accord sur le fait de payer un FPS majoré. Ce sont parfois des contentieux qu'on retrouve, pour vous donner un autre exemple. Et après, il y a des gens qui ne sont pas en accord, voilà. Mais au regard d'autres villes qui ont mis en place les FPS, vu qu'il y a un grand nombre de villes, il n'y en a pas plus et c'est plutôt stable. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 08/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/01/2023, soit une parcelle de terrain située 3ème Division, 4ème rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme CRABOS – Saint-Sever (40)
N° 2 08/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 15/01/2023, soit une parcelle de terrain située 9ème Division, 5ème	Mme CHANONY – Talence (33)

	rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	
N° 3 08/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 29/01/2017, soit une parcelle de terrain située 15ème Division, 4ème rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme GRALL – Bordeaux (33)
N° 4 09/02/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'un atelier d'argile d'une durée d'1 H 30 par séance, sur la base de deux ateliers par mois du 01/03 au 31/12/2023 pour les usagers de l'Espace Seniors. Montant estimatif de la dépense : 1 450,00 € TTC pour 10 ateliers.	MAKERAMIKA – Bordeaux (33)
N° 5 09/02/23	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « CosmicomiX » du 28/02 au 03/05/2023 au Forum des Arts et de la Cuture. Montant des prestations : 4 250,00 € TTC	ASSOCIATION ANAIS – Nice (06)
N° 6 10/02/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'un atelier de création florale d'une durée de 2 H la séance, sur la base de 6 ateliers du 01/04 au 31/12/2023 dans le cadre des animations autour de la nature au printemps et en été pour les usagers de l'Espace Seniors. Montant des prestations : 2 040,00 € TTC	LE DAHLIA – Villenave d'Ornon (33)
N° 7 14/02/23	Passation d'un contrat de cession pour la représentation tout public du spectacle « Les Zatipiks » les 01/03 et 02/03/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 28/02/2023. Montant des prestations : 289,70 € TTC	DE DEVELOPPEMENT
N° 8 14/02/23	Passation d'un marché de location de deux bouteilles d'oxygène médicinal pour une durée de 3 ans. Montant de la dépense : 2 693,48 € TTC soit 2 563,20 € TTC pour la location des bouteilles + 130,28 € TTC correspondant à la charge en oxygène pour mise en place du matériel.	SA AIR LIQUIDE SANTE FRANCE – Nantes (44)
N° 9 15/02/23	Passation d'un contrat de location d'exposition pour organiser une présentation de gravures et objets tout public, à partir de 10 ans, autour du livre « Sibérie un rêve éveillé », afin de sensibiliser à l'art de la gravure et à la découverte des peuples nomades de Sibérie à la Médiathèque Castagnéra du 23/02 au 23/03/2023.	Mme Maud LANGLOIS – Talence (33)

	Montant de la dépense : 100,00 € TTC	
N° 10 15/02/23	Organisation d'une lecture musicale tout public, à partir de 10 ans d'après le livre de l'artiste Maud LANGLOIS «Sibérie un rêve éveillé » le 03/03/2023 dans la salle des animations de la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 267,54 € TTC	ASSOCIATION AR'KHAN – Talence (33)
N° 11 17/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 17/02/2023, soit une parcelle de terrain située 9ème Division, 1er rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme LE DEUFFIC – Gradignan (33)
N° 12 17/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 25/02/2023, soit une parcelle de terrain située 15ème Division, 4ème rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme TESTARD – Saint-Ciers-d'Abzac (33)
N° 13 17/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/02/2023, soit une parcelle de terrain située 3ème Division, 12ème rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. DORIGNAC – Arcachon (33)
N° 14 25/01/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par xxxxxxx auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 30/09/2020 ainsi que de la majoration de ce dernier, signifiée par avertissement au 01/04/2021.	
N° 15 17/02/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Bangaly CAMARA auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 30/11/2020.	
N° 16 17/02/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme Caroline BASQUE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 28/04/2021.	
N° 17 17/02/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le	

	cadre de la requête introduite par Mme Chloé DUVAUX- LEFRANC auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de sept forfaits de post-stationnement établis à son encontre entre le 30/06 et le 14/10/2020.	
N° 18 20/02/23	Dépôt des dossiers de permis de construire concernant les travaux de réparation des façades et couvertures des pavillons d'entrée situés allée Peixotto dans le cadre du projet dit « Grand Peixotto Margaut ».	
N° 19 20/02/23	Dépôt du dossier de déclaration préalable concernant les travaux de réparation des façades et de couvertures du bloc sanitaire situé dans le parc Peixotto dans le cadre du projet dit « Grand Peixotto Margaut ».	
N° 20 20/02/23	Dépôt du dossier de permis de construire concernant les travaux de réparation des façades et couvertures du Pavillon de Musique situé allée Peixotto dans le cadre du projet dit « Grand Peixotto Margaut ».	
N° 21 20/02/23	Dépôt du dossier de permis de construire concernant les travaux de réparation des façades et couvertures du Château Peixotto situé allée Peixotto dans le cadre du projet dit « Grand Peixotto Margaut ».	
N° 22 20/02/23	Dépôt du dossier de permis de construire concernant les travaux de réparation des façades et couvertures du Château Margaut situé allée Peixotto dans le cadre du projet dit « Grand Peixotto Margaut ».	
N° 23 20/02/23	Passation d'un contrat pour l'organisation technique et la mise en œuvre de la vidéo-karaoké de la soirée spectacle de l'Espace Seniors qui aura lieu le 23/05/2023 à la salle Bellegrave de Pessac.	M. Thomas CÔTÉ – Talence (33)
	Montant de la prestation : 1 000,00 € TTC (montage, démontage des matériels, déroulé technique scénique des répétitions, animation)	
N° 24 20/02/23	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de visites guidées des quartiers de Talence sur la base de 3 séances d'1 H 30 sur la période du 01/04 au 31/12/2023.	Mme Fabienne LABAT – Talence (33)
	Montant estimatif de la prestation : 480,00 € TTC pour 3 séances	
N° 25 21/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/03/2023, soit une parcelle de terrain située 3ème Division, 7ème rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. ROUSSEAU – Mérignac (33)

N° 26 21/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 21/03/2023, soit une parcelle de terrain située 6ème Division, 8ème rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. SERVANT – Bègles (33)
N° 27 21/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/03/2023, soit une parcelle de terrain située $6^{\text{ème}}$ Division, $8^{\text{ème}}$ rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme COUACHI – Mérignac (33)
N° 28 21/02/23	Passation d'une convention de partenariat artistique pour 4 heures d'intervention dans une classe du lycée Victor Louis et dans une classe du collège Henri Brisson afin de sensibiliser à l'univers du théâtre autour du spectacle « Vouloir être mordu » du 24/03/2023 au Dôme. Montant des prestations : 240,00 € TTC	COMPAGNIE DES FIGURES Bordeaux (33)
N° 29 21/02/23	Passation d'une convention de partenariat artistique pour 6 heures d'intervention dans les classes du collège Henri Brisson afin de sensibiliser à l'univers du théâtre autour du spectacle « Little Girl » du 27/04/2023 au Dôme. Montant des prestations : 360,00 € TTC	COMPAGNIE PARALLAXE – Bordeaux (33)
N° 30 22/02/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 02/01/2023, soit une parcelle de terrain située 6ème Division, 8ème rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 384,00 € (soit 256,00 € pour la Ville et 128,00 € pour le CCAS).	M. BORDESSOULES – Cours Les Bains (33)
N° 31 22/02/23	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 19/02/2023, soit une case située au colombarium (emplacement n° 64) pour la somme de 384,00 € (soit 256,00 € pour la Ville et 128,00 € pour le CCAS).	Mme BARRAGNE-BIGOT – Talence (33)
N° 32 22/02/23	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 14/01/2023, soit une case située au colombarium (emplacement n° 61) pour la somme de 384,00 € (soit 256,00 € pour la Ville et 128,00 € pour le CCAS).	M. LARGERON – Cahors (46)
N° 33 23/02/23	Organisation de deux ateliers d'écriture à destination d'un public adulte et jeunes à partir de 13 ans les 18/03 et 13/05/2023 à la Médiathèque Castagnéra. Montant des prestations : 300,00 € TTC	ASSOCIATION LA PLUME A GRANDE BOUCHE – Portets (33)
N° 34 24/02/23	Passation d'un avenant au marché relatif à la réalisation de travaux de construction d'un skate-park paysager portant sur la fourniture de remblais supplémentaires.	SASU TERRITOIRE SKATEPARK – Livron sur Drôme (26)

Montant initial du marché : 296 647,20 € TTC Montant de l'avenant : + 5 130,00 € TTC Nouveau montant du marché : 301 777,20 € TTC N° 35 Passations d'avenants aux marchés de travaux suivants relatifs à 24/02/23 la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps : - Avenant n° 4 au marché n° 20/24-1 « VRD - Terrassements -Aménagements paysagers » pour la prise en compte des SAS COLAS France modifications suivantes: Mérignac (33) * Moins-value travaux de terrassements généraux pour les plages minérales, les plateformes de circulation des engins de chantier. les raccordements de base vie, et divers déblais sur la partie extension de bâtiments pour un montant de - 44 386.20 € HT * Modifications des quantitatifs de linéaire de tranchées et de réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales tous diamètres confondus. Fourniture et pose de nouvelles canalisations tous diamètres confondus pour un montant de + 31 852,28 € HT * Remplacement de la solution « cuves tampon » pour les eaux de lavage des filtres pataugeoire, par une solution compensatoire en casiers alvéolaires à 95 % de vide y compris terrassements, regards et ouvrages de régulation pour un montant de + 4 810,05 €HT * Dépose d'un portail, arrachage d'une haie, mise en place d'une bande de gravillons et d'un regard de visite pour un montant de + 6 125.20 € HT * Remplacement des caniveaux à grilles inox sur les plages minéralisées par des caniveaux à fentes inox pour un montant de + 21 371.90 € HT * Mise en place d'une tranchée drainante sur les deux côtés de la pataugeoire extérieure et des regards de visite pour l'entretien du drain. Tranchée et canalisation pour branchement au réseau pluvial de ce drain pour un montant de + 5 996.60 € HT Soit un montant total de + 25 769,83 € HT, soit + 30 923.80 € TTC Sachant que le montant total des avenants engendre une plusvalue supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22/02/2023, a donné un avis favorable à sa passation. Montant initial du marché : 913 085,28 € TTC Rappel avenant n° 1 de transfert : sans incidence financière Rappel montant avenant n° 2 : + 5 842,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 14 536,00 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 25 769,83 € HT Nouveau montant du marché : 968 462.68 € TTC - Avenant n° 6 au marché n° 20/24-2 « Gros œuvre -SAS RONCAROLO -Charpente » pour la prise en compte de la réouverture de Le Barp (33) tranchées pour étanchéité des galeries enterrées, soit un montant total de + 1 500,00 € HT, soit + 1 800,00 € TTC. Sachant que le montant total des avenants engendre une plusvalue supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22/02/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 4 494 938,70 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 12 239,00 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 43 000,00 HT Rappel montant avenant n° 3: + 12 940,96 € HT

Rappel montant décision de poursuivre : + 202 266,10 € HT

Rappel montant avenant n° 4: +75 436,96 € HT Rappel montant avenant n° 5 : + 34 644,96 € HT Montant de l'avenant n° 6 : + 1 500,00 € HT

Nouveau montant du marché : 4 953 372,28 € TTC

- Avenant n° 2 au marché n° 20/24-9 « Traitement d'eau » pour la prise en compte de l'isolement de 7 réseaux gravitaires tous diamètres confondus, par des vannes sur les bacs tampons C3, C4 et C5, pour un montant total de

+ 6 340.96 € HT. soit + 7 609.15 € TTC.

Montant initial du marché : 1 788 000,00 € TTC Rappel montant avenant n° 1: + 19 663.73 € HT Montant de l'avenant n° 2 : + 6 340,96 € HT

Nouveau montant du marché : 1 819 205,63 € TTC

- Avenant n° 4 au marché n° 20/24-11 « Electricité CFO / CFA SAS SANTERNE AQUITAINE et contrôle d'accès » pour la prise en compte de l'installation d'un système vidéophone et contrôle d'accès de marque CASTEL conforme aux prescriptions Bordeaux Métropole, pour assurer la comptabilité informatique, mise en service et formation des utilisateurs. Complément de postes extérieurs et intérieurs. Contrôle d'accès, complément de lecteur de badge pour un montant total de

+ 11 930,16 € HT, soit + 14 316,19 € TTC.

Sachant que le montant total des avenants engendre une plusvalue supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22/02/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 824 225.34 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 3 587,18 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 13 736,77 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 5 315,40 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 11 930,16 € HT Nouveau montant du marché : 865 708,75 € TTC

- Avenant n° 4 au marché n° 20/24-15 « Serrurerie -Métallerie » pour la prise en compte des modifications suivantes :

- * Moins-value garde-corps pour un montant de 25 724,00 € HT
- Remplacement mains courantes existantes par une main courante sur potelet en fer plat pour un montant de
- + 6 480,00 € HT
- * Ajout d'un portillon (fabrication et pose) pour un montant de + 1 095.00 € HT
- * Fourniture et pose d'un coffre-fort à trappe pour un montant de + 2 447.00 € HT

Pour un montant total de l'avenant de - 15 702,00 € HT, soit -18 842,40 € TTC

Montant initial du marché : 585 538.66 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 4 999,60 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 15 335,04 € HT SAS EAU AIR SYSTEME -Villeneuve d'Ascq (59)

Bruges (33)

FUSION METALLERIE SAS -Bègles (33)

	Rappel montant avenant n° 3 : - 3 089,00 € HT	
	Montant de l'avenant n° 4 : - 15 702,00 € HT	
	Nouveau montant du marché : 587 391,02 € TTC	
	- Avenant au marché n° 20/24-17 « Doublages - Cloisons - Peintures - Signalétique » pour la prise en compte des modifications suivantes : * travaux de plâtrerie (moins-value doublage composite des locaux techniques extérieurs et plafonds acoustiques sur l'espace accompagnateurs / complément de diverses cloisons ou contre cloison pour gaine technique, office, snack, sous-sol, stockage robots, douches / encoffrement gaines bassins intérieurs pour un confort supplémentaire acoustique et esthétique) pour un montant de + 2 873,16 € HT * travaux de peinture (peinture sur les divers compléments de cloisons et contre cloison, ou encoffrements) pour un montant de + 1 432,20 € HT Soit un montant total de + 4 305,36 € HT, soit + 5 166,43 € TTC	SARL PEINTURE PLATRERIE GENERALE – Yvrac (33)
	Montant initial du marché : 276 320,08 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : + 4 305,36 € HT Nouveau montant du marché : 281 486,51 € TTC	
	- Passation d'un avenant au marché n° 20/24-18 « Faux plafonds » pour la prise en compte du changement de références des faux plafonds, par des faux plafonds techniquement équivalents pour un montant de – 23 724,60 € HT, soit – 28 469,52 € TTC	SARL EUROP'DECO – Mérignac (33)
	Montant initial du marché : 81 292,32 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 23 724,60 € HT Nouveau montant du marché : 52 822,80 € TTC	
N° 36 27/02/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'école Gambetta élémentaire, ses sanitaires, sa cour et la salle Félix le 12/05/2023 afin d'y organiser un loto.	ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES « LES AMIS GAMBETT' » - Talence (33)
N° 37 27/02/23	Location de l'Agora Haut-Carré pour l'organisation de deux concerts de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 04/04/2023.	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
	Montant de la dépense : 2 458,33 € TTC	
N° 38 28/02/23	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle du patrimoine bâti et du patrimoine voirie pour le lot n° 6 « Installation de menuiserie bois-vitrerie-miroiterie » pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026. Montant annuel maximum de la dépense : 600 000,00 € TTC	SARL ATELIER AND CO – Pessac (33)
N° 39 28/02/23	Désignation d'un cabinet d'avocat pour assister la Ville dans la procédure de résiliation du bail commercial du dernier local	

	commercial en activité sur la Place Gauguin, et ce dans le cadre de l'aménagement de ladite place.	
N° 40 01/03/23	Location de la Chapelle de la Sainte Famille située 10 rue Charles Gounod pour l'organisation d'un concert de musique baroque de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, en partenariat avec le Conseil Communal 3, le 17/03/2023. Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais d'éclairage et de chauffage).	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)
N° 41 02/03/23	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE COCTO – Talence (33)
N° 42 02/03/23	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)
N° 43 02/03/23	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE MANA ORGANIC – Talence (33)
N° 44 03/03/23	Passation d'une convention pour la conception et la réalisation d'une œuvre de street-art sur le transformateur électrique situé à l'angle Lafitte et du Chemin Bénédigues dans le cadre des projets lauréats du Budget Participatif 2021. Montant de la prestation : 5 000,00 € TTC (versement en deux fois avec paiement d'un acompte de 2 500,00 €)	M. Philippe DIFFAZA- LAHITTE de son nom d'artiste « MONSIEUR POULET » - Lanton (33)
N° 45 03/03/23	Passation d'un second avenant au marché relatif à la réalisation de travaux de construction d'un skatepark paysager portant sur la correction d'une erreur matérielle manifeste sur la formule de révision du prix, apparaissant inapplicable car altérant l'équilibre financier du marché.	SASU TERRITOIRE SKATEPARK – Livron sur Drôme (26)

Le conseil prend acte de ces décisions ». Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 6 - Mise à disposition d'un bureau de permanence à l'attention de M. le Sénateur Alain CAZABONNE – Modification de la redevance et résiliation de la convention

M. LE MAIRE: Je vous rappelle que par délibération du 7 décembre 2020, le conseil avait approuvé la mise à disposition d'un bureau de 14 m² meublé dans le château à M. le sénateur. Il vous est proposé aujourd'hui d'augmenter significativement le montant de cette redevance, évidemment en restant dans les clous de ce que nous permet la loi. Le montant prévu était de 4 200 € annuels.

Nous avons appliqué les indices INSEE sur l'inflation, l'augmentation des prix de l'immobilier, ce qui nous permettra d'obtenir 5 400 € par an, soit environ 32 € du mètre carré. Je vous invite

à comparer ce prix en location avec d'autres et vous verrez que c'est un montant très haut. Voilà, on l'avait déjà eu, là-dessus.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Dans un tel édifice, ce n'est pas cher payé.

- **M. LE MAIRE**: Je ne suis pas loin de penser comme toi, mais au bout d'un moment, on est tenu, je rappelle quand même qu'on ne peut pas fixer librement un loyer. L'État nous regarde puisque l'État est parfois mauvais payeur. En tout cas, on augmente significativement la redevance et chaque année, nous nous la ferons varier avec l'indice de référence des loyers par l'INSEE. M. le Sénateur, vous avez la parole pour votre défense.
- **M. CAZABONNE**: J'étais prêt à donner plus, mais autrefois il y avait un parking diffus, un parking associé, et il est devenu très diffus. Alors je n'ai pas demandé de réfection de ce loyer, donc je suis tout à fait d'accord, mais je ne vais pas participer au vote, je pense, c'est plus prudent par rapport aux réglementations.
- **M. LE MAIRE**: Alain disait qu'il était prêt à donner plus, il ne s'agit pas de, ce n'est pas Alain. Je vous rappelle que tout a été cadré et qu'au contraire, on est allé plus vite que l'inflation. C'est donc le Sénat qui donne, évidemment il n'est pas question de fixer un loyer n'importe comment.
- M. CAZABONNE: (inaudible) ... n'a pas besoin d'un surplus de recettes.
- M. LE MAIRE : On prend toujours les surplus de recettes.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Monsieur le Maire expose :

«Le Conseil Municipal, par délibération en date du 8 décembre 2020, a décidé de réitérer la signature d'une convention de mise à disposition en faveur de Monsieur Alain CAZABONNE, Sénateur de la Gironde, d'un bureau destiné à l'établissement de permanences.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Propriété des Personnes Publiques, la présente mise à disposition a été réalisée en contrepartie du paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par le Conseil Municipal à 350 euros par mois. Pour rappel, il s'agit d'un bureau de 14m² situé au 1er étage du Château Peixotto (ce dernier étant composé de deux armoires de rangement, d'une table, d'un fauteuil, d'une desserte table basse et d'un meuble bas).

Au regard de l'inflation et de la hausse du prix de l'immobilier, la redevance fixée en 2020 (4 200 € par an) nécessite d'être réévaluée.

Dans ce cadre, et compte tenu de la superficie et de l'emplacement particulier de ce bureau, il vous est proposé de fixer le montant de la redevance à 5 400 euros par an, soit 450 euros mensuels (environ 32 euros du m²). Le montant de la redevance sera révisé chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Au surplus, cette convention de mise à disposition se définissant juridiquement comme du louage de choses, la décision de signature de cette convention relève conformément à la délibération du 6 juillet 2020 d'une décision municipale.

Aussi, dans ce cadre, je vous propose de bien vouloir résilier la convention actuelle en date du 11 janvier 2021 autorisée par délibération du 8 décembre 2020 pour permettre la signature d'une nouvelle convention, par décision municipale, intégrant le nouveau tarif de la redevance que vous aurez fixé.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- Fixer une redevance de 5 400 € par an, soit 450 € par mois,
- Résilier la convention de mise à disposition en date du 11 janvier 2021.»

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE – Talence, Ensemble / Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 7 - Contrat de codéveloppement 2021 – 2023 entre Bordeaux Métropole et Talence – Autorisation de signature d'un avenant

M. LE MAIRE: Tout est dans ce document long de la métropole, mais qui est un vade-mecum très important de l'ensemble des études partenariales qui nous lient à la métropole. Vous préciser qu'il y a une nouvelle fiche sur l'accompagnement à la réflexion sur l'implantation d'un planétarium, pour lequel nul doute que nous aurons une unanimité. Et enfin, l'occasion également de vous préciser que dans la fiche action n° 28 portant sur l'aménagement des boulevards, la prise en compte, je l'espère en tout cas de façon réelle désormais, de l'aménagement du parking situé rue Beaulieu, qui est l'une de nos plus vilaines friches que l'on ait sur le territoire, je vous rappelle qui avait fait l'objet d'une préemption par la métropole en 2018 si mes souvenirs sont bons, et donc qui, pour l'instant, est toujours une friche après avoir hébergé quelques activités dont certaines illégales, et j'espère la valorisation tellr que prévue et concertée avec les habitants du quartier Émile-Zola par la métropole. Pour le reste, il n'y a pas beaucoup de grandes modifications et je me tiens à votre disposition, si vous le souhaitez, pour des questions.

M. BARDIN: Oui, M. le Maire, tout est dit, pas tout à fait. Nombre de fiches font l'objet de modifications, de substitutions, nombre de fiches concernent des problématiques de mobilité où vous faites référence parfois à des études qui ont abouti aux décisions que vous avez pu prendre. Il se trouve que c'est dommage que le groupe Déplacement n'ait pas pu se réunir en amont, préparer peut-être cette délibération de façon à ce qu'on ait pu avoir accès à ces analyses, ces études qui ont été faites de façon à valider ou invalider vos choix - je pense qu'on les aurait validés, M. le Maire, vous nous connaissez - mais d'avoir une information complète simplifiant la délibération et nous permettant d'avoir l'ensemble des analyses à votre disposition et donc à la nôtre.

M. LE MAIRE: Juste vous préciser que le groupe de travail c'est, il n'y a pas beaucoup de modifications, il y a une substitution. Donc dans le cadre du contrat de Codev qui arrive le 23, 27, là il y aura de nouvelles actions, il y aura des choses. Là, je vous ai juste parlé des différents aménagements. Donc si vous étiez pour en 2020-2021 avec le groupe de travail Déplacement, je ne vois pas pourquoi vous seriez d'un coup contre, mais après, on peut toujours évoluer sur les choses. S'il y a une fiche qui vous pose un souci, il me semble qu'il

n'y a pas eu vraiment beaucoup de modifications. Après, c'est un groupe de travail, c'est toute la souplesse du groupe de travail par rapport à la commission. Vous dire aussi que si jamais vous souhaitez par rapport à ça, puisque c'est quelque chose que l'on voit arriver, le contrat de Codev, ce n'est pas le Maire qui en est le maître des horloges, c'est la métropole. Je transmettrai votre demande à Guillaume GARRIGUES et pour les suivants, il n'y a pas de prolèmes, pas de problématique, mais toutes les villes votent ensemble à peu près la même chose, mais il n'y a pas de différences majeures si ce n'est celles que je vous ai données.

M. BARDIN : D'accord, sauf que le groupe Déplacement s'est réuni trois fois, je crois, en trois ans. C'est peu.

M. LE MAIRE: Je transmettrai à M. GARRIGUES votre demande de réunion, Mme DUMONT.

Mme DUMONT: M. le Maire, bonjour. J'aimerais avoir des détails, notamment sur la fiche n° 8, qui sur l'avenant 2022, « liaisons cyclables structurantes boulevards, centre-ville, campus »: il y a écrit: « Compte tenu du résultat des études, la ville ne souhaite pas poursuivre cette fiche ». Est-ce que c'est possible d'avoir un peu plus d'informations? Quels sont les résultats des études qui font que la ville ne souhaite pas poursuivre cette fiche? Et en plus, je vois qu'elle est abandonnée et substituée par la fiche Planétarium. J'ai vu notamment dans la fiche 89, donc la fiche planétarium, c'est un contrat de Codev, mais c'est à zéro euro, donc je me demandais pourquoi ce prix-là, enfin ce non-coût. Et aussi j'ai une question sur la fiche n° 10, la création d'une piste cyclable sur le cours de la Libération, qui me paraît très importante. La réalisation des travaux est dans le calendrier mise entre le premier semestre et le deuxième semestre 2023. Est-ce qu'on peut avoir un peu de détails sur cette piste cyclable et sur le calendrier des travaux? Cela me paraît quand même être un axe assez structurant, si on peut avoir plus de détails. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. Je t'en prie.

M. BIMBOIRE: Merci, M. le Maire. Justement, par rapport aux deux interventions de mes collègues, c'est là où nous nous sommes posé la question de la pertinence d'avoir certainement participé au groupe de travail Déplacement. Vous avez dit qu'on va se réunir, on l'espère, parce qu'on a peut-être des choses à dire, effectivement.

M. LE MAIRE: Très bien. Y a-t-il d'autres questions? Alors je passe à la parole à François JESTIN.

M. JESTIN: Oui, sur la diapo huit, c'était l'étude pour essayer de voir si on arrivait à passer entre le centre-ville et la barrière Saint-Genès des pistes cyclables. Or, la métropole est arrivée en proposant de mettre en sens unique la fin du cours Gambetta. Et donc effectivement, nous avons pris la décision de refuser cette possibilité puisque cela aurait amené à peu près un quart de la population à devoir faire un détour pour prendre les boulevards et pour pouvoir rentrer chez eux, il aurait fallu qu'ils sortent par la voie Cauderes. Par contre, puisqu'on parle de vélo, nous avons cherché à travailler sur d'autres aspects, vous avez une fiche qui correspond à ça, et notamment une liaison cyclable qui partirait du centre-ville, qui prendrait la passerelle Sainte-Marie, je crois que j'ai eu l'occasion de vous en

parler, qui traverserait pour rejoindre la rue Edison et qui pourrait, au travers par exemple des Malerettes rejoindre directement le cours Gambetta. Quand vous le regardez sur une carte... le cours Gallieni, pardon... quand vous regardez sur une carte, on est sur un vrai Nord-Sud de cette manière-là. De manière plus globale, je parle parce que Guillaume GARRIGUES n'est pas là, mais nous cherchons, comme je vous l'ai expliqué la dernière fois, à avoir des perpendiculaires qui fonctionnent sur la commune. La rue Racine qui nous a amenés jusqu'à Lamartine jusqu'en haut de Gambetta était une première étape. Je vous ai dit qu'on était en train de se lancer sur l'étude de reprendre tout le cours de la Libération depuis la rocade jusqu'au centre-ville, pour là aussi, parfois, régler quelques discontinuités cyclables. Et vous avez évoqué la fiche sur Victor Louis puisque la fiche sur Victor Louis est assez compliquée puisqu'il y a besoin d'achats de parcellaires, que nous sommes en train de travailler avec la région et la métropole pour arriver à rendre tout cet itinéraire cohérent jusqu'à cet endroit-là. Une des expérimentations, c'est de continuer à soit avoir des bandes cyclables, mais dans ces cas-là, à mieux les identifier, comme on l'a fait sur un certain nombre d'axes, de manière à ce que la place de la voiture soit plus délimitée et plus contrainte. On sait que cela a deux bénéfices : la voiture ralentit quand elle a moins d'espace pour pouvoir fonctionner et le vélo est mieux sécurisé. Vous avez encore un exemple très récent puisque nous avons la semaine dernière enfin eu les peintures sur la rue Descartes qui rejoignent Blaise Pascal puis Dourout. Donc on a tout un itinéraire depuis le rond-point Crespy qui permet d'avoir des vélos, y compris en double sens, beaucoup plus sécurisés. Voilà. On continue à essayer de régler ces petites discontinuités. On est en train de travailler sur une toute petite discontinuité qui est le long du collège Victor Louis, au bout de l'avenue de Thouars, entre l'avenue de Thouars et l'avenue du Général Sarrail, puisque là, on a 30 mètres. Pareil, on est en train de travailler. On continue à faire de la dentelle pour... on a un réseau qui n'est plutôt pas si mal que cela, qui va continuer à s'améliorer. Pour les perpendiculaires, évidemment, Sévène est l'axe prioritaire qu'on est en train d'essayer de traiter avec tous les délais qui vont avec. On continue parfois dans la dentelle à essayer de régler 30 mètres d'absence de cheminement, puisque, et ça vous le savez bien, le plus compliqué dans un cheminement, c'est quand il s'arrête.

Il faut absolument qu'on ait des itinéraires qui soient visibles, qui soient continus, qui soient dans le même mode. Il ne faut pas qu'on soit tout le temps en train de changer, de passer de bandes cyclables à pistes cyclables. Donc tout cela est en train de continuer à être travaillé et fera l'objet d'un certain nombre de fiches que nous avons proposées dans le prochain contrat de codéveloppement, dont la négociation aura lieu certainement pendant cet été.

M. LE MAIRE : Cela a-t-il répondu à vos questions ?

Mme DUMONT : La question du calendrier des travaux, c'est écrit 2023 pour le cours de la Libération.

M. JESTIN: Oui, alors, d'abord, les calendriers de Codev ne sont pas des calendriers qui relèvent d'une exactitude absolue. Il y a un certain nombre de fiches sur lesquelles on pourrait dire. Mais là aussi sur, Victor Louis, il faut qu'on se pose... on commence à avoir des études, on commence à avoir des tracés qui sont possibles, mais là, on est en train de se reposer

des questions parce que justement, quand je vous disais de changer de mode, de passer d'une bande à une piste, il faut qu'on ait des cohérences sur des trajets plus complets. Et donc on est en train de regarder l'axe d'avant et l'axe d'après pour être sûr qu'on n'est pas en train de se tromper dans la manière de faire. J'espère du 2023, ce sera plus probablement du 2024 à cet endroit-là, mais le but du jeu, c'est de continuer et d'aller également au droit de Santillane puisque là, il y avait une vraie discontinuité avec une piste cyclable en plein milieu d'un trottoir. On en a parlé la dernière fois. Il y a des choses qu'il faut arriver à reprendre et toujours dans ce même esprit : essayer de régler d'abord des itinéraires structurants, lourds, en Est-Ouest et en Nord-Sud, et ensuite, parfois, des petits bouts de parcelles pour régler des discontinuités.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur.

M. CAZABONNE: Juste un mot par rapport à cette fameuse piste cyclable sur le cours Gambetta, j'avais eu l'occasion de m'y intéresser de très près puisque j'étais chargé de la mission tramway à l'époque. Nous nous sommes battus contre des normes, parce qu'on avait essayé de trouver une solution avec François SAGLIER de dire: « On va élargir un peu la voie voitures, gagner un peu sur le trottoir pour permettre d'avoir une piste cyclable ». Mais à ce moment-là, l'emplacement des poteaux d'éclairage posait des problèmes parce qu'un camion avec son rétroviseur aurait pu le toucher. On avait dit: « Pourquoi on ne pourrait pas faire des poteaux qui soient légèrement incurvés à hauteur de camion? » Ah non, cela ne correspondait pas non plus aux normes d'éclairage. Donc à force de normes plus normes est arrivé le résultat qu'il n'y avait pas de pistes cyclables et que tous les cyclistes se prenaient la plateforme. Au début, il y avait un commissaire central qui était intransigeant là-dessus et il faisait verbaliser systématiquement tous ceux qui prenaient la plateforme. C'est vrai que pour le vélo, c'est dangereux, parce qu'avec le rail autant un scooter passant dessus, ce n'est pas dangereux, un vélo, j'en ai vu une de tomber devant moi, c'est extrêmement dangereux. Mais cela fait partie de ces normes.

Il y a une norme que nous n'allons pas discuter ici, mais je me suis toujours demandé pourquoi les deux roues motorisées ne pouvaient pas utiliser la voie de bus ? Pourquoi ? Est-ce qu'il y a une raison logique ? Parce que je m'amusais à regarder l'autre jour, je voyais des scooters qui passaient quand même dessus, je me dis « ils ne devraient pas être là », je le fais parfois. Ils ne devraient pas être là, mais un bus arrivait, ils ne gênent pas les scooters, ils vont plus vite que lui. En revanche, il y avait trois vélos devant et le bus s'est mis à 15 km/h ou 16 km/h parce qu'il y avait les vélos. Ce n'est pas une critique, mais je veux dire, qu'est ce qui empêche un scooter de rouler sur la voie ? Il doit y avoir une norme superbe qui interdit cela. On est toujours en France paralysé par tout ce qui est norme. J'essaie de me battre un peu. Vous savez qu'il y a des milliers et des milliers de normes. Le gouvernement avait pris une décision, lorsque l'administration impose une norme, d'en supprimer trois. C'est vrai qu'ils ont commencé et à peu près dans 60, 70 ans, on aura terminé, si on veut arriver à un nombre de normes raisonnable.

M. LE MAIRE: Pour compléter, mes chers collègues, suite à votre question Mme DUMONT, d'abord de vous rappeler que la rue Frédéric Sévène dont on a parlé fera aussi l'objet d'un

abondement supplémentaire dans le cadre du plan Marche de Bordeaux Métropole visant aussi à favoriser les mobilités douces. Vous dire qu'il y a un travail qui est fait sur la voirie, qui appartient, qui est sous responsabilité de Bordeaux Métropole, mais qui doit aussi inclure un grand nombre d'acteurs. Notamment François y travaille beaucoup avec Guillaume en liaison avec les élus en charge des universités, c'est comment fait-on pour sécuriser l'arrivée au campus et le passage à l'intérieur du campus ? Il faut impérativement demain, et c'est tout l'objet de réunions que l'on a avec le campus, pas forcément l'université, mais les campus, j'ai envie de mettre un S, mais il y a déjà un S à campus, sur comment on arrive à créer de vrais itinéraires.

Sur le cours Gambetta, vous aviez proposé, dans le cadre de la campagne, me semble-t-il, la mise à sens unique du cours Gambetta. Bon, cela peut se respecter. Je veux juste vous dire, et François l'a dit je ne sais pas combien de fois, la faiblesse de Talence, c'est la traversée de la voie ferrée. Vous avez la route de Toulouse et encore, on peut considérer qu'elle est en partie sur Bordeaux, mais prenons-la, il y a la rue Bourgès, le cours Gambetta et l'avenue la Mission Haut-Brion, et je rajoute la passerelle Sainte-Marie qui est donc un passage uniquement pour les mobilités douces. Si on coupe l'un de ces accès, ce qui est possible, on sépare complètement le Nord du Sud de Talence. Quelqu'un qui habiterait à Saint-Genès, pour aller au centre, pas au centre-ville car il ne prendrait pas la voiture, il prendrait le tram, mais pour aller au sud, eh bien, devrait passer et faire tout le tour de Talence. On peut jouer à faire des choses incantatoires, mais il n'y a pas de solution. Et comme le rappelle Alain, cela fait 20 ans, 25 ans, qu'une solution est là, parce que la solution sur le cours Gambetta, la Libération, elle n'est pas satisfaisante. Mais la largeur du cours Gambetta, elle est ce qu'elle est, on ne va pas démolir des immeubles. Les trottoirs doivent faire un 1,40 m et c'est bien logique. Et une fois qu'on a fait cela, on arrête là. Une chose que n'a pas précisée François tout à l'heure c'est qu'on avait demandé, et c'était ça aussi l'objet de l'étude, éventuellement le passage des voitures pour partie sur la plateforme du tramway, un peu comme le haut du cours de l'Argonne ou d'autres endroits.

Le résultat de cette étude-là, c'est que ce n'est pas possible parce que tous les mouvements de tourne-à-gauche qui existent sur le cours Gambetta seraient alors supprimés et toutes les perpendiculaires au cours Gambetta seraient mises en impasse, toutes, avec absence de ramassage des ordures, etc. Donc on cherche, on a cherché, la métropole nous aide, il y a beaucoup de gens et je pense qu'il y a eu quelques heures d'ingénieurs qui ont été posées là-dessus, mais la solution, on ne la trouve pas sur cet axe-là. Ce n'est pas une question de volonté politique. Soit on pourrit la vie de milliers de Talençais, et ce n'est pas l'objectif, en tout cas pas le nôtre, soit on essaie de trouver autre chose et c'est la raison pour laquelle on porte fortement cet axe dimensionnant qui passerait par Gallieni, les Malerettes et après la passerelle Sainte-Marie. On sait que les cyclistes aiment bien aller d'un point A à un point B le plus rapidement possible, mais si on est capable d'offrir sur cet itinéraire-là quelque chose de confortable, de lisible, alors on aura une grande réussite, parce qu'on le voit que la passerelle Sainte-Marie, aujourd'hui, il y a beaucoup de cyclistes là-dessus, de la même façon que, je rappelle quand même, depuis le début de ce mandat-là, que depuis la sortie 17 désormais, on peut faire la rocade jusqu'au pont Gambetta en site propre, puisqu'on a fait la

rue Peydavant d'avant puis la rue Lamartine. Donc il y a quand même eu beaucoup de choses à faire.

Dernière chose que je veux partager avec vous. Je pense qu'on sera... on s'est engagé sur quasiment 25 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires. Je vous encourage vraiment, si vous avez cinq minutes, à regarder la proportion. Quand on va avoir livré, alors quand je dis « on », c'est avec la métropole évidemment, notamment, les BHNS, parce qu'il y en aura... alors, Bus Express ou le nouveau nom qu'on leur trouvera d'ici quelques mois, il y aura aussi deux grands itinéraires qui vont être là, puisque je rappelle que sur le BHNS, ce qui n'est pas le cas du tram, un cycliste peut circuler. On aura donc une vraie possibilité d'avoir créé plusieurs dizaines de pistes cyclables. La volonté, elle y est, mais la réponse à ces questions n'est pas si simple que cela.

Y a-t-il des votes contre, pour ? À l'unanimité ou pas ?

Mme RAMI: Au nom du groupe Talence en Transition, pour marquer les réflexions qui ont été faites sur le but du groupe de travail Déplacement et le travail de l'opposition normalement, nous allons faire un NPPV.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le cinquième contrat de co-développement pour la période de 2021 à 2023 a été adopté par la Ville de Talence par délibération en date du 18 octobre 2021.

La délibération métropolitaine du 23 septembre 2021 prévoyait le principe d'un avenant général aux contrats, afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole.

L'avenant qui vous est présenté prévoit des ajustements mineurs pour certaines actions contractualisées, l'intégration et la suppression de certaines fiches d'actions. Les autres actions du contrat de co-développement 2021-2023 restent inchangées.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant du contrat de co-développement 2021 – 2023 tel qu'il figure en annexe (téléchargeable via le lien ci-après https://podoc.girondenumerique.fr/2WXrq5WOVLXibeoLJ0xkNj0qCb5SKZRz) et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole. »

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS (M. JOLIOT – Talence Debout! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 16 - État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal - Point d'information

M. LE MAIRE: Alors c'est juste, comme je l'avais annoncé, je vais vous proposer la 16, qui est l'état annuel des indemnités. Vous avez l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui rend obligatoire l'établissement de l'état annuel que vous avez à

l'intérieur, qui reprend les indemnités de fonction et les remboursements de frais accordés. Je vous rappelle, nous avions eu un débat là-dessus, que le plafond est de 6 000 € par an. Vous verrez que la somme cumulée de trois élus est très loin de tout cela, notamment pour ce qui me concerne. C'est la 16. Est-ce que cette délibération appelle des commentaires de votre part ? C'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote. Pas de problème, pas de questions ? Merci. Nous repassons à la 8.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficie les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2022 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
ARMITAGE	Florie	Conseillère municipale	1 273.31 €	
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	6 703,32 €	
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 733,82 €	
BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	14 945,04 €	
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 733,82 €	
BONNIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal délégué	11 587,32 €	
BONORON	Simone	Conseillère municipale déléguée	2 210,04 €	
CASTAGNERA	Danièle	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00€	
CHABBAT	Chantal	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
CHADEBOST	Jacqueline	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
COLDEFY	Mathieu	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	1 733,82 €	
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	6 703,32 €	
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	5 152,62 €	
DUART	Patrick	Adjoint au Maire	20 568,00 €	
DUMONT	Maud	Conseillère municipale	367,43 €	
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	14 945,04 €	
FABRE-TABOURIN	Frédérique	Première adjointe au Maire	20 568,00 €	
FARGUES	Frédéric	Adjoint au Maire	14 945,04 €	
FRICOT	Juliette	Conseillère municipale déléguée	5 152,62 €	
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 210,04 €	
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	14 945,04 €	
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	1 733,82 €	549,50€
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	6 703,32 €	178,10€
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	2 210,04 €	
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	6 703,32 €	
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 152,62 €	

JESTIN	Francois	Adjoint au Maire	20 568,00 €	
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	1 918,42 €	
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	14 945,04 €	
LAROSE	Jean-Francois	Conseiller municipal délégué	6 703,32 €	
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	5 152,62 €	
MADRID	Isabel	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
MARTILY	Amilcar	Conseiller municipal	1 733,82 €	
MICOINE	Hélène	Conseillère municipale déléguée	6 703,32 €	
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 703,32 €	
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	1 733,82 €	
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	1 733,82 €	
RONDEAU	Sophie	Adjointe au Maire	14 945,04 €	
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	58 608,00 €	2 829,52 €
SALLET	Jeanne	Adjointe au Maire	20 568,00 €	
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	5 152,62 €	
THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjointe au Maire	14 945,04 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »
Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 8 - Modification de la carte scolaire pour les secteurs Lasserre et Lapie

M. LE MAIRE: C'est un travail mené de longue haleine par le service éducation que je remercie. On va ajuster la carte scolaire pour la rentrée 23-24, avec un peu toujours la même philosophie que depuis quelques années : essayer de gagner un peu vers le Sud. Je partage avec le service le fait d'avoir eu une année plus facile que d'autres puisque la plupart des glissements se font parfois à une rue près. L'objectif, c'est d'éviter notamment la fermeture de classes, puisque, je vous le rappelle que le Sud fait face à des effectifs qui n'augmentent pas, voire même qui sont quasiment inexistants en effectif montant. Il faut, si on veut éviter des fermetures de classes et la remontée par définition de nombre d'enfants dans les autres classes, essayer de faire cela. Il vous est proposé ces toutes petites modifications. On n'a pas d'ouvertures de classes prévues ni de fermetures pour l'instant avec l'Éducation nationale. Vous dire que la livraison de Lapie avec ses trois classes supplémentaires va nous permettre en fait d'intégrer, c'est l'objet de la décision, la résidence Iconic route de Toulouse, ce qui abonderait l'école Georges Lasserre qui est déjà très occupée avec la remontée des effectifs, notamment sur Crespy. La capacité d'anticipation collective que nous avons eue d'ouvrir des classes supplémentaires à Lapie nous permet de les positionner à Lapie, ce qui en plus d'un point de vue géographique les rend plus proches de leur école. Et puis on essaie toujours d'équilibrer notre Sud avec les attendus de l'Éducation nationale, notamment les 24 en classe de grande section, CP et CE1. On est plutôt sur une année pas très compliquée pour tout dire, mais au moins on ajuste cette carte scolaire. Mme DUMONT.

Mme DUMONT: Oui, M. le Maire, je profite du fait qu'on parle des écoles. Je pense que vous êtes au courant personnellement des situations dans les écoles, notamment l'école

maternelle Gambetta où il y avait trois professeurs absents sur cinq, je crois que c'était la semaine dernière, plus des ATSEM absents. À Joliot-Curie, on a eu un non-remplacement pendant quatre semaines d'un enseignant. Vous avez indiqué aux parents d'élèves suivre personnellement ce sujet. Je voulais savoir si vous aviez des réponses aujourd'hui, si depuis ces alertes qu'on a eues, il y a eu des remplacements et comment on peut faire collectivement pour avoir des professeurs en face de nos élèves ?

M. LE MAIRE: Je ne suis pas, si je peux me permettre de vous reprendre, personnellement le dossier de Gambetta, parce que je fais la différence entre le personnel et le professionnel, si vous me le permettez, d'autant plus en maternelle de Gambetta.

Nous avons, avec la cheffe du service Éducation, été sollicités plus particulièrement sur la situation d'une longue absence sur Jean-Jaurès et sur Curie. Nous sommes revenus vers Mme l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour lui faire état des difficultés que nous rencontrons dans les écoles. Je rappelle que c'est à l'Éducation nationale de pourvoir donc elle de nous faire part d'abord d'un très grand nombre d'absences sur l'ensemble du territoire qu'elle gère et d'une façon générale sur la Gironde. Je cherchais du regard notre collègue, mais qui ne s'exprime pas en tant que l'Éducation nationale ici, et donc qu'ils allaient regarder les situations les plus compliquées, mais que malheureusement aujourd'hui, le remplacement posait problème et qu'il n'avait pas d'équipe prête à remplacer durablement. On n'a pas de nouvelles on va dire très concrètes à vous donner là-dessus. On relancera. Évidemment, tous les maires font pareil puisqu'il y a beaucoup d'absences aujourd'hui dans l'Éducation nationale. Je suis le dossier, je vous le confirme, mais je m'en remets à l'Éducation nationale qui doit pouvoir effectivement essayer de trouver les solutions pour apporter une solution durable aux enfants et notamment dans des classes, je le disais à celles et ceux qui m'ont écrit, dans des classes particulièrement critiques dans lesquelles on retrouve les apprentissages des savoirs, et je pense notamment aussi aux plus petites classes qui ont subi depuis quelques années aussi l'effet Covid, pour celles et ceux qui sont en CP aujourd'hui, les absences après deux années de Covid perturbées. Donc je suis le dossier, mais l'Éducation nationale pour l'instant n'a pas de réponses concrètes sur ces deux dossierslà. J'ai relayé la pétition... ce n'était pas une pétition, c'était un courrier avec accusé de réception, je pense que vous devez connaître bien une des deux personnes en tout cas qui le signe, qui l'a signé, pour essayer de sensibiliser à cela. L'Éducation nationale a dit y prêter la plus grande des attentions, mais pour l'instant sans résultat. Est ce qu'il y a des abstentions, des votes ? Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« La ville compte 16 écoles, soit 6 groupes scolaires (6 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires), 2 écoles primaires (de la petite section au CM2) et 2 écoles maternelles.

Par délibération en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a validé le découpage de la carte scolaire en 10 secteurs correspondant chacun à une ou plusieurs écoles.

Afin de continuer à répartir au mieux les effectifs entre les 18 écoles de la commune et de profiter de la livraison de l'école Lapie avec trois classes supplémentaires, il convient de procéder à une modification de la carte

scolaire pour la rentrée de l'année scolaire 2023-2024 afin d'attribuer une petite partie du secteur Lasserre au secteur Lapie comme indiqué ci-dessous :

Ancie	enne sectoris	ation		Nouvelle sectorisation				
Voie	Numéro	Pair / Impair	Ecole		Voie	Numéro	Pair / Impair	Ecole
Route de Toulouse	Du 161 au 271	1	Lasserre		Route de Toulouse	Du 161 au 271	- 1	Lapie
Rue Saint Joseph	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Rue Saint Joseph	Du 4 au 32	Р	Lapie
Rue Frédéric Sévène	Du 0 au	P/I	Lasserre		Rue Frédéric Sévène	Du 277 au 9999	1	Lapie
Nue i leuelle Sevelle	9999	1 /1	Lasserie		Nue i redefic develle	Du 326 au 358	Р	Lapie
Chemin Bontemps	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Chemin Bontemps	Du 27 au 173	1	Lapie
Rue Bayard	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Rue Bayard	Du 0 au 9999	P/I	Lapie
Rue de Leysotte	Du 1 au 97	1	Lasserre		Rue de Leysotte	Du 1 au 97	1	Lapie
Rue Pierre Massieux	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Rue Pierre Massieux	Du 0 au 9999	P/I	Lapie
Impasse Agnès	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Impasse Agnès	Du 0 au 9999	P/I	Lapie
Rue de la Vérité	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Rue de la Vérité	Du 0 au 9999	P/I	Lapie
Rue du Colonel Picard	Du 0 au 9999	P/I	Lasserre		Rue du Colonel Picard	Du 0 au 9999	P/I	Lapie

Les enfants de ce territoire déjà scolarisés sur Lasserre y seront bien entendu maintenus.

Je vous propose par conséquent d'adopter la nouvelle carte scolaire jointe en annexe à la présente délibération telle que mise à jour avec ces modifications. Elle détaille les noms des rues et résidences constituant les différents secteurs. »

Adopté par 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 9 - Compte Administratif 2022

M. LE MAIRE: Je vais, comme l'impose la loi, avant que François vous expose tout cela, demander à Mme Danièle CASTAGNERA d'assurer la présidence, je n'assisterai pas au vote et à cette présentation. Danièle, je vous laisse la présidence.

Mme CASTAGNERA: Alors, M. JESTIN, présentez-nous vos comptes administratifs, s'il vous plaît.

M. JESTIN: Mme la Présidente, mes chers collègues. Peut-être deux ou trois préalables avant d'attaquer ce marathon budgétaire. D'abord, je voudrais à nouveau, comme je l'avais fait au ROB remercier l'ensemble des services, et plus particulièrement le service des finances qui m'accompagne.

Vous indiquer également peut-être que nous sommes dans une configuration un tout petit peu différente de l'année dernière puisque je vous rappelle que l'année dernière, nous avions voté le budget très tôt et donc nous n'avions pas pu reprendre les résultats comme nous allons le faire ce soir et que le contexte budgétaire très fluctuant nous avait amenés à vous prévenir dès le mois de décembre, que nous décalerions le vote du budget pour essayer d'y voir le plus clair possible. Donc nous ne sommes pas tout à fait dans la même configuration puisque l'année dernière, on n'avait pas repris les résultats. Là, on va commencer par voir le CA pour ensuite reprendre les résultats et les intégrer dans le budget, ce qui peut expliquer qu'à certains moments, quelques chiffres ne soient pas tout à fait comparables par rapport à ceux de l'année dernière. J'essaierai pour autant d'être le plus explicite possible.

Donc, concernant le compte administratif, les questions d'évolutions de croissance de prix ont démarré dès 2022, même si le plus fort impact sera sur 2023. Malgré cette forte croissance des prix, une épargne brute qui est encore en légère augmentation sur l'exercice 2022 : nous passons de 6,6 millions à 6,8 millions, ce qui permet à la ville de continuer d'afficher une capacité de désendettement qui est très inférieure à la moyenne puisque nous sommes à 2,9 ans contre 4,9 pour les villes de la même strate.

Sur l'exercice 2022, nous allons investir massivement avec des dépenses qui s'élèvent à près de 19 millions, on aura l'occasion d'en reparler. Trois projets d'envergure que vous connaissez, qui sont le stade nautique, Paul Lapie et le stade Pierre Paul Bernard avec le pôle administratif et sportif et le dojo. Vous avez ces principaux chiffres qui sont redétaillés dans le tableau juste en dessous.

En ce qui concerne les soldes d'exécution, nous aurons l'occasion de les revoir, juste vous donner, on va les reprendre et puis je vous représenterai ce tableau-là à la fin. Nous arrivons à un résultat d'exercice tout confondu, à -5 368 917 €. J'aurai l'occasion d'y revenir. Lorsque l'on rajoute les reports, l'année N-1, cela fait un résultat global de 7 649 000 €. Lorsque nous rajoutons les reports et les restes à réaliser, nous retombons à -1 000 089 €, j'aurai l'occasion d'y revenir. Concernant les taux de réalisation, ils sont très bons : 94 % du côté des dépenses, 99 % du côté des recettes. Nous sommes dans de fortes années de travaux et ceci explique facilement que les taux de consommation se passent plutôt bien.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons une croissance qui est importante, que je redétaillerai également. Plusieurs éléments qui peuvent expliquer cela. D'abord, la reprise de beaucoup d'activités de manifestations après les deux années de Covid qui avaient mis un frein sur cet aspect-là. Sur les aspects de revalorisation salariale, je vous rappelle les trois points et demi d'indice du 1^{er} juillet 2022 qui vont s'appliquer, qui se sont appliqués en 2022, pardon, je suis en train d'anticiper sur le budget, plus la mise en place du RIFSEEP. Et donc nous avons des dépenses de fonctionnement qui progressent de manière importante entre 2021 et 2022 essentiellement pour ces deux ou trois raisons-là, à hauteur

de 5,3 %. Cependant, depuis 2016, nous avons des dépenses de fonctionnement qui progressent à un rythme moins élevé puisque c'est intéressant de le regarder sur la période précédente. En dépenses, nous serions plutôt à 1,2 %, là où la moyenne entre 2016 et aujourd'hui serait en termes d'inflation de 1,6 %.

Le 5,3 % dont je vous ai parlé est évidemment la contraction essentiellement des charges à caractère général que vous avez sur les deux tableaux et des charges de personnel. C'est à peu près la moyenne de cela. Le petit graphique que vous avez en bas est assez intéressant puisque c'est à la fois la courbe de nos dépenses de fonctionnement au cours des dernières années et la courbe concernant l'indice des prix, donc l'inflation.

Du côté des recettes, nous avons également des recettes qui ont augmenté de manière importante, ce qui est plutôt rassurant si nous avons des dépenses qui augmentent. Ces recettes de fonctionnement croissent de 4,9 %, mais sur un volume un peu plus important, donc on est quasiment à l'équilibre pour atteindre au total près de 56 millions d'euros. Ce sont essentiellement les produits de fiscalité directe, avec la revalorisation des bases d'imposition fixées par l'État puisque nous maintenons les taux à l'identique et puis également les droits de mutation à titre onéreux qui est une variable que nous avons tous les ans, mais qui reste plutôt dynamique. Vous avez là-dessus des hausses respectives de 3,9 % et de 10,5 % qui participent à l'accroissement de nos recettes.

Concernant les soldes d'épargne, pas d'alerte particulière, au contraire. Malgré une situation pour le moins stable comme j'ai eu l'occasion de vous le dire au cours des derniers mois, nous maintenons des soldes d'épargne qui sont légèrement en hausse, une épargne brute qui augmente de 2,5 % et s'établit à 6,8 millions d'euros contre 6,6 millions d'euros comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et un désendettement significatif que connaît la ville depuis 2014. Le remboursement du capital de la dette est également en baisse, passant de 2,1 millions à 1,9 million. L'épargne nette est également en hausse de +7,9 %, c'est-à-dire à 4,9 millions en 2022.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, les 19 millions, j'y reviens rapidement au travers de quelques photos. Le stade nautique, c'est plus de 9 millions cette année. Pardon quand je dis cette année, c'est 2022, donc plus de 9 millions en 2022 sur le stade nautique. Des travaux de voirie, de modernisation d'éclairage public avec la fin de ce que nous avions engagé de manière plus importante sur l'année précédente, la création d'aires de jeux, c'est 810 000 euros. Le groupe Paul Lapie près de 3 millions d'euros pour cette année 2022, il se termine dans quelques jours. Les travaux du stade Pierre Paul Bernard, du PAS et du Dojo pour près de 2 millions d'euros, la création de la Maison des nouvelles solidarités, c'était le solde de la fin d'opérations en tout début d'année, et puis les premières études concernant le château des Arts et la construction de l'école de musique et de danse pour 72 000 €. Quelques autres dépenses d'équipement avec les grands projets que Frédérique a l'habitude de vous présenter en général en début de conseil. La salle polyvalente, le planétarium, le groupe scolaire Camus que Sophie vous a présenté. Nous avons également la participation des études et des travaux à la réouverture de la halte gare de la Médoquine. Des travaux d'aménagement de cimetière, des travaux d'entretien dans l'ensemble des équipements

sportifs et culturels, des travaux d'entretien dans les établissements scolaires, l'acquisition de matériels divers et les reversements de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation du service informatique à hauteur de 670 000 euros, en l'occurrence les attributions de compensation.

Concernant l'emprunt, nous restons pour l'instant à un recours à l'emprunt qui reste mesuré. En plus de cette épargne nette, la ville dispose en 2022 de ressources propres relativement importantes à hauteur de 3,5 millions. Alors, ce sont à la fois des subventions, la récupération de TVA, le reversement par Bordeaux Métropole d'une partie de la taxe d'aménagement et les cessions foncières, ce qui représente environ 3,5 millions, mais au vu des importants investissements, le besoin de financement est relativement conséquent, à hauteur environ de 10 millions pour cette année 2022. Ces 10 millions, grosso modo la moitié a été prise sur la trésorerie, et 5 millions correspondant à un emprunt - j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que nous y avons souscrit au mois de novembre dernier si ma mémoire est bonne. Ainsi, pour la première fois depuis 2014, l'encours de dette est en légère hausse puisque nous allons remonter un peu : nous passons de 16,3 millions à 19,5 millions d'euros et de 2,5 années à 2,9 années en capacité de désendettement.

La synthèse de l'équilibre du compte administratif que je vous présente assez succinctement : équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 69,8 millions. Vous avez peut-être la partie la plus importante, c'est cette épargne brute, ce sont les deux petits carrés jaune ou orange suivant le goût de cette épargne brute d'environ 6,8 millions, qui permet donc un virement à la section d'investissement et qui montre une nouvelle fois une santé financière de la collectivité qui reste bien, ce qui est évidemment nécessaire puisque nous faisons le choix d'investir massivement.

En quelques mots et en conclusion, nous avons un contexte financier particulièrement complexe, je ne vais pas le redétailler, nous avons déjà eu l'occasion de le faire. Pour autant, nous arrivons à préserver des équilibres financiers, mais surtout à conserver une importante capacité d'investissement. Cet exercice 2022, qui est en effet marqué par une légère hausse des soldes d'épargne malgré la forte inflation et un niveau élevé d'investissement avec la réalisation en cours des trois projets d'envergure dont je vous ai parlé, le stade nautique, Paul Lapie et tous les pourtours du stade Pierre Paul Bernard... Cette gestion rigoureuse que nous avons et je tiens une nouvelle fois à y associer l'ensemble des services qui contribuent à ces efforts-là et qui s'est à nouveau montrée en 2022. C'est aussi la clé pour nous et pour que la ville puisse continuer à porter un ambitieux programme d'investissements sans pour autant augmenter les taux d'imposition. Vous avez pu voir que beaucoup de communes sont passées par là. Nous essaierons de repousser cette échéance le plus longtemps possible. Voilà en quelques mots pour être court ce que je pouvais vous indiquer sur le compte administratif.

Mme CASTAGNERA: Vous voulez que toutes les questions soient posées d'abord ou au fur et à mesure ? Donc Mme RAMI.

Mme RAMI: Merci. Alors, vous nous présentez un compte administratif qui révèle effectivement, cela on ne va pas le dénigrer, des comptes, une bonne gestion des comptes,

qui sont encore assez robustes, avec une épargne brute qui est dégagée à hauteur de 6,8 millions. C'est un indicateur satisfaisant. On a également des excédents de clôtures de la section d'investissement à plus de 10 millions, qui cumulent aussi des excédents de l'exercice 2022 et 2021.

Des dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation conjoncturelle, vous les avez présentées, il y a le pouvoir d'achat, il y a la revalorisation des rémunérations. Mais toutes ces hausses ont pu être absorbées par des recettes de fonctionnement significatives qui étaient dues, on l'avait vu déjà l'année dernière avec une hausse des bases des taux d'imposition et on va les reprendre en 2023, à une augmentation des dotations de l'État et des produits de services qui augmentent notamment les redevances d'occupation du domaine public. Cela veut dire qu'au niveau recettes, il y avait quelque chose d'assez conséquent pour pouvoir absorber les hausses conjoncturelles. C'est quand même intéressant à les signaler. Il n'y a pas eu trop à lever de fonds propres internes, en partie, mais il a fallu en avoir. Je reviens quand même sur une situation qui pose question. Je vais reprendre toujours mon cheval de bataille, que sont les dépenses énergétiques. On a remarqué, enfin, j'ai relevé que certains crédits avaient été annulés, notamment sur le chauffage urbain à hauteur de 156 k€. Et effectivement, la remise en état de la piscine détourne sûrement un état réaliste des consommations énergétiques. Vous nous le présentez trois fois, une fois dans le ROB, une fois dans le compte administratif et une troisième fois dans le budget prévisionnel 2023, un graphe qui place Talence dans une situation de bonne élève vis-à-vis de la dépense et de la consommation, du coût énergétique par habitant. Pourtant, un de vos objectifs lors du BP 2022, quand j'ai repris les éléments sur lesquels on avait discuté, c'était la poursuite des projets visant à réduire notre consommation énergétique. Dans le compte de résultat, malgré l'exercice réglementaire qui vient surtout analyser la gestion de ces comptes, je ne vois pas avec ce compte administratif ce que vous avez vraiment pu mettre en place et je vous engage également à aller plus loin que ce graphe que vous nous servez pour vous attacher à disposer d'un diagnostic plus fin et plus analytique qui permettrait de mettre en place un véritable plan d'action de sobriété, de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. De la même façon, vous avez souligné le passage aux LED et nous demandons et nous redemandons un bilan qualitatif et quantitatif de ce passage aux LED de l'éclairage public. On voit que certaines collectivités y passent. Vous aimez bien dire que Talence est la première. Ce qui serait intéressant, c'est que le fait que vous soyez la première puisse servir aux autres et qu'il y ait un retour d'expérience à disposition des autres collectivités métropolitaines.

On a fait le fonctionnement, côté investissement, là aussi, les dépenses, elles sont en hausse significative. Vous l'avez dit, elles sont quand même centrées sur trois projets principaux qui ont utilisé 76 % des dépenses d'équipement. C'est la piscine, c'est la rénovation du groupe scolaire Paul Lapie et la participation aux travaux du stade. Ces trois éléments, c'est 76 % des consommations des crédits d'investissement. Pour mener à bien ces investissements, plus les autres qui existent, qui sont structurants, mais qui sont moins significatifs au niveau des dépenses, vous avez dû utiliser plusieurs leviers, car les recettes d'investissement ne suffisent pas. Il a fallu mobiliser un emprunt de 5 millions d'euros, on le signale, au bout d'un

moment, c'est normal qu'on arrive à emprunter. Et un report de l'excédent de fonctionnement de 2021, donc on a utilisé à peu près 9 millions sur les 13,6 millions qu'on avait. Et malgré cela, le résultat de la clôture reste encore négatif. Je l'ai noté à -2,7 millions d'euros. Ce n'était peut-être pas tout à fait ce que vous avez montré, mais je ne me rappelle plus d'où je l'ai sorti, ce chiffre.

Ce qui pose question, là, ce sont les restes à réaliser qui sont significatifs, à hauteur de 13,4 millions d'euros, rapportés au final à 8 millions d'euros, ils viendront impacter les investissements du budget prévisionnel 2023. Je n'ai pas bien compris à quoi correspondaient ces restes à réaliser. 13 millions, ce n'est pas rien quand même. C'est quasiment 49 % du budget, enfin, des dépenses d'investissement. Cela questionne les restes à réaliser que vous avez annoncés à hauteur de 94 %, là, je ne comprends pas bien, savoir quelles actions ont été impactées et pourquoi. Est-ce que cela veut dire aussi que les ambitions sont surestimées, que trop de projets ne peuvent pas être traités simultanément et qu'au final, il y a deux ou trois actions d'investissement qui structurent et qui impactent le paysage de la ville de Talence ? Au final, cela se tient effectivement, votre compte de résultat. Talence, on le sait, est une ville riche au regard d'autres communes métropolitaines. Certaines n'arrivent pas à lever d'aussi importantes dépenses d'investissement. Elle est en capacité également, Talence, d'absorber des dépenses de fonctionnement en augmentation et également d'investir dans les équipements. Pour autant, c'est une trame de présentation que vous nous présentez depuis plusieurs années et je trouve qu'elle mériterait d'être un peu toilettée au bout d'un moment. On est dans une zone de confort au niveau de la présentation et je trouve que ce serait intéressant d'aller un petit peu au-delà, parce qu'au-delà de l'aspect formel de l'exercice, j'en avais déjà parlé l'année dernière, je trouve qu'il serait intéressant de présenter un bilan par grands objectifs, par typologie d'actions, pour qu'on puisse discuter : les bâtiments, la sécurité, la culture, l'enfance, la jeunesse, le sport et bien évidemment la transition énergétique, pour pouvoir visualiser les niveaux d'avancement de ces différents enjeux, les impacts financiers, mais également les enjeux environnementaux et sociétaux. D'autre part, je pense qu'il serait intéressant, alors on a vu les fiches Codev, de faire un point sur les politiques métropolitaines et la participation de la ville de Talence à cet effet-là. Peutêtre, mettre une petite lumière d'intention sur des crédits FIC et Codev qui pourraient être présentés et alimenter ce bilan annuel. Je vous remercie.

Mme CASTAGNERA: D'autres questions?

M. JESTIN: Pas d'autres questions? Je vous remercie d'abord d'un certain nombre de vos commentaires. Sans entrer dans des détails de chiffres sur tous les aspects, je vais peut-être commencer par la fin, à savoir sur les restes à réaliser. Toute la difficulté, c'est de faire coller une année budgétaire qui va de janvier à décembre avec une réalité de travaux. À un moment, pour commander, il faut toujours commander des commandes dans l'intégralité de la fonction. Et donc, en fait, c'est qu'on devrait avoir un budget qui va de janvier à décembre et une réalisation de travaux qui est peut-être plus de mars à mars de l'année suivante. C'est cela qui nous amène à ces restes à réaliser. Les restes à réaliser, je n'ai pas vérifié les chiffres, mais je pense que sur les années précédentes, ils sont à peu près à la même hauteur, mais vous savez que dès lors qu'on engage une dépense, on doit l'engager dans la globalité et

donc on a toujours ce décalage par rapport à la réalité des travaux. On engage en 2022 des choses qui seront payées effectivement, une fois les travaux faits, que sur l'année suivante. C'est bien le cumul des deux qu'il faut avoir. Sur le premier tableau que je vous ai montré sur les taux d'engagement, les restes à réaliser étaient compris dedans. Je ne sais pas si je suis clair. Après, je ne veux pas rentrer dans une bataille de chiffres parce que je pense qu'on va y perdre le sens, mais c'est juste pour vous remettre en relief qu'entre une réalité comptable, budgétaire, et la réalité, on a des décalages qui ne sont pas tout à fait les mêmes mois, mais cela se reproduit tous les ans et on est à peu près dans les mêmes montants. Voilà pour cet élément.

Sur la question de... seulement... vous l'avez développé, je ne cherche pas à le caricaturer, on n'est pas que sur trois équipements. Par contre, vous connaissez la réalité d'un projet, c'est que les projets qu'on est en train de traiter sont des projets qui ont été conçus, élaborés il y a quatre ou cinq ans. Ma voisine de gauche en a quelques-uns dans sa besace, elle est en train de travailler. Ce n'est pas uniquement trois équipements structurants, ce sont trois équipements aujourd'hui dont la réalité des gros travaux a lieu en ce moment-là. C'est plus le ROB et c'est plus l'ensemble des fiches que vous avez dans le ROB qui montre la réalité de tout ce qu'on est en train d'investir sur la réalité du mandat. J'ai peur que ma collègue arrive avec des montants assez importants à un moment ou un autre, donc je ne crois pas que notre projet soit basé là-dessus. La réalité comptable de l'exercice 2022 correspond à ce que vous dites, mais à côté de cela, il n'y a pas que ça. C'est une réalité comptable de 2022 parce que je sais, c'est un débat que vous avez souvent porté, cet exercice est aussi un exercice comptable qui consiste à présenter un certain nombre d'éléments chiffrés qui correspondent à une réalité d'une année. Voilà. Donc on n'est pas basé sur trois équipements aujourd'hui structurants, c'est tout un tas de choses.

Sur la question de la transition énergétique et sur les questions, alors, je ne sais pas quelle ligne, mais on le verra peut-être après si vous le souhaitez Isabelle, vous m'avez dit qu'il y avait une ligne qui avait disparu, mais on le reprendra, je ne pense pas que ce soit important au débat. Juste quand même, vous rappeler que lorsqu'on décide de mettre plus de 2 millions dans la rénovation de l'éclairage public il y a quatre ou cinq ans, juste vous indiquer que la baisse de consommation est quasiment de deux tiers par rapport à cela. Ce type d'investissement correspond à une volonté d'avancer dans ce domaine-là. Nous sommes en train de faire des diagnostics sur un certain nombre de bâtiments et j'avais eu l'occasion de vous le dire au moment du ROB, nous augmenterons de 500 000 € l'enveloppe qui est affectée traditionnellement à cette question de la rénovation des bâtiments. C'est une enveloppe qui est chiffrée à plus de 1,7 million aujourd'hui et nous avons rajouté spécifiquement, vous allez le voir tout à l'heure dans le budget 2023, 500 000 € de plus pour porter en tout, parce qu'il y avait des besoins complémentaires également, cette enveloppe qui était de 1,7 million, qui va passer à 2,5 millions pour les années à venir. C'est 500 000 € de plus, ce sont 2,5 millions supplémentaires aussi jusqu'à la fin de la mandature dans cette thématique-là. Donc oui, je pense que nous continuons à avancer là-dessus. Enfin, bien sûr qu'il y a des recettes qui sont induites d'un certain nombre de choses, mais le gros de la difficulté que nous avons autour de l'énergie, etc, sera plutôt sur l'exercice 2023. C'est ce que

je vous avais indiqué dès le départ et dès les premières discussions que nous avons eues, c'est plus 2023 qui va être une année compliquée.

En schématisant, mais je le redirai tout à l'heure, nous avons quasiment 5 millions de plus de dépenses en 2023 et des recettes que nous pourrions rajouter à hauteur de 3 millions, donc c'est quasiment 2 millions supplémentaires qu'il faut injecter pour arriver à équilibrer les choses sur l'exercice 2023. Il semblerait, mais je reste prudent, que le coût de l'énergie ait tendance à vouloir baisser. En tout cas, les premières annonces et les premiers tarifs... parce qu'on est déjà en train de commencer à acheter l'énergie que nous prendrons en 2024 et en 2025, il semblerait qu'une baisse soit en train de s'amorcer et qu'on revienne peut-être dans quatre ou cinq ans, je le souhaite en tout cas, à des niveaux beaucoup plus raisonnables que tout ce que nous avons lu et vu jusqu'à présent. Voilà en quelques mots ce que je pouvais peut-être vous indiquer.

Mme CASTAGNERA: Pas d'autres questions ? Alors on va procéder à trois votes : le vote pour le compte administratif, le deuxième vote pour le SPIC régie des transports, et le troisième vote SPIC Pompes Funèbres.

DÉLIBÉRATION

(La délibération est annexée au présent procès-verbal) Reçu en Préfecture le 28/03/2023

M. LE MAIRE: Merci beaucoup, mes chers collègues. Merci François, pour cette présentation et évidemment un grand merci à Mme CASTAGNERA pour avoir assuré cette présidence.

N° 10 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 – Budget principal – Budget SPIC Régie des Transports – Budget SPIC Pompes Funèbres

M. JESTIN: Vous retrouvez les différents résultats de cet exercice 2022 au travers de ce tableau-là, je vais le reprendre dans les tableaux suivants. Un excédent de fonctionnement constaté au CA 2022 de 2,4 millions d'euros. Nous avons également un déficit d'investissement constaté au CA 2022 de 2,8 millions, auxquels s'additionnent les restes à réaliser dont nous avons parlé avec Isabelle de 13,4 millions et un reste à réaliser en recettes d'investissement de 4,7 millions. Ces trois derniers rectangles correspondent à un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 11,5 millions, ce qui veut dire qu'il faut que nous affections l'intégralité de l'excédent de fonctionnement du CA de 2022 à cette dépense, donc à hauteur de 10,4 millions d'euros.

M. LE MAIRE: Merci beaucoup. En vous rappelant mes chers collègues, à tout le monde, qu'il faut signer trois fois en face de votre nom. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions? Je vais vous proposer de voter, s'il vous plaît.

DÉLIBÉRATION

«Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice 2022,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	5 760 049,64 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	4 681 249,10 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	10 441 298,74 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Déficit	2 136 599,53 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit	655 552,75 €
Résultat comptable cumulé	Déficit	2 792 152,28 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		13 431 956,32 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		4 693 747,80 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	8 738 208,52 €
Besoin réel de financement (B)	Déficit	11 530 360,80 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	10 441 298,74 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
		Déficit reporté D001	Excédent de fonctionne- ment capitalisé R1068	
		2 792 152,28 €	10 441 298,74 €	

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
Résultat de l'exercice à affecter	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	Excédent	9 247,55 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	233 357,58 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	242 605,13 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		189 039,04 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		

Solde des restes à réaliser	Déficit	189 039,04 €
Besoin réel de financement (B)	Excédent	53 566,09 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'in-	
vestissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses Recettes		Dépenses Recettes		
			Excédent reporté R001	
			242 605,13 €	

BUDGET SPIC POMPES FUNEBRES

• Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Déficit	37,80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	19 836,42 €
Résultat de l'exercice à affecter	Excédent	19 798,62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
Résultat comptable cumulé	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser	
Besoin réel de financement (B)	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'in-	
vestissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	10 700 62 <i>6</i>
(recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R 002)	19 798,62 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent reporté R 002		
	19 798,62 €		

ADOPTE PAR:

BUDGET PRINCIPAL

33 VOIX POUR 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO,

46

M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

BUDGET SPIC REGIE DES TRANSPORTS

42 VOIX POUR

BUDGET SPIC DES POMPES FUNEBRES

42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 11 - Compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur Municipal, pour l'exercice 2022

M. JESTIN: Il s'agit exactement du même exercice que celui que je viens de vous présenter, mais fait par le trésorier principal, qui précise dans son rapport qu'il n'a pas de remarques particulières à nous faire sur la manière dont les choses ont été traitées.

M. LE MAIRE: En remerciant M. le trésorier pour son aide précieuse tout au long de l'année pour cette gestion des comptes publics. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'identité des résultats de clôture du compte de gestion et du compte administratif,

- 1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - 3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout!/ Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 12 - Budget Primitif - Exercice 2023

M. LE MAIRE: François, pardon, sur la précédente délibération, sur la 10, vous n'avez pas participé au vote pour le budget principal, mais je suis obligé de vous demander votre vote s'il vous plaît sur les reports, enfin l'affectation pour la Régie des transports et les pompes funèbres. Je pense que c'est « pour » et « pour » pour les deux ? Merci.

M. JESTIN: Voilà le moment de vous présenter le budget primitif 2023, peut-être en préalable ou en préliminaire quelques éléments sur les grandes politiques publiques que nous allons viser au travers de ce budget primitif 2023 avec deux secteurs essentiels qui sont l'environnement, la transition énergétique et le cadre de vie. 16 % des crédits contre 11 % en 2022, ce qui montre la poussée, la montée en puissance. Et sur les solidarités, 14 % des crédits contre 10 % en 2022, notamment due à une importante hausse de la subvention telle que je vous l'avais présentée pour le CCAS. Vous avez donc les pourcentages qui apparaissent sur le camembert, je pense que c'est à peu près lisible, oui, donc je vous fais grâce de la lecture.

Un programme d'investissement qui est résolument tourné vers la sobriété énergétique, je ne reviens pas sur l'éclairage public puisque j'en ai parlé tout à l'heure, mais nous allons continuer à accentuer. Je vous ai parlé de cette enveloppe de 500 000 € supplémentaires que nous avons décidé d'intégrer sur l'ensemble des années jusqu'à la fin de la mandature pour des travaux sur les différents bâtiments et bien évidemment les grands projets n'échapperont pas à cette règle-là. L'ensemble des grands projets qui vous ont été présentés en conseil, évidemment, nous serons très attentifs à ce qui se fera dans ce domaine-là. Quelques images des différents projets du programme d'investissements de cette année. Le réaménagement des places publiques, Frédérique continue à avancer sur le programme des places que nous avons. Les premières études sur le planétarium, la réhabilitation du groupe scolaire Camus que Sophie a eu l'occasion de vous présenter, la réalisation du Grand Peixotto/Margaut, la réhabilitation du Château des Arts, la réouverture de la halte gare La Médoquine, la construction d'une salle polyvalente avec toujours des études et la construction des nouvelles cuisines dont Dominique a eu l'occasion de vous parler en début de séance.

Pour les grands équilibres du budget 2023, nous restons dans les grandes lignes qui sont les nôtres depuis le début de cette mandature : ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas davantage peser sur le pouvoir d'achat des propriétaires. Renforcer le soutien financier aux actions, aux associations et au CCAS, je vous l'ai dit, nous augmenterons sensiblement la subvention du CCAS, nous l'avons déjà augmentée, pardon, puisque nous l'avons votée. Maintenir la qualité de service des services publics offerts aux Talençais, maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et préserver un programme d'investissement en priorisant

notamment les projets en faveur de la sobriété énergétique. Je vous l'ai dit tout à l'heure également, plus de 5 millions de dépenses supplémentaires, que je vais avoir l'occasion de détailler, pour 3 millions de recettes supplémentaires. L'année 2023 est l'année difficile de cette crise que nous traversons depuis quelques mois. Pour autant, nous avons fait le choix, et ce n'était pas forcément un choix si évident que cela, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour toutes les raisons que je vous ai indiquées.

Vous avez les grands équilibres du budget qui vous sont présentés ici. Je vais les redétailler par la suite. Des recettes de fonctionnement d'environ 57 millions et des dépenses de fonctionnement de 54,3 millions. La différence des 3 millions, c'est ce que nous pouvons envoyer du fonctionnement vers l'investissement auquel nous rajoutons les excédents de fonctionnement capitalisés, les recettes d'investissement, le report de recettes du côté des recettes, du côté des dépenses d'investissement évidemment le remboursement des emprunts, les déficits d'investissement de l'année précédente, le report des dépenses des années précédentes, les dépenses d'investissement, ce qui nous amène à un équilibre budgétaire de 90,5 millions et une prévision d'emprunt d'équilibre, puisque cela fait partie des éléments, je crois, importants, qui est prévu budgétairement à 12,3 millions. Nous verrons la réalité, vous avez vu que suivant les années, quand on récupère les résultats ou pas, ce n'est pas la même réalité, nous serons certainement pas très loin de ce chiffre-là dans la réalité de ce dont nous aurons besoin.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, c'est la situation de cette année, une situation économique qui s'est nettement dégradée et une inflation qui a atteint des taux, des niveaux plus connus depuis le début des années 80. La ville a donc dû s'adapter, mettre en place une stratégie financière pour préserver ses équilibres, notamment ceux de la section d'investissement, malgré un certain nombre de dépenses nécessaires supplémentaires. Une réalité, Isabelle l'a dit, je ne vais pas le nier, une attractivité du territoire qui nous a permis également de disposer d'une dynamique favorable de nos ressources fiscales. Et puis, contrairement à bon nombre de collectivités, mais je vous l'ai également précisé tout à l'heure, la ville de Talence est en capacité de dégager près de 3 millions d'épargne en 2023 sans augmenter le taux d'imposition. C'est un résultat qui est important. Je ne vais pas vous détailler tout le tableau parce que je vais repréciser les évolutions de pourcentages les plus importantes. Celles qui sont encadrées en rouge font l'objet de la diapositive précédente. Vous indiquer donc que nous sommes sur différents facteurs qui ont amené une croissance importante des dépenses. L'inflation des prix, et la remontée des taux d'intérêt, la revalorisation des charges de personnel et des besoins sociaux plus importants que je redétaille donc je ne m'étends pas sur cette diapositive. Concernant les charges à caractère général, 25,6 % d'augmentation, 80 % de cette croissance sont liés à la facture énergétique. La réouverture du stade nautique, puisque nous allons le rouvrir sur six mois cette année, donc évidemment des fluides supplémentaires et des recrutements RH et autres sont en cours.

La hausse des prix pour l'ensemble de nos fournitures et prestations avec notamment des hausses importantes sur le carburant, sur les assurances, les frais d'affranchissement, les publications ou tout ce qui est lié aux transports. Un deuxième point important avec la hausse des charges de personnel. Nous retrouvons l'année pleine des trois et demi puisque sur l'année 2022, nous ne l'avons appliqué évidemment qu'au 1er juillet, donc là ce sera sur une année pleine, et l'application du RIFSEEP également en année pleine. Le recrutement pour assurer la réouverture du stade nautique et le renforcement dans certains services : aménagements, végétalisation, espaces publics, transition énergétique, entretien des bâtiments communaux, sécurité-prévention, animation dans les quartiers sensibles, éducation aussi bien que sur le temps scolaire que le temps extrascolaire. Un accompagnement financier en forte hausse avec + 1 million pour le CCAS. Des charges financières nouvelles liées notamment à l'emprunt des 5 millions de novembre qui évidemment provoqueront une petite hausse supplémentaire des charges financières à hauteur de 200 000 € par an pour cette année 2023.

Dans le même temps, une dynamique des recettes de fonctionnement également étroitement liée à l'inflation, avec les seules recettes de fonctionnement qui s'élèvent à hauteur de 56 000 513 €, un montant en hausse de 6,4 % par rapport au BP 2022, et je viens directement sur les explications qui vont bien avec : une dynamique importante des ressources fiscales, +9,2 %, malgré le maintien des taux d'imposition, des droits de mutation et la dotation de solidarité en hausse de 5 %, une baisse des dotations et participations perçues à hauteur de -6 %, et c'est notamment lié au changement que je vous avais expliqué de la CAF qui ne nous verse plus directement les choses, mais les verse directement aux structures, et une augmentation des produits de services de 10 % avec la réouverture du stade nautique puisque bien évidemment, nous n'avions plus de recettes depuis un an et demi.

Si on passe à la section d'investissement, quelques éléments d'approche : toujours un programme d'investissement ambitieux de près de 100 millions d'euros, toujours inscrit en direction de la transition énergétique et écologique et au budget primitif 2023, cela se traduit avec de nouvelles inscriptions budgétaires d'un montant de 14 millions en remboursement des emprunts, auxquels viennent s'ajouter les 13,4 millions des restes à réaliser de l'année 2022 dont nous avons parlé tout à l'heure au CA. Vous avez à nouveau le tableau habituel que j'ai l'occasion de vous présenter au moment des ROB avec l'ensemble des projets. Je crois vraiment qu'on ne peut pas dire qu'on est basé sur trois projets structurants, mais vous avez bien dit que c'était pour l'année 2022. Vous avez des années de référence pour l'ensemble des montants. Évidemment, c'est un tableau qui a vocation à évoluer en fonction de la réalité de l'avancée de l'ensemble des projets. Le montant de dépenses d'investissement, qui reste un montant très important au budget 2023, hors restes à réaliser puisque nous inscrivons 16 millions, quasiment 17 millions supplémentaires, auxquels se rajoutent les restes à réaliser. D'autres crédits pour un certain nombre de projets qui n'étaient pas forcément précisés. Si, pardon, vous avez la liste des projets principaux avec la fin du stade nautique, la fin de Paul Lapie, la fin du stade Pierre Paul Bernard, et puis nous allons commencer à rentrer dans le dur sur d'autres projets avec notamment le Grand Peixotto-Margaut avec 2 millions, les autres sommes étant plus anecdotiques, je vous laisse le soin de les lire directement, mais vous les avez dans le rapport.

Pour financer l'ensemble de ces dépenses, la ville peut compter sur d'importantes ressources propres d'un montant de 16 000 221 €, d'abord l'épargne dégagée de la section de fonctionnement quasiment de 3 millions d'euros, des excédents de fonctionnement des années précédentes, les subventions à hauteur d'un million, le FCTVA, la taxe d'aménagement, d'autres opérations d'ordre. Avec les restes à réaliser, la ville affichera un budget primitif d'un niveau de ressources propres de près de 21 millions. Pour équilibrer ce budget, nous avons la nécessité d'inscrire, comme je vous l'ai montré dans la première diapositive, un emprunt de 12 000 307 € contre 15 millions au BP 2022, mais je vous rappelle qu'en 2022, nous n'avions pas récupéré les résultats, ce qui expliquait ce montant très important.

En conclusion et j'ai cherché à faire assez court vu la densité du conseil. À l'heure où nous avons des prix qui s'envolent - et notamment ceux de l'énergie, même si je vous l'ai indiqué au moment du CA, il semblerait que la tendance soit peut-être à l'inversion pour les années à venir, mais nous restons prudents - et où les préoccupations écologiques sont plus que jamais au cœur des décisions, le budget 2023 est de loin le plus difficile, en tout cas que j'ai eu à vous présenter jusqu'à présent, et peut-être même avant que je sois en charge de ces questions-là. Dans ce contexte financier encore plus contraint qu'il y a quelques mois, la ville reste toutefois en capacité de relever les nombreux défis qui se présentent à nous : la transition écologique, l'accompagnement au quotidien des plus fragiles, l'éducation des plus jeunes, l'animation de la cité pour préserver le vivre ensemble, la sécurité, la prévention, l'aménagement et la préservation de notre cadre de vie. Ce budget est la traduction financière des réponses apportées par la ville de Talence à tous ces enjeux, une nouvelle fois sans avoir recours à une augmentation des taux d'impôts.

M. LE MAIRE: Merci, mon cher collègue. Des remarques? Mme RAMI.

Mme RAMI: Je restitue tout mon travail du week-end, je suis épuisée. Désolée. Enfin, au final, ce budget prévisionnel 2023, il n'y a pas grand-chose qui change par rapport au ROB, donc mon dimanche après-midi, il a été un petit peu plus soulagé, merci.

M. JESTIN: C'est plutôt rassurant.

Mme RAMI: C'est plutôt rassurant, oui, cela veut dire qu'on aurait été en capacité de mettre des Commissions aux finances pour travailler, enfin bon, c'est un autre sujet. Mais bon, vous aviez la capacité, là c'était bon.

M. JESTIN: Le groupe Finances reste à votre disposition.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Commission de finances.

Mme RAMI: Le groupe Finances ? Bon, grosso modo. Allez, on y va. Cela fait qu'une page parce que l'ordre du jour est lourd, donc ce n'est pas la peine d'en rajouter non plus. Vous dire que du côté fonctionnement, la hausse des dépenses structurelles telles qu'elles ont été présentées et qui touchent la majorité des collectivités, sera compensée en bonne partie pour la deuxième année consécutive par la revalorisation des bases fiscales, ça aide pas mal les recettes de la ville, il faut l'avouer, mais également, comme cela a été souligné en intervention

du CA 2022, par des produits de services en augmentation de 10,3 % au final. Donc moi cela m'interroge. Cela touche les redevances d'occupation du domaine public, donc cela augmente de 47 % par rapport au BP 2022 et les services sportifs à hauteur de 180 %. Donc est-ce que c'est la piscine ? Voilà, c'est la piscine, OK. C'est vrai qu'en termes de qualité de service vis-à-vis des Talençais, j'aimerais bien comprendre cette redevance d'occupation du domaine public qui augmente, j'aimerais bien le comprendre. D'autre part, on a un excédent de fonctionnement prévisionnel de 3 millions d'euros, on remarque qu'il est moins important que les années précédentes, cette année, il était de 10 millions d'euros. Cela viendra en complément d'un emprunt significatif, là on gape de 5 à un peu plus de 12 millions pour aider la section d'investissement. Pour la section d'investissement, on a un montant affiché de plus de 27 millions, qui reprend quand même, on l'a dit tout à l'heure, à hauteur de 16 millions, dont 49 % de déficit d'investissement et le report des dépenses de 2022. Cela questionne sur la robustesse des dispositifs financiers pour les années à venir pour les dépenses d'investissements importants qui s'annoncent. Alors cela atterrit plus ou moins prou en 2026, cela tombe bien, c'est bien organisé, mais est-ce qu'on va tenir le coup quand même ?

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : C'est le hasard.

Mme RAMI: C'est le hasard complet. Alors vous avez raison, c'est le moment d'investir. 2022/2023, c'est maintenant qu'il faut investir. Sur les grands projets qui s'annoncent, le Grand Peixotto-Margaut, le Château des Arts, la rénovation d'Albert-Camus, la salle polyvalente et le planétarium, je trouve que cela fait quand même beaucoup. D'un autre côté, vous parlez de relever de nombreux défis, notamment la transition écologique pour aller vers plus de sobriété. Donc moi, c'est toujours normal, je ne le ressens pas, je ne le perçois pas à travers vos documents financiers. Il y a juste écrit en vert, alors merci, c'est écrit en vert, « transition énergétique : plus de 33 millions », c'est la seule touche écolo que j'ai ressortie dans ce document financier. Je pense qu'il faut aller au-delà des effets d'annonce, parce que lors du ROB 2023, je vous avais quand même proposé la mise en place d'un outil d'analyse, au service de la transition environnementale, un outil qui doit permettre un pilotage des choix et être plus qualitatif que quantitatif. Vous n'avez pas fait le choix de l'utiliser, mais c'est dommage, parce qu'avec la crise climatique qui s'accélère, doublée de la crise énergétique, cela place les collectivités quand même au pied du mur et face à des choix qui sont importants, des services publics à développer, de grands projets qui doivent être mis en balance, requestionnés, je trouve que c'est important, avec leur impact sur le climat, ce qui amène quand même à parfois réviser, voire abandonner certains projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Tu ne nous proposes pas lesquels?

Mme RAMI: Je l'ai dit tout à l'heure, à vous, au choix. Le dernier n'était pas mal.

M. LE MAIRE: Merci, très bien. Y a-t-il d'autres remarques? M. JOLIOT.

M. JOLIOT: Merci, M. le Maire. Oui, je voudrais revenir sur ce chiffre dont effectivement la mise en exergue en vert est intéressante, parce qu'elle montre une réelle volonté. Maintenant, ce que je voudrais savoir, c'est s'il y avait moyen de mieux flécher les parties puisqu'on a une précision presque d'horlogerie suisse du tout. 33,777, c'est que l'on connaît précisément,

voire très précisément, les parties. Si on avait un fléchage un peu plus évident, cela m'intéresserait au plus haut point. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, d'autres prises de parole ? M. le Sénateur.

M. CAZABONNE: Oui, je ne veux pas être le Cassandre, mais je trouve que... j'approuverai le budget, bien sûr, je suis favorable, je trouve qu'il est bien établi et tout. Mon inquiétude vient de ce qu'on ne maîtrise pas, et je m'explique.

Nos recettes viennent des recettes de poche, de la fiscalité que l'on prélève, etc., et également, et tu l'as évoqué M. le Maire à un moment donné, des dotations, des financements de l'État. Là vient, et c'est dommage que Monique DE MARCO ne soit pas là parce que je pense qu'elle aurait dit la même chose que moi, là, il va falloir dans le futur être très prudent parce qu'objectivement, moi qui suis un soutien de la majorité, ce n'est pas une critique, mais l'observation des chiffres amène quand même à une prudence future. L'énergie, on en a parlé, autrefois on payait le mégawattheure 53 €, l'énergie nucléaire on en a payé jusqu'à 250 €. C'est en train de décroitre sur les marchés internationaux, mais tant qu'on n'aura pas retrouvé notre capacité à 70 % de nucléaire, on sait très bien qu'il faudra racheter d'autres énergies. Il faut pousser les énergies renouvelables, comme on dit, mais chacun connaît le peu d'efficacité des éoliennes. Sur l'énergie, il ne faut pas s'emballer, je ne pense pas qu'il y ait des miracles dans les trois ou quatre ans qui vont venir. Après, si on regarde le budget de l'État, et ce n'est pas le gouvernement que je critique, c'est un constat, cela fait 30 ans que cela dure. Le dernier budget à l'équilibre, c'était Raymond Barre en 1979 ou 1980. Depuis, tous les gouvernements ont tiré sur la planche à billets. Or, aujourd'hui, il faut savoir que le déficit, l'intérêt plutôt de remboursement de la dette c'est 50 milliards cette année, l'équivalent des budgets militaires. L'année prochaine si on part sur la même trajectoire, ce sera peutêtre, puisque les taux d'intérêt sont autour de 3, si la France est dégradée cela va passer à quatre ou cinq, on va dépasser le budget de l'Éducation nationale. Face à cela... pourquoi j'évoque cela ? L'État, comme recettes, il a la fiscalité, la TVA et après dans les dépenses, ce qu'il donne aux communes, enfin, aux intercommunalités, communes, départements, régions. Il y a des choses sur lesquelles il ne peut pas jouer : le remboursement de la dette, il ne peut pas jouer. Sur quoi il peut jouer, en termes de dépenses ? Pas sur le budget militaire, qui doit augmenter, pas sur le budget social, il doit augmenter. Le budget pour la santé, il doit augmenter. Le budget pour la police, il doit augmenter. Enfin, cherchez-moi le budget que Bercy peut diminuer. Parce que le vrai patron, c'est Bercy. Ce que je crains moi, c'est que Bercy trouve des solutions, mais des solutions qui vont tondre ce qu'il donne aux collectivités locales. C'est pour cela que je dis dans le futur, ce n'est pas pour l'année 2023, mais dans le futur, soyons très attentifs à surveiller ce que l'État va nous piquer. Et ça, malheureusement, on ne le maîtrise pas, mais personnellement, j'ai une forte inquiétude sur ce qui arrivera dans les financements futurs. Donc prudence, c'était juste pour vous dire.

M. LE MAIRE: Merci beaucoup. M. JESTIN.

M. JESTIN: Oui, je crois que votre intervention est dans le fil du compte administratif, je ne vais pas vous rerépéter ce que j'ai pu vous dire sur un certain nombre de choses. Sur les produits de services, oui, la piscine qui était à zéro forcément en 2022 et qui va repasser sur

une demi-année, sur l'année 2023. Sur la redevance d'occupation des droits de sols, on a beaucoup de chantiers en ce moment sur la commune, donc cela rapporte. L'élu aux finances que je suis est plutôt content de ce type de chantier parce que cela rapporte beaucoup de sous. L'élu en charge des questions de voirie et de circulation passe par contre quelques mauvaises nuits à cause de cela, donc c'est un juste équilibre et puis en tout début de mandature ou en fin de mandature précédente, on nous disait qu'on ne faisait pas grand-chose et là, on commence à nous dire qu'on va en faire trop. Je sens la douce musique arriver. Elle est annoncée.

M. LE MAIRE: Mes chers collègues, je n'ai donc pas assisté aux débats sur le CA. Je voudrais quand même saluer ce qui est dit d'abord et je pense que c'est le plus important : notre ville est en excellente santé financière. Je crois qu'une excellente santé financière ne s'acquiert pas, sauf dans quelques villes qui ont parfois quelques miracles, je ne les citerai pas, des ventes d'actions, etc., ne s'acquièrent pas du jour au lendemain. Le budget que vous a présenté François JESTIN aujourd'hui, finalement, est dans la droite ligne de ce sur quoi nous avons été élus et sur lequel nous nous sommes engagés, à savoir un investissement vers la transition écologique. Et je vais demander, je prends bonne note, Isabelle, c'était écrit en vert et je vais demander de ce pas que la prochaine fois, ce soit écrit en bleu parce que de cette façon tu pourras mieux le voir. Cette transition écologique c'est toujours un peu compliqué puisqu'on la voit dans différentes choses, aujourd'hui pas un seul des bâtiments, pas un seul des projets que la ville mène, et certains avec Bordeaux Métropole, n'a pas sa part de transition écologique sur la consommation énergétique, sur l'empreinte, etc. Je veux juste revenir sur le mot emprunté à notre collègue sur le Château des Arts. On crée des bâtiments du XXIe siècle avec la RE2020 qui est un « gap » exceptionnel en matière d'exigence pour nos bâtiments. Je voudrais aussi dire que le soutien que l'on apporte à nos associations, et en particulier au CCAS, n'a jamais été aussi important. Je voudrais aussi qu'on regarde qu'un million d'euros de plus pour le CCAS, ce n'est pas rien et ça illustre notre choix. Je rappelle qu'on le votera dans le cadre du budget du CCAS, mais ça illustre par exemple l'ouverture d'une quinzaine de places en crèche supplémentaires l'année dernière. Tu parlais tout à l'heure de services aux Talençaises et aux Talençais. Je voudrais rappeler que nous nous sommes engagés à ne restreindre, bien au contraire, aucun service public pour les Talençaises et Talençais, même si parfois, on parlait de l'État, on sait nous redonner quelques missions supplémentaires. L'État, par exemple, à travers par exemple les cartes nationales d'identité, les passeports, une compétence pour lui sans moyens supplémentaires et parfois même la métropole, quand il s'agit de distribuer les titres de transport au CCAS sans allouer de moyens supplémentaires. Je voudrais... vous avez beaucoup parlé d'énergie et il y a eu des choix passés qui ont été éclairés, c'est le cas de le dire pour l'éclairage public. Je voudrais aussi faire quelque chose dont on parle assez peu, mais sur lequel je serais ravi qu'on puisse dire effectivement qu'on a été innovant, collectivement innovant, c'est la gestion de l'eau. Aujourd'hui, indépendamment des luttes qui émaillent les week-ends avec la violence que l'on voit, la ville de Talence se tourne depuis quelques années maintenant et singulièrement pour les années à venir, vers une gestion beaucoup plus économe de sa ressource en eau. Alors, c'est une ressource, elle est financièrement moins visible, parce que l'eau coûte beaucoup moins cher que l'électricité ou le gaz, mais on essaie et on investit

massivement, que ce soit à travers les arrosages intelligents, que ce soit à travers des projets, d'économiser notre empreinte eau. Cela ne se verra pas forcément toujours dans les grandes lignes budgétaires, mais il y a une vraie volonté. Et je veux voir dans les deux prix que nous avons reçus cette semaine, le prix décerné par les éco-maires, qui récompense les maires engagés et leurs équipes pour la transition écologique. Sur le pacte Plume H2O, la reconnaissance nationale que cette action initiée auprès de Sophie RONDEAU, Guillaume HANOTIN, de beaucoup d'élus, eh bien, retient l'attention d'un point de vue national.

Les deux derniers mots dont je voulais parler, c'était quand même, vous n'en avez pas fait mention... l'année dernière, nous avons aussi fait des choix sur les tarifs. On a parlé de redevances du domaine d'occupation public, je rappelle que nous avions décidé ensemble de majorer le prix au mètre carré pour les chantiers les plus longs, permettant à celles et ceux qui font des opérations de promotion immobilière de donner beaucoup plus d'argent que celles et ceux qui ont eu un container pendant une semaine ou quinze jours, pour qui le prix au mètre carré est bien moins cher. Mais il y a aussi un autre choix qui ne rapporte pas dans les caisses mais qui a rapporté beaucoup aux familles, c'est celui que nous avons fait l'an passé ensemble de ne pas augmenter les prix de la cantine, de la restauration municipale pour les 50 % les plus... en tout cas, situés en dessous de la moyenne. Je rappelle que le premier produit, notamment dans les années où il n'y a pas la piscine, le premier produit des services, c'est la cantine. Nous faisons le choix collectivement de maintenir le service, on l'a vu tout à l'heure avec de grands investissements, sans augmenter, en tout cas, pour celles et ceux qui en ont le plus besoin, les tarifs de la restauration municipale.

Avant-dernier point. Dans ton intervention, cela m'a rappelé une intervention de notre regretté collègue Arnaud DELLU qui nous disait en fin de mandat dernier : « Vous avez positionné tous les investissements juste après les élections. Alors là maintenant, on les a juste au moment des élections, c'est bien joué. ». Et c'était après puisqu'après, il me disait : « Après, il y a un grand vide ». Je me souviens de ses termes. Je veux juste rappeler que les investissements tombent au bout d'un processus qui n'a rien à voir avec la durée d'un mandat, ma chère collègue. La piscine que nous livrons actuellement, les premières études ont été menées en 2015. Le Château des Arts a été acheté en 2018. Donc si six ans suffisaient pour ramener autant de choses, j'en serais le premier heureux, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. En tout cas, j'espère qu'on pourra se réjouir d'avoir une ville qui investit beaucoup plus que certaines de ses collègues et surtout, mais vous me voyez arriver, en préservant deux choses, que vous savez applaudir chez d'autres, d'abord le taux d'endettement, et j'ai lu, je lis toujours avec beaucoup toujours d'attention vos tribunes, d'une incroyable « gentillesse » parfois, pour reprendre des termes avec des guillemets cette fois-ci, beaucoup de guillemets, eh bien notre taux d'endettement à la fin du mandat, et François, vous l'avez présenté, sera beaucoup plus faible que les autres villes. N'agitons pas le chiffon de l'endettement, nous resterons, et en plus si le prix de l'énergie descend, très en deçà de ce qui est demandé, en l'occurrence des 12 ans, on sera sous les... on sera sensiblement en dessous. Et puis, là ou d'autres ont choisi de faire appel à la ressources fiscale, en 2020, en 2021 et en 2022, Talence, pour la huitième année consécutive, n'augmente pas ses taux. On peut se réjouir, j'espère en tout cas qu'on se réjouira, on aura une délibération juste après, d'être une mairie qui est capable de ne pas augmenter les taux, parce que les augmentations du coût de l'énergie, c'est pour tout le monde pareil. La proportion est la même pour Talence que pour Bordeaux, pour Bègles ou pour Pessac. Or, nous n'augmentons pas. Et ça, ce n'est pas une formule magique. C'est le signe d'une gestion saine que l'on doit avant toute chose aux services, je veux le souligner, et puis, parce que derrière chaque budget il y a un peu d'action politique, permettez-moi de le souligner parce que le budget est un acte politique. Ne pas augmenter les impôts pendant huit ans est un acte politique. Voilà ce que je voulais partager avec vous.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le budget primitif de la Ville (budget principal) s'élève pour l'année 2023 en dépenses et en recettes à la somme de 90 457 325,60 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	57 235 365,00 €	57 235 365,00 €
Section d'investissement	33 221 960,60 €	33 221 960,60 €
Total	90 457 325,60 €	90 457 325,60 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	250 000,00 €	250 000,00 €
Section d'investissement	266 105,13 €	266 105,13 €
Total	516 105,13 €	516 105,13 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	20 798,62 €	20 798,62 €
Section d'investissement	0,00€	0,00€
Total	20 798,62 €	20 798,62 €

<u>.</u>

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

Budget Principal

33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout!/ Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Budget annexe de la régie des transports

42 VOIX POUR

Budget annexe du service extérieur des pompes funèbres

42 VOIX POUR

N° 13 - Fixation des taux des taxes directes locales pour 2023

M. JESTIN: Le maintien des taux avec pour les propriétés bâties 49,69 %, pour la taxe foncière sur les non bâties 56,70 %, et celui que nous ne votions plus depuis deux ans, puisque la réforme de la suppression de la TH, de la taxe d'habitation, pardon, avait provoqué son gel pendant les deux dernières années, il convient à partir de 2023 de le revoter et donc à hauteur de 23,03 % puisqu'il concerne encore les résidences secondaires.

M. LE MAIRE: Et quand on dit huitième année, je rappelle que la majorité avait décidé de la baisse de 2,2 % en 2019 des taux décidés par la ville, 2,2 %. Mme RAMI.

Mme RAMI: Oui, ce taux, je pense qu'on avait été, dans l'opposition, force de proposition aussi pour vous demander de baisser les taux. Vous n'avez pas été tout seul, nous l'avons fait collectivement, on est d'accord ? Donc là, pour cette délibération, c'est NPPV.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Pour rappel, avec la suppression de la taxe d'habitation en 2021 (en dehors de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), la Ville de Talence s'est vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (17,46 %).

Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2023, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ainsi de les fixer pour 2023 à :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,69 % (ex part communale de 32,23 % + ex part départementale de 17,46 %)
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,70 %
 - Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 23,03 % »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Vote les taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé

par 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout!/

Reçu en Préfecture le 30/03/2023

N° 14 - Budget de la régie des transports - Prise en charge du déficit par la Ville de Talence - Exercice 2023

M. JESTIN: Vous le savez, nous avons un budget annexe des transports, et donc je vous propose d'inscrire un montant de dépenses de 250 000 € pour ce budget annexe des transports de la ville.

M. LE MAIRE: Les votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports...

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 250 000 € est inscrite à l'article 674412 - fonction 252 du budget en cours.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 15 - Participation obligatoire au financement de l'école privée sous contrat d'association – École Calandreta De La Dauna

M. JESTIN: Nous parlons là de l'école Calandreta de la Dauna qui est une école privée, et donc conformément à la loi, nous nous devons de verser un forfait communal puisque cette école dispense un enseignement de langue régionale. Cela représente 1 408 € par élève en maternelle pour un élève talençais concerné et 1 240 € pour deux élèves concernés en école élémentaire.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas. Les votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité? Merci beaucoup.

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« L'école Calandreta De La Dauna, école privée sous contrat d'association sise à Pessac (33 avenue de Genève, 33600), sollicite la commune de Talence au titre du forfait communal pour trois élèves dont les familles demeurent à Talence.

Par principe, lorsque l'élève est scolarisé dans une école située sur le territoire d'une commune autre que celle de sa résidence, ce qui est le cas en l'espèce, sa commune de résidence doit participer aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association dans les cas limitativement énumérés par la loi CARLE du 28 octobre 2009 (article L 442-5 du Code de l'Éducation) et complétée par la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Dans le cas présent pour cet établissement, dont l'objectif est la transmission de la langue occitane, et n'existant pas sur le territoire de Talence d'école dispensant un enseignement de langue régionale, la dépense de

fonctionnement revêt un caractère obligatoire qui s'impose à notre collectivité.

En conséquence, il est nécessaire d'octroyer à l'école Calandreta De La Dauna le forfait communal qui s'applique à Pessac au titre de l'année scolaire 2022-2023, à savoir :

- 1 408 € par élève en maternelle, soit 1 408 € pour un élève talençais concerné,
- 620 € par élève en élémentaire, soit 1 240 € pour deux élèves talençais concernés.

Sur ces bases, le montant du forfait communal à verser à l'école Calandreta De La Dauna, est égal à la somme de 2 648 € pour l'année scolaire 2022-2023.

Aussi, je vous demande de bien vouloir :

- Habiliter Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la commune de Talence au fonctionnement de l'école Calandreta De La Dauna à Pessac,
 - Inscrire cette dépense au budget sur l'article 6558. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 17 - Tarifs des droits de place et redevances d'occupation du Domaine Public – local « restauration » du Stade Nautique Henri Deschamps

M. JESTIN: Avec la réouverture du stade nautique Henri Deschamps annoncée pour cet été, il convenait de passer cette délibération pour fixer le montant avec une redevance annuelle proposée pour l'ouverture du stade nautique en juin ou juillet au plus tard et jusqu'au 31 mars, à hauteur de 3 000 € et une part variable de 10 % du chiffre d'affaires.

M. LE MAIRE : Des questions ?

Mme RAMI: Comme vous étiez arrivé à 3000 €. On va voter pour mais je n'ai pas pu, je n'ai pas retrouvé comment on arrivait à 3 000 €. C'est un forfait ?

M. JESTIN: Je pense que c'est un forfait, enfin, je vais passer sous le contrôle de Joris, c'est un forfait en fonction de ce qui se faisait sur les années précédentes quand la piscine était encore ouverte, sachant que cela a été revalorisé puisque là, on passe sur un équipement en dur un peu plus costaud. Comme il fallait qu'on soit sûr que la place ne soit pas trop attrayante, on a préféré intégrer une part variable qui est basée sur le chiffre d'affaires, ce qui semble être un calcul assez juste. Vous avez vu qu'on a pris la décision de l'arrêter en mars 2024 de manière à pouvoir se rendre compte de la réalité de ce qui sera fait et pouvoir réadapter les choses en fonction. On repart un peu à zéro puisque l'équipement n'est plus du tout le même et plus du tout dans les mêmes conditions.

M. LE MAIRE : M. le Sénateur.

M. CAZABONNE: J'ai juste une question parce que j'ai été interrogé la semaine dernière par un citoyen au sujet la piscine. Il me disait... il n'est pas question de parler de patates... Il me disait : « Est-ce qu'il y aura la cabane à frites dans la piscine ? »

M. LE MAIRE: Pour compléter la réponse donnée, on est allé aussi interroger, par exemple, ce qui pouvait se passer sur d'autres équipements comparables, notamment l'équipement

métropolitain à Mérignac, ce qui se fait du côté de Bordeaux, du côté jardin public, etc., voilà, pour essayer de trouver un montant qui nous semblait pertinent. Alors les votes pour ? C'est ce que j'ai entendu, à l'unanimité ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Par délibération du 9 mai 2022, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des droits de place et redevances d'occupation temporaire du Domaine Public.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Le stade nautique Henri Deschamps a fait l'objet d'une opération de réhabilitation et d'extension. Dans le cadre de cette opération, un local destiné à la restauration du public a été réalisé afin qu'un prestataire privé puisse proposer aux usagers de la piscine des boissons ainsi qu'une restauration rapide.

Une redevance annuelle d'occupation de cet espace doit être définie.

Je vous propose de fixer cette dernière, à compter de l'ouverture du stade nautique et jusqu'au 31 mars 2024, à 3000 €.

Une part variable, calculée sur le chiffre d'affaires et en fonction du pourcentage sur lequel se sera engagé le prestataire retenu après mise en concurrence, sera également appliquée. Le pourcentage sera au minimum de 10 %.

Je vous demande donc de bien vouloir fixer la redevance annuelle d'occupation du local «restauration» du Stade Nautique Henri Deschamps à 3000 € avec en complément une part variable comme expliquée ci-dessus. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 18 - Politique de mécénat de la ville de Talence - Approbation de la Charte

M. JESTIN : Une délibération qui, vous vous en doutez m'intéresse particulièrement. Nous avons donc souhaité engager une démarche de mécénat, nous avons un certain nombre de projets qui nous semblent pouvoir être attractifs dans ce domaine-là. Tout cela est régi par la loi du 1^{er} août 2003. Pour encadrer ce mode de financement, les communes établissent en pratique une charte du mécénat que vous avez évidemment en pièce jointe et qui précise les grandes définitions en la matière, un résumé des avantages fiscaux, les conditions d'acceptation et d'affectation de dons, ainsi que les règles en matière de contrepartie.

M. LE MAIRE: Je voudrais saluer la qualité du travail, la qualité rédactionnelle du service juridique et de toutes celles et tous ceux qui ont encadré cette délibération. Il y a assez peu de villes qui font cette démarche-là. Il y en a des plus grandes comme Lyon par exemple, qui a une jolie charte. Il y a aussi d'autres villes qui l'ont faite au fur et à mesure. Et je voudrais saluer devant vous la très bonne qualité rédactionnelle qui encadre cette activité. Elle est encadrée par la loi, mais au moins, elle fixe une règle du jeu pour Talence. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui, je tiens à préciser que la charte éthique est assez pertinente, on l'a bien étudiée. J'avais juste une question : pourquoi la ville n'a pas fait cela avant ? Est-ce que ce n'était pas dans notre intérêt ? Pourquoi ?

M. LE MAIRE: Parce que les derniers grands projets, c'était celui de la piscine et qu'à l'époque, ça n'avait pas là-dessus, là, on aborde un certain nombre de projets de type patrimonial qui peuvent permettre aussi d'intéresser le plus grand nombre. Alain rappelait souvent qu'il y avait eu parfois des souscriptions publiques qui n'avaient pas forcément rencontré de public. Je me souviens aussi du pont de Pierre à Bordeaux qui n'avait pas non plus récolté beaucoup de sous, donc voilà. Et puis la loi quand même est venue préciser. Bon, il y a 2003, mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a un cadre juridique qui est quand même important maintenant et qui nous permet de le faire. Voilà. Mme QUÉLIER, cette fois-ci, qui avait levé la main avant.

Mme QUÉLIER: Merci. J'ai regardé, effectivement, il y a plusieurs villes qui ont fait cette charte éthique et cela s'appelle charte éthique et c'est très proche de ce que vous avez fait, qui est très clair. Mais moi, cela m'interroge un peu le mot éthique parce que je pensais y trouver, donc ce n'est pas spécifique à cette charte, c'est aussi dans les autres que j'ai lues, ou la plupart des autres, je pensais y trouver quand même quelques restrictions ou un cadre éthique, vraiment, c'est-à-dire... Est-ce qu'on accepte... enfin, que ça réponde à ma question, à la question suivante : est-ce qu'on accepte l'argent de tout le monde ? Est-ce que, par rapport à certaines grandes sociétés qui ont des pratiques qui peuvent être contestables sur le plan social, écologique, etc., est-ce qu'on accepte ? C'est juste une question.

M. LE MAIRE: Regardez bien l'article cinq, restrictions quant à l'acceptation des dons. Par exemple, la ville de Talence s'interdit de recevoir des fonds de toute nature de la part d'organisations politiques, syndicales, françaises ou étrangères, d'organisations... En fait, on s'est posé la question et en fait la réponse à votre question est très clairement non. Si jamais la ville de Talence venait à dire « je ne souhaite pas » pour quelques raisons que ce soit, accepter un don d'une entreprise, elle pourra toujours le faire.

Mme QUÉLIER: J'ai bien compris cela et donc quelque part, cela peut suffire, mais je trouve étrange qu'on appelle charte éthique et qu'on ne précise pas cela. Est-ce qu'on accepterait... à part l'alcool, là...

M. LE MAIRE: En tout état de cause, la ville de Talence se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise. On ne peut pas faire plus clair que cela.

Mme QUÉLIER: Oui, sauf que là, on ne dit pas le cadre éthique dans lequel pourrait avoir lieu ce refus. Mais je n'ai pas trouvé de solution puisque les autres chartes que j'ai lues avaient le même défaut.

M. LE MAIRE: Enfin, ce qui est compliqué, c'est qu'une charte n'a pas vocation à dire... on ne va pas lister ad hominem, effectivement, tout ça. Donc la question, c'est nous, on se conserve la faculté de dire oui ou non à un don. Tant que le politique est capable de dire oui ou non... la charte, elle est quand même là, c'est un texte qui ne vient pas se substituer à la loi, c'est la loi qui fixe le cadre et nous, on vient rappeler cet élément-là.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC: Oui, pour compléter la question de Mme QUÉLIER, on aurait pu imaginer qu'il y ait des critères de refus, comme de refuser des dons venant d'entreprises investissant dans des énergies fossiles, voilà de ce type-là, comme il y a dans certaines banques par exemple pour des investissements, cela aurait pu se faire et donc je suppose que si don il y avait, il y aurait vote en conseil municipal pour accepter ou pas le don. Et ma deuxième question c'est: est-ce que vous avez déjà fait des démarches pour du mécénat sur certains projets?

M. LE MAIRE: Il faut être clair et humble. Je ne crois pas qu'on ait d'obligation de vote. Il peut y avoir une information, comme on en a fait tout à l'heure. Encore une fois ce qui est compliqué, c'est qu'il faut se trouver quelque chose qui soit souple et qui nous permette... nous, en essayant de faire ce texte-là, on essaie de provoquer, enfin, on essaie d'écrire quelque chose qui permet de tout englober en termes de capacité à pouvoir accepter et tout, et une pleine capacité à pouvoir refuser. C'est pour cela que j'utilise le terme « humble », parce que les questions que tu poses, je me les pose pareil, vraiment. Donc la question, c'est que si jamais demain on devait avoir une problématique vis-à-vis d'une entreprise ou d'une fondation aussi en provenance là-dessus, il faudra sincèrement se poser la question. Il ne sera pas fait interdiction d'en discuter ensemble, mais en tout cas, au moins cela fixe un cadre, aujourd'hui, on n'a pas du tout ce cadre-là. Je pense que rien n'empêchera demain le fait de dire « dans un an, on change la charte, on vient y apporter là-dessus. » C'est souvent malheureusement, regardez on en a parlé au début, on a fait le cahier des charges en début de séance, on avait dit majoritaire, bon on aurait dû mettre 60 %, c'est comme ça souvent qu'on se rend compte que les textes méritent à être plus éclairés. Mais je trouve ta question pleine de sens. J'essaie juste de dire qu'on a la capacité de pouvoir refuser, donc je pense que cela peut tout résoudre. M. le Sénateur.

M. CAZABONNE: Oui, décidément, ce soir, je suis dans l'inquiétude. Pourquoi ? Les entreprises, vous savez que dans leur budget, elles ont une part de leur budget qui est fait pour le mécénat. Il y a deux façons d'utiliser des mécénats. Je parle par expérience parce qu'une ville que je ne nommerai pas s'était lancée à fond dans le mécénat et les groupes qui finançaient lui ont dit : « M. le Maire, je veux bien financer vos opérations, mais je donne pour vos dix kilomètres, je donne pour votre rallye, je donne pour les Jeux olympiques à Paris, je donne ici pour le Décastar », et l'entreprise, ses fonds ne sont pas extensibles. Ce que je crains moi, c'est par rapport au milieu associatif, et ils sont tous entrain, et toutes les associations que ce soit le foot, le machin, à rechercher les partenaires financiers et si la ville vient leur piquer l'argent avant, ils vont se retourner vers la ville en disant « Ecoutez ma subvention je peux plus attendre, parce que j'avais ce mécénat ». Attention à ce mécénat qui peut être très dangereux pour la vie, notamment culturelle ou sportive, d'une cité.

- **M. LE MAIRE**: Et pour compléter, une proposition de mécénat acceptée fera l'objet d'un vote, ce qui veut dire que même pour quelque chose qui ferait l'objet potentiellement d'un vote différent, il y aura un vote en conseil municipal. Merci, M. le Sénateur. M. JOLIOT.
- **M. JOLIOT**: Oui, merci, M. le Maire. C'était plus une remarque qu'autre chose, d'ailleurs je trouve le texte plutôt bien fait, en tout cas, il balise selon moi les choses suffisamment pour qu'on puisse éventuellement introduire des recours, des contestations, en tout cas, se servir de ce texte pour faire ce que doit avec. Ma réflexion porte plus sur la nature même du mécénat. C'est presque une réflexion philosophique sur qu'est-ce que le mécénat ? Qu'est-ce que cela implique ? Je n'oublie pas que derrière le mécénat, même s'il y a de l'argent gratuit, ça, c'est intéressant, il y a aussi tout un jeu de lobbying, d'influence, de réseaux, de gens qui prennent des positions, je veux dire, les gens qui donnent, les mécènes, ce ne sont pas des prolétaires, ce ne sont pas des ouvriers de la cimenterie d'à côté ou alors pour des micro sommes. C'est pour cela que le mécénat, je pense, est toujours à prendre avec des pincettes, en ce sens qu'on ne doit jamais oublier, surtout quand ce sont de grosses sommes, qui donne et pourquoi. Une fois qu'on a fait cela, effectivement, l'argent gratuit, je n'ai absolument rien contre, parce qu'effectivement, les ressources, comme l'a dit M. le Sénateur, elles ne sont pas extensibles et si on peut en capter une petite partie, c'est plutôt pas mal.
- **M. LE MAIRE**: D'abord, je ne vois pas pourquoi un prolétaire, pour reprendre là-dessus, ne pourrait pas donner à la lumière quand on a des actions de subventions caritatives. Il y a des gens qui donnent un peu, ce qui représente beaucoup en proportion, je suis d'accord avec vous qu'une grande entreprise a plus de moyens. Je crois aussi qu'il ne faut pas voir non plus derrière un entrepreneur qui réussit, avec une entreprise, quelqu'un qui n'aurait pas de valeur ou qui, au sens personnel du terme, et je pense qu'on a aussi des entrepreneurs, y compris sur le territoire, qui seraient ravis, même sur un petit don, de venir apposer un don sur la ville qui l'a encouragé, qui l'a vu naître. Bon, écoutez, pour l'instant on verra bien ce que ça donnera. En tout cas, toutes les bornes juridiques devant être mises sont mises. Et puis on aura l'occasion d'en discuter parce que si cela se trouve, on n'aura pas de mécénat. Donc, n'agitons pas le chiffon rouge, rose, vert, ce que vous voulez, là-dessus avant de l'avoir éprouvé. Mais je suis d'accord avec vous, cela pose des questions philosophiques.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC: Il y a une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, j'ai demandé s'il y avait déjà eu des démarches, parce que, voilà, c'est vrai que si, si, la Fondation Bolloré se tournait vers la ville de Talence, cela me chiffonnerait.

- **M. LE MAIRE**: Eh bien, le chiffon n'est pas rouge puisque la réponse est non à ta question. Voilà. Par contre, on ne s'interdit pas d'y aller tous azimuts une fois la charte signée.
- **M. BIMBOIRE**: Je voulais juste à rappeler en parlant d'éthique des entreprises, on le verra quand effectivement elles demanderont ou pas la défiscalisation du don.
- **M.** LE MAIRE : Je laisse à leurs experts-comptables respectifs, de la même façon qu'un particulier peut décider ou pas de défiscaliser. C'est le choix de chacun. Les votes, s'il vous plaît. Pour à l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La Ville de TALENCE souhaite diversifier ses sources de financements dans le cadre de ses projets. En plus des traditionnelles demandes de subventions adressées aux partenaires institutionnels, la Ville souhaite engager une démarche de mécénat.

Ce dernier est défini par la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat comme « un soutien matériel ou financier apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne morale pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ». Il concerne aussi bien les particuliers que les entreprises. Pour ces dernières, il peut prendre la forme d'un concours financier (mécénat financier) mais également l'apport de moyens (produits ou services). On parle alors de mécénat en nature ou de compétence.

Afin d'encadrer ce mode de financement, les communes concernées établissent en pratique une charte du mécénat qui comprend les grandes orientations de leur politique en la matière. Elles sont ensuite complétées par des conventions de mécénats spécifiques à chaque don.

L'objet de la présente délibération est d'approuver cette charte communale du mécénat.

Cette dernière reprend les grandes définitions en la matière, un résumé des avantages fiscaux liés au mécénat, les conditions d'acceptation et d'affectation des dons ainsi que les règles en matière de contrepartie. En effet, ces dernières peuvent être autorisées à condition de présenter une valeur nettement disproportionnée à celle du don effectué.

La présente charte sera annexée à chaque convention de mécénat.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la charte communale du mécénat,
- Autoriser Monsieur le Maire à la signer. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 19 - Accord-cadre n° 21-01 Location-entretien de vêtements professionnels et de linge – Années 2021-2024 - Théorie de l'imprévision – Indemnité

M. JESTIN: J'ai déjà eu l'occasion de tenter de vous expliquer la notion de théorie de l'imprévision, qui s'applique sur des marchés assez anciens de 2020. Oui, non, mais c'est parce que moi-même j'ai du mal à le comprendre parfois. Beaucoup de démarches, beaucoup de papiers à faire pour arriver à contrôler tout cela, et en l'occurrence, pour aujourd'hui, cela concerne le lot concernant les vêtements professionnels et de linge pour un montant à hauteur de 307,91 €, ce qui représente 75 % du montant du déficit justifié par l'entreprise. Beaucoup de démarches et d'échanges avec l'entreprise pour en arriver là.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des remarques? Je n'en vois pas. Ah, M. le Sénateur.

M. CAZABONNE: Non, mais je reviens, j'ai été surpris par les propos de notre ami M. BIMBOIRE. L'entreprise paie des impôts. Elle applique un vieux principe: qui donne à un pauvre prête à Dieu, qui donne à l'État prête à rire, donc ils cherchent à ne pas donner à l'État. Un des moyens de ne pas donner à l'État, c'est de défiscaliser, puisque quand ils vous donnent 1000, l'entreprise, ils ont 66 % qui sont déduits des impôts. Ce n'est pas totalement

désintéressé : ils le donnent soit à l'État, soit ils le donnent aux particuliers. Ce n'est pas désintéressé.

M. BIMBOIRE : Je vous répondrai que c'est la différence politique entre vous et moi.

M. LE MAIRE: Alors, les votes pour sur l'accord-cadre? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La pénurie de certaines matières premières et l'instabilité des prix des approvisionnements (notamment la hausse exceptionnelle du prix du gaz et du pétrole depuis le dernier trimestre 2021, dont l'ampleur est accentuée par la crise en Ukraine) constituent une circonstance exceptionnelle de nature à mettre en danger la pérennité de nombreuses entreprises et à affecter gravement les conditions d'exécution de nos marchés publics, voire leur équilibre économique.

Dans le cadre de l'exécution de nos marchés publics, lorsque l'application des clauses contractuelles (notamment le mécanisme de révision des prix en fonction de la conjoncture économique) est devenue insuffisante pour pallier les difficultés provoquées par cette situation, la Commune de Talence a développé diverses actions, par exemple en :

- substituant un matériau à celui initialement prévu et devenu introuvable ou trop cher,
- modifiant les quantités ou le périmètre des prestations à fournir,
- aménageant les conditions et délais de réalisation.

Toutefois, selon l'objet du marché public concerné, ces actes ont atteint leurs limites ou sont apparus inapplicables. Dans ce cadre, si l'économie du marché public est bouleversée, il peut être fait application de la théorie de l'imprévision, codifiée au 3° de l'article L.6 du code de la commande publique. Cette théorie prévoit que, en cas de survenance d'un « événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du marché », le cocontractant qui en poursuit l'exécution a droit à une indemnité :

- La condition d'un tel bouleversement n'est considérée comme remplie que lorsque les charges supplémentaires pour le titulaire, non prévues lors de la conclusion du marché, ont atteint environ 1/15éme du montant initial HT du marché public.
- L'état d'imprévision est caractérisé en tenant compte des spécificités du secteur économique et des justifications comptables apportées par le titulaire.
- Cette indemnité a pour objet de compenser une partie de ces charges supplémentaires qui entraînent un déficit réellement important (et non un simple manque à gagner ou une disparition du bénéfice : CE, 30 mars 1916, Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, n°59928).
- Le montant de l'indemnité, déterminé au cas par cas, s'inscrit entre 75% et 95% du montant du déficit résultant de ces charges supplémentaires.

Je vous rappelle que par décision municipale n°172 du 28 août 2020, un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de location-entretien de vêtements professionnels et de linge (montant maximum annuel € HT : 30 000) a été conclu avec la SA MAJ ELIS, 8 bis rue Franz Schrader, 33 064 Bordeaux cedex, pour une durée ferme allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2024. Or, les conditions précitées ayant été remplies pour cet accord-cadre sur l'année 2022, son économie a bien été bouleversée. Par conséquent, il vous est proposé que la Commune fasse application de cette théorie et accorde une indemnité d'imprévision dont le montant est de 307,91 € TTC, représentant 75% du montant du déficit résultant de ces charges supplémentaires. L'indemnisation d'imprévision est formalisée par une convention liée à l'accord-cadre (que vous trouverez ci-jointe), applicable pendant la situation d'imprévision.

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise Monsieur le Maire à

- accorder l'indemnité précitée,
- signer les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 42 VOIX POUR

N° 20 - Sollicitation d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre du contrat de codéveloppement 2021-2023 dans le cadre de l'aménagement de places publiques

M. JESTIN: Vous savez que malgré les votes concernant les contrats de codéveloppement, il faut solliciter les subventions de chacune de ces fiches-là, et donc en l'occurrence, nous allons resolliciter des subventions à la fois sur la fiche nature et sur la fiche 1 million d'arbres, avec un accompagnement financier qui est plafonné à 350 000 €. Pour cette année, les demandes concernent la place Émile Zola, la place Peylanne et la place de la Victoire 14-18, des montants engagés évidemment en 2022.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER: Oui, vous donnez le plafond, mais cela veut dire que vous avez demandé jusqu'à 350 000 €?

M. JESTIN: Oui.

M. LE MAIRE: Pour vous donner un ordre d'idée, l'acquisition de la parcelle du garage sur Zola, c'est déjà 429 000 €, donc on est déjà sur une acquisition au-delà de 350 000 €, et la démolition, 120 000 €.

M. JESTIN: Comptez sur nous. Nous surveillons les plafonds.

M. LE MAIRE: Mme GRESLARD NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC: À propos de cette délibération, effectivement, c'est très intéressant de revivifier ces petites places et de leur donner une nouvelle destination quelques fois, en particulier que ce soit la place Émile Zola, Peylanne ou d'autres avec jeux de boules, enfin, c'est intéressant, mais je trouve quand même dommage que seuls soient sollicités les habitants du quartier. Parce que moi, les places de ma ville, cela m'intéresse, même si je n'habite pas à côté. Donc je pense que, voilà, il y a des endroits où je vais régulièrement et cela m'intéresse éventuellement de donner un avis ou cela intéresse des gens qui habitent le Sud de Talence de donner leur avis sur des placettes qui sont ailleurs, surtout que notre ville n'est pas très étendue. Je crois que cela concerne tous les habitants de la ville.

M. LE MAIRE: Mme la Première Adjointe.

Mme FABRE-TABOURIN: Je le comprends, c'est d'ailleurs ce qu'on fera. Aujourd'hui, le travail de concertation qu'on a mis en place autour des places, c'est vrai qu'on l'a conçu comme un travail de concertation de quartier, parce que c'est une demande qui est vraiment ressortie des habitants des quartiers, c'est-à-dire d'abord un premier travail d'analyse des usages des habitants du quartier, je conçois que les autres habitants s'intéressent à ce qui se passe dans l'ensemble du territoire talençais qui, comme vous l'avez rappelé, est un territoire ramassé en termes de superficie, mais c'est vraiment ce qui est ressorti des différents échanges qu'on a pu avoir avec les habitants. Nous n'aurons pas forcément la même

méthode en ce qui concerne l'aménagement de la place Alcala de Hénarès, considérant qu'il s'agit là d'un élément central. Aujourd'hui, sur les équipements ou sur les aménagements qu'on a pu mettre en place, tant sur Zola que sur 14-18 que sur Peylanne, on est vraiment sur du micro équipement de quartier. On est sur la formalisation d'usages, ce qui parfois est un peu sauvage. Vous avez donné l'exemple du terrain de pétanque de 14-18, alors, il y avait vraiment une question d'où est-ce qu'on le positionne pour que cela soit le moins gênant possible, est-ce que l'éclairage reste... Et ça, c'est vrai que... alors, dont acte, mea culpa, on va essayer d'étendre plus largement. Il y a toujours la possibilité, on communique, on met tous les comptes rendus sur le site internet, sur la page de la participation. C'est vrai qu'on l'a vraiment conçu comme des aménagements de quartier, hors place centrale de Talence, parce que là, évidemment, cela touche à différents conseils, tous les Talençais viennent à un moment. Je ne suis pas sûre que tout le monde vienne, même si le terrain de pétanque de 14-18 est ultra utilisé et que moi je râle un peu parce que là on a planté et que là il pleuvait, donc c'était bien pour que l'herbe pousse correctement, il y a tellement d'usages déjà que cela m'abîme un peu les plantations. Mais dont acte.

M. LE MAIRE: Pour préciser, je vais à la rencontre de chaque quartier treize fois par an dans le cadre des réunions, le PVPV. Il y a une diapositive qui donne pour chacune des places les dates de concertation. Cela veut dire que quelqu'un qui habiterait à Thouars et qui est intéressé par la requalification d'Émile Zola, peut, en assistant au PVPV ou en regardant le compte rendu, tout est en ligne, se dire: « Tiens, cela m'intéresse d'aller là ». Il faut venir en PVPV, mais après, je ne peux pas, on ne peut pas avoir, il y a quelque chose... par ailleurs, quelqu'un qui passerait devant, sur la place Émile Zola, vous aviez de grandes choses en disant « à vous de donner la parole », c'est-à-dire que ce n'est pas quand même un microcosme qui se réunit dans l'entre-soi. On a à chaque fois des panneaux qui annoncent des choses. Donc quelqu'un qui voudrait y être normalement doit pouvoir avoir l'information. Sur le vote de la délibération, à l'unanimité? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« La Ville de Talence est engagée depuis plusieurs années dans l'aménagement de ses places publiques. Ces aménagements sont inscrits dans le contrat de codéveloppement 2021-2023 conclu avec Bordeaux Métropole et dont la Ville est signataire. A ce titre, elle peut demander des subventions relevant du règlement d'intervention « Nature » et du plan « 1 million d'arbres ».

Cet accompagnement financier est plafonné à 350 000 € par an et par commune.

Les demandes de subventions seront réalisées jusqu'à la fin de l'année 2023, selon l'état d'avancement des aménagements des places. La première demande concernera la place Emile Zola qui a été inaugurée en février 2023. Les demandes suivantes seront relatives à la place Peylanne et la place de la Victoire 14-18.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la demande de subventions des aménagements des places publiques liées au contrat de codéveloppement 2021-2023.

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions des aménagements des places publiques liées au contrat de codéveloppement 2021-2023.

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 21 - Forfaits de post-stationnement - Autorisation de signature de la convention de reversement pour l'année 2021

M. JESTIN: C'est la délibération habituelle que nous passons tous les ans. Donc là, en l'occurrence, pour l'exercice 2021. Vous le savez, nous recevons le FPS, mais nous devons reverser cela à la métropole qui est compétente en matière de mobilité, moins les coûts liés à la récupération de ce FPS. Au titre de l'année 2021, le montant des FPS perçus est de 73 755,29 €.

M. LE MAIRE: Des remarques? Je n'en vois pas. Pour à l'unanimité? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Stationnement, expose :

« Par délibérations n° 19 en date du 23/11/2017 et n° 18 en date du 08/07/2019, le conseil municipal a fixé respectivement le forfait de Post-stationnement (FPS) d'un montant de 25 € puis le forfait de Post-stationnement minoré d'un montant de 17 €.

Dans la mesure où Bordeaux Métropole exerce l'intégralité des compétences en matière d'organisation de la mobilité, de parcs et aires de stationnement et de la voirie, les communes doivent lui reverser les produits des FPS.

Par ailleurs, et conformément à l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le reversement par la commune du produit des FPS à Bordeaux Métropole doit s'effectuer après avoir déduit l'intégralité des coûts liés à la mise en œuvre de la réforme du forfait de post-stationnement.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre Bordeaux Métropole et les communes concernées afin de détailler les types de dépenses déductibles, les modalités de reversement à Bordeaux Métropole ainsi que le montant retenu.

C'est la convention annexée à la présente délibération qu'il vous est proposée d'approuver aujourd'hui au titre de l'année 2021.

• Modalités de reversement du produit des FPS :

Chaque année, une réunion de travail est organisée entre les services de la ville de Talence et les services métropolitains afin de déterminer les coûts précis correspondant à la mise en œuvre des FPS. Ces coûts sont de deux natures distinctes dont dépendront les principes de déduction mis en place :

- de nature exclusive, c'est-à-dire entièrement imputables à la mise en œuvre des FPS, auquel cas ils seront déduits à 100 %,
- de nature mixte, c'est-à-dire en partie imputables à la mise en œuvre des FPS, auquel cas ils seront déduits en fonction d'une clé de déduction définie ci-après.

• Montant du reversement du produit des FPS :

Au titre de l'année 2021, le montant des FPS perçus par la ville de Talence est de 73 755,29 €.

En application des modalités financières fixées dans la convention annexée à la présente délibération, le montant total des dépenses liées à réforme du stationnement et déductibles par la ville sera transmis à Bordeaux Métropole pour validation afin d'appliquer, comme chaque année, la déduction relative à l'ensemble des coûts liés à la réforme du stationnement et assumés par la commune.

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention relative aux modalités de reversement des produits de FPS au titre de l'année 2021. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 22 - Vente du bien situé 98 rue Bourgès cadastré AS 918

M. JESTIN: Je crois que nous avions eu l'occasion... oui, pardon, le 12 septembre 2022, je vous avais demandé d'approuver la vente de ce terrain avec une vente interactive qui s'est tenue entre le 1^{er} et le 2 mars 2023, dix offres ont été déposées. L'offre arrivée en première position a été présentée par Monsieur... je ne vais pas donner les noms, mais vous les avez dans la délibération, pour un montant de 190 000 € qui, déduction faite des frais de négociation, s'élève à 176 700 € net vendeur. Ils souhaitent y construire une maison individuelle. Ce prix est inférieur à l'estimation des Domaines, mais nous avons estimé que le contexte faisait que l'ensemble des offres que nous avions reçues ne nous permettraient pas de gagner beaucoup plus, donc nous sommes dans l'idée d'accepter cette proposition.

M. LE MAIRE: M. BARDIN.

M. BARDIN: Oui, je vais me répéter, mais je regrette que ce petit bout de terrain, cette petite parcelle qui n'est pas bien grande, on la vende, parce que pour notre quartier Nord-Est où on cherche constamment ce petit équipement de proximité sportive pour nos jeunes dont je parle à peu près à un conseil municipal sur trois, il aurait pu s'implanter ici puisque les riverains ne sont pas très nombreux, pour une fois, une résidence avec des murs fermés et une seule maison sur la gauche ou la droite selon le côté où l'on regarde. Il aurait pu servir ici pour ce petit équipement accessible librement pour nos jeunes ados qui cherchent à s'occuper avec un ballon de basket ou un ballon de volley-ball.

M. LE MAIRE: Très bien. Oui, David BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE: Pour compléter ce que disait mon collègue Christian BARDIN, je considère que cette parcelle, a contrario d'ailleurs de ce qui a été écrit dans la délibération, à savoir « ne présente plus d'intérêt pour la ville et peut être ainsi vendue », je pense que la ville de Talence aurait pu avoir un intérêt social par la décision politique de construire un logement social d'urgence. Dans le cadre du budget primitif 2023, vous précisez en conclusion que la ville de Talence est en capacité de relever de nombreux défis, dont celui de l'accompagnement au quotidien des plus fragiles. La ville se serait honorée d'un tel projet d'investissement d'urgence. Merci.

M. LE MAIRE: D'autres remarques? Je n'en vois pas. M. JESTIN.

M. JESTIN: Oui, pour répondre à Christian, cette parcelle est quand même très enclavée à côté d'autres maisons individuelles et donc une implantation... nous avons déjà eu des implantations d'équipements de ce type-là et parfois des plaintes de riverains à proximité même parfois quand il y a des bois au milieu qui empêchent la distance, etc., et donc nous avons estimé que ce ne serait pas très sympathique à l'égard des propriétaires immédiatement à côté. Concernant la remarque de David BIMBOIRE, je pense que la ville n'a pas à rougir de l'effort qu'elle fait dans le domaine de l'accueil et des logements d'urgence. Je vous rappelle qu'un fameux décret d'application prévoyait que chaque ville devait avoir un logement d'urgence par millier d'habitants, que la réalité sur le territoire talençais est que nous devrions être... alors, je n'ai plus de chiffres exacts parce que je ne suis plus en charge des questions des affaires sociales, mais nous devrions être aujourd'hui être 100 et 150 logements d'urgence sur le territoire de Talence. Je ne crois pas que nous aurions trouvé un équilibre d'opérations de cet ordre-là, parce que le coût de la construction aurait provoqué cela, par contre, nous avons un certain nombre d'endroits où nous avons des habitats dans le diffus. Nous avons un exemple à côté du parc Triaire où nous avons fait le choix de confier des maisons qui étaient déjà construites à des bailleurs sociaux qui font du logement d'urgence à cet endroit-là. Nous l'avons déjà fait, nous continuerons à le faire. Sur un terrain nu, je ne crois pas qu'on soit dans un registre d'équilibre d'opération qui permette de le mener à bien de cette manière-là.

M. LE MAIRE: Le terrain de basket à côté, contigu au cimetière, mon cher collègue, quand on sait la sensibilité que l'on peut avoir en termes de coexistence à côté d'un cimetière, je ne suis pas tout à fait sûr que c'était l'emplacement, devant la rue Bourgès, qui n'est pas la rue la moins passante de ville, compte tenu du fait que c'est l'une des trois artères, je ne suis pas sûr que c'était l'endroit. Je me tiens à votre disposition. Lorsque les jeunes avaient proposé un skate park pour la ville de Talence, le nombre de personnes qui voulaient un skate park était très important. Ceux qui voulaient le skate park à côté de chez eux étaient déjà bien moins importants. Et puis David, j'avais eu l'occasion de vous le démontrer, la ville de Talence comporte un nombre de logements d'urgence qui est quand même colossal par rapport à cela. Je trouve que c'est bien aussi de pouvoir accueillir des gens. Là, en l'occurrence, le prix des Domaines est en deçà, c'est aussi bien d'avoir, je ne sais pas si c'est un couple, mais en tout cas c'est un couple de personnes, en tout cas ils sont deux, qui vient s'installer sur Talence et qui va pouvoir aussi construire un petit bout. Je trouve qu'il ne faut pas le reprocher, je trouve cela bien aussi, pour ce qui me concerne.

M. JOLIOT : Ce sont même des Talençais.

M. LE MAIRE: Je ne connais pas leur vie, mais en tout cas, très bien. Ah, ce sont des amis de Xavier JOLIOT? Alors, attendez, on va peut-être changer la destination du bien.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Par délibération en date du 12 septembre 2022, vous avez approuvé la vente d'un terrain situé 98 rue Bourgès à Talence. Pour rappel, ce bien est issu de la division d'une parcelle plus importante, la ville ayant conservé la propriété du solde (parcelle AS 919) pour l'aménagement de cavurne au sein du cimetière. La parcelle AS 918

quant à elle ne présente plus d'intérêt pour la ville et peut donc faire l'objet d'une mise en vente.

Comme convenu, la cession s'est déroulée sous la forme d'une vente interactive notariale qui s'est déroulée durant le mois de février dernier. La vente a fait l'objet d'une publicité sur de nombreux supports et a donné lieu à 4 visites.

Lors la vente interactive qui s'est tenue entre le 1 et le 2 mars 2023, 10 offres ont été déposées avec une mise à prix de départ de 160 000 €.

L'offre arrivée en première position, présentée par Monsieur Jérôme LOMBARDINI et Madame Agathe LEVENEUR s'élève à 190 000 € soit 176 700 € net vendeur. Ces derniers souhaitent y faire construire une maison individuelle.

Ce prix est inférieur à l'estimation de France Domaine en date du 9 août 2022 qui avait estimé le prix du terrain à 222 700 €.

Compte tenu des incertitudes sur le marché immobilier avec une réduction du nombre de prêts accordés et des coûts liés aux travaux de construction qui impactent le budget des acquéreurs, je vous propose d'accepter l'offre de Monsieur LOMBARDINI et Madame LEVENEUR.

L'acte de vente contiendra la clause anti spéculative habituelle lors des ventes des biens communaux.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la vente au profit de Monsieur Jérôme LOMBARDINI et Madame Agathe LEVENEUR, demeurant 24 rue de l'Egalité à Talence, du bien situé 98 rue Bourgès, cadastré AS 918 d'une contenance de 262 m², au prix de 176 700 € net vendeur.
 - De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout!/ Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 23 - Convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux et le forum des Arts et de la Culture dans le cadre de l'exposition interactive « CosmicomiX »

M. BESNARD: Merci. Mes chers collègues, vous n'êtes pas sans connaître l'importance de la culture scientifique dans la politique culturelle de ville que je vous ai présentée l'année dernière. En parallèle, l'Université de Bordeaux a obtenu le label SAPS Sciences Avec et Pour la Société, pour lesquels ils se sont engagés à développer des actions de médiation à destination du grand public. Pour cela, ils ont obtenu des subventions assez importantes et ils se sont rapprochés de notre ville, notamment à l'occasion de l'exposition ComicomiX qui, je vous rappelle, aura lieu jusqu'au 3 mai. Je vous engage tous d'ailleurs à venir la voir parce qu'il y a pas mal de public à venir et ils sont enthousiastes. Donc l'UB s'est rapprochée de notre ville pour nous proposer une action de médiation autour de l'astronomie et notamment en ajoutant un petit module qui permettra d'avoir une immersion. C'est la compagnie « 10 secondes et des brouettes » qui propose ce module immersif qui sera mis en place en

face du forum. Pour mettre en place cet événement, nous vous demandons de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention avec l'Université de Bordeaux, qui permettra de prendre financièrement pratiquement à la charge la quasi-totalité du financement par l'Université de Bordeaux sur ses financements propres.

M. LE MAIRE: Et vous dire, qu'ayant échangé avec Vincent et la directrice du forum, que la fréquentation de cette exposition dépasse depuis très longtemps ce que nous observions, donc la qualité de cette exposition à laquelle je vous encourage à aller, ce qui permet aussi d'aller vers les planètes et les étoiles, ce qui devrait vous rassurer, vous orienter un peu plus vers voter favorablement pour un planétarium. Je ne désespère pas en tout cas. Alors les votes. Pour à l'unanimité ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Dans le cadre de la labellisation « Sciences avec et pour une société en transitions » (SAPS), l'Université de Bordeaux soutient des projets innovants favorisant le développement de nouvelles interfaces de dialogue entre sciences, recherche et société ainsi que la structuration affirmée d'un réseau territorial.

Ces projets doivent ainsi lui permettre de s'ouvrir à la cité (notamment auprès des scolaires et des citoyens éloignés du monde académique) dans une volonté de démocratisation des questions de recherche scientifique.

Pour se faire, l'Université de Bordeaux s'appuie sur un réseau fort de partenaires mettant en œuvre une logique d'apprentissage et une expérimentation partagée avec les publics.

Dans le cadre de la présentation des axes prioritaires de la politique culturelle de la Ville de Talence lors du Conseil Municipal du 7 mars 2022, et en particulier concernant l'axe 6 "Développer la culture scientifique et numérique pour en faire un marqueur fort de la politique culturelle", le Forum des Arts et de la Culture propose d'accueillir l'exposition interactive "CosmicomiX : l'art peut-il faire rire la science ?" du 28 février au 3 mai 2023 inclus sur la thématique de l'astronomie.

Sous le commissariat de Jean-Marc Lévy-Leblond, professeur émérite de l'université de Nice, essayiste et éditeur, et du Forum des Arts et de la Culture, cette exposition poursuit ainsi l'ambition de la Ville de permettre au public d'explorer et d'expérimenter autrement les arts et les sciences.

Il vous est donc proposé un partenariat entre l'Université de Bordeaux et le Forum des Arts et de la Culture autour de cette exposition. Une action culturelle est ainsi prévue le samedi 29 avril après-midi. Elle sera composée d'un spectacle de la compagnie "10 secondes et des brouettes" intitulé "Rovers, émission spatio-théâtrale", d'un module immersif de médiation "capsule" et sera suivie d'une conférence animée par un universitaire sur la thématique de l'astronomie.

Le coût de cette action culturelle est estimé à 2 200 euros TTC et pourrait être pris en charge, dans le cadre de ce partenariat, comme suit :

- La prise en charge du spectacle "Rovers émission spatio-théâtrale" à hauteur de 1 800 euros par l'Université.
- La prise en charge du module immersif " Capsule" à hauteur de 400 euros par le Forum des Arts et de la Culture.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université de Bordeaux jointe à la présente »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

M. LE MAIRE: Je vais, pendant le retour de la secrétaire, en plus c'est elle qui va les présenter, vous demander si vous êtes toujours d'accord pour le recrutement d'une aide cuisine au sein de la restauration municipale, d'un technicien en maintenance au stade nautique, un accueil vente, un responsable de secteur accueil toujours au stade nautique, animatrice ou animateur des ateliers d'arts plastiques, un assistant administratif au service des services médiathèque, la rémunération du poste de responsable graphique, la prolongation du poste d'ingénieur au service bâtiment, la demande d'agrément de service civique de la ville et on s'en arrêtera là.

N° 24 - Recrutement d'un aide cuisine au sein de la restauration municipale

Mme THOMAS-PITOT: Oui, donc je vais passer l'ensemble des délibérations. On les regroupera, si vous en êtes d'accord, toutes. Recrutement d'un aide cuisine au sein de la restauration municipale. En fait, il s'agit ici d'assurer le remplacement d'un agent titulaire du poste qui part prochainement à la retraite. On souhaite le remplacer soit par un agent fonctionnaire, soit par un contractuel en fonction des candidatures que nous aurons. Ensuite, là, ce sont toutes les délibérations qui concernent le stade nautique. La collectivité a besoin de renforcer ses équipes. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la création de poste de techniciens spécialisés en maintenance aquatique de catégorie C ou de catégorie B. Également en fonction des candidatures, nous irons sur un fonctionnaire ou un contractuel. Ensuite, au niveau du poste d'agent d'accueil de vente polyvalente, suite à un départ à la retraite de l'agent titulaire, nous vous proposons de recruter un agent fonctionnaire ou contractuel. Enfin, et ce sera tout pour le stade nautique, suite au départ pour mutation d'un agent titulaire du poste de responsable de secteur d'accueil et régisseur au stade, je vous propose également de recruter un agent fonctionnaire ou contractuel pour répondre au besoin du service.

Ensuite, on est toujours sur une augmentation de la rémunération afin d'assurer le remplacement d'une animatrice des Ateliers des arts pour convenance personnelle depuis le 15 mars 2022 et permettre d'assurer la continuité du service. Un recrutement avait été réalisé en mars 2022. Au vu des compétences et de l'expérience professionnelle de l'agent recruté, je vous propose d'accorder au prorata de son temps de travail, bien évidemment, une revalorisation de sa rémunération.

Enfin, je passe à un recrutement au sein de la médiathèque pour faire suite à une mobilité interne d'un agent titulaire du poste. Là, il s'agira également d'un recrutement soit d'un agent contractuel, soit d'un fonctionnaire.

Ensuite, on est également sur une réévaluation de la rémunération sur le poste de responsable infographiste. Il s'agit ici d'un contractuel qui est en CDI depuis le 1er avril 2019.

Je vous propose également la prolongation d'un poste d'ingénieur. À l'origine, ce poste avait été recruté pour pallier un congé maternité d'une de nos agents du service et au vu de l'augmentation des projets du service et de la charge de travail qu'il y a, je vous propose de prolonger cet agent contractuel pour un motif d'accroissement temporaire d'activité.

Enfin, je vous propose aujourd'hui de demander un agrément individuel auprès des services de l'État pour obtenir et pouvoir avoir recours à des services civiques sans passer par l'intermédiaire d'Unicité. Ce serait effectivement plus pertinent parce que la ville serait responsable du recrutement du jeune, de son encadrement en désignant un tuteur et de sa formation. Merci à vous pour l'ensemble de ces délibérations.

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Je n'en vois pas. Les votes ? Pour à l'unanimité pour l'ensemble de ces délibérations ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer le remplacement de l'agent titulaire du poste d'aide cuisine partant prochainement à la retraite, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES:

- Compter et répartir les desserts, les goûters
- Manipuler les panières à dessert
- Préparer les box APS et écoles
- Aider à la production
- Préparer les containers
- Nettoyer les locaux et matériels

MISSIONS ANNEXES:

- Aider à la plonge
- Aider à la livraison des repas

SPÉCIFICITÉS:

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1er février 2023.

Rémunération:

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'aide cuisine de catégorie C au sein du service Restauration municipale, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 1^{er} février 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 25 - Recrutement d'un technicien en maintenance aquatique au stade nautique Henri Deschamps

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite à la réouverture du Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité a besoin de renforcer ses équipes. C'est la raison pour laquelle est proposée la création d'un poste de technicien spécialisé en maintenance aquatique de catégorie C ou B ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et des techniciens territoriaux.

Ce poste pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES:

1) Assurer au quotidien le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins :

- Maintenance générale du réseau hydraulique et du système de traitement de l'eau
- Suivi et entretien des régulateurs de produits
- Contrôle des températures des bassins et de la qualité de l'air ambiant (opération de contrôle des Centrales Traitement de l'Air)
- Analyses de l'eau de baignade
- Tenue et suivi du registre sanitaire et de la feuille journée
- Contrôle et surveillance du réseau d'eau chaude sanitaire
- Assurer le lavage des filtres et préfiltres
- Approvisionnement des bacs de produits de traitement de l'eau et gestion des taux de stabilisant des bassins extérieurs
- Mise en œuvre des robots de nettoyage des bassins (et maintenance des appareils)
- Assurer la gestion et la maintenance de la couverture du bassin olympique, de l'aileron mobile et du mécanisme de boule à vague
- Assurer la maintenance et les opérations de préparation de l'espace bien-être (hammam, sauna et douches massantes)
- Assurer la maintenance des déchloraminateurs

2) Assurer les travaux d'entretien courant du bâtiment et des infrastructures :

- Divers travaux de maintenance et de suivi de l'entretien du bâtiment : peinture, menuiserie/serrurerie, carrelage/maçonnerie, plomberie, électricité
- Assurer la maintenance du système de contrôle d'accès et des casiers informatisés
- Assurer le suivi du bon fonctionnement du système de coussin gonflable de la couverture du bâtiment
- Assurer le suivi du bon fonctionnement du système de vidéosurveillance
- Assurer l'entretien et la réparation des différents équipements et matériels de l'établissement
- Assurer les opérations de vidange annuelle de l'établissement et des bassins
- Assurer l'entretien des plantes et des espaces verts de la structure (toiture végétalisée ...)
- Suivi et coordination des opérations de surveillance et d'élimination des nuisibles

- Assistance au suivi et à la coordination de l'ensemble des travaux effectués par les entreprises extérieures et en régie

3) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers :

- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public, suivi de la bonne tenue du Registre de sécurité, contrôle et suivi des vérifications et contrôles périodiques des installations techniques, vérification du bon état de fonctionnement des moyens de secours
- Participation à la préparation des visites de la Commission de sécurité
- Contrôle des consignes et des opérations effectuées par le prestataire de service du marché de maintenance et production de chauffage P2-P3

<u>4) Superviser les opérations d'entretien courant de l'établissement</u> (management des équipes d'entretien conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention) et assurer en collaboration avec les agents du secteur entretien le stockage et la gestion des produits d'entretien.

MISSIONS ANNEXES:

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture/ouverture de l'établissement, entretien du matériel estival et des équipements de bassin, réception des livraisons et récupération du matériel et outillage divers, participation à la logistique des animations et événements organisés par le stade nautique, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Participer à l'accueil du public en renfort de l'effectif d'accueil (et notamment le samedi et lors des journées de fortes affluences)
- Prise en responsabilité et management de l'équipe saisonnière
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)
- Participer à la gestion administrative du secteur technique et entretien et assurer le remplacement du responsable du secteur en son absence

SPÉCIFICITÉS:

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Manipulation de produits chimiques → obligation du port par l'agent des EPI adéquats
- Habilitation électrique BR (ou à minima BS BE Manoeuvre)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public
- Contact de l'agent en cas d'incident technique (nécessité de rester joignable sollicitation en dehors des heures de travail) – astreinte Gestion Technique Connectée Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et des Techniciens territoriaux, à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de technicien en maintenance aquatique de catégorie C ou B au sein du stade nautique Henri Deschamps, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques et des Techniciens territoriaux à compter du 01/05/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 26 - Recrutement d'un agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« À la suite du départ en retraite d'un agent titulaire occupant le poste d'agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales:

- 1) Assurer la gestion du contrôle d'accès et du logiciel de billetterie
 - Assurer la gestion de l'outil d'encaissement et de billetterie en tant que mandataire de la régie de recettes du stade nautique (encaissement, clôture de la journée de compte, manipulation des deniers publics...)
 - Participer au paramétrage du logiciel de contrôle d'accès (gestion créneaux, groupes d'activités...)
 - Assurer la gestion des inscriptions aux activités
 - Mise à jour et actualisation du site internet de billetterie (et appli mobile) et communications diverses aux usagers (cours annulés, bassins fermés, évènementiel...)
 - Réalisation de tâches administratives diverses inhérentes à la régie
- 2) Assurer l'accueil physique, numérique et téléphonique des différents publics
 - Accueil et information du public en général
 - Accueil téléphonique
 - Aide à l'utilisation des outils de contrôle d'accès par les usagers
 - Accueil numérique via le logiciel de billetterie et la boîte mail d'accueil de l'établissement
 - Médiation avec le public et gestion des conflits
 - Surveillance générale de l'accueil du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
 - Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
 - Appliquer les consignes en matière de sécurité ERP

Missions annexes:

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Assurer ponctuellement le remplacement des agents d'entretien polyvalents
- Participer à la bonne gestion administrative de l'établissement
- Management de l'équipe saisonnière
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)

Spécificités:

- Établissement Recevant du public de 2° catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique enfant (public scolaire) et public difficile (QPV)
- Travail posté (accueil/caisse pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/05/2023.

Rémunération:

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'accueil et de vente polyvalent au stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 01/05/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 27 - Recrutement d'un responsable du secteur accueil et régisseur au stade nautique Henri Deschamps

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« À la suite du départ pour mutation de l'agent titulaire du poste de responsable du secteur accueil et régisseur au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité souhaite recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES:

Assurer la gestion, le contrôle et le suivi de la régie de recette du stade nautique

- Gestion de la caisse en tant que titulaire de la régie de recettes du stade nautique (encaissement, clôture de la journée de compte, manipulation des deniers publics...)
- Réalisation des tâches administratives inhérentes à la régie
- Encadrement des agents mandataires et suppléants de la régie
- Assurer le dépôt de fonds au Trésor public et les relations fonctionnelles avec la Trésorerie

- Assurer la facturation des différences structures utilisatrices (y compris la facturation des occupations privatives du domaine public)
- Effectuer les bilans mensuels et annuels de suivi des fréquentations et des recettes de l'établissement
- Programmation et assistance technique sur l'outil d'encaissement en tant qu'administrateur fonctionnel du logiciel de contrôle d'accès et de billetterie

Assurer la planification du centre aquatique :

- Planification des différentes activités aquatiques et des différents utilisateurs : clubs, scolaires, associations, groupes et usagers
- Mise à jour et suivi des plannings d'occupation de l'établissement
- Suivi et planification des rotations de transport scolaire

Coordonner et mettre en œuvre l'accueil des différents publics et utilisateurs de l'établissement (clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Contrôler et assurer la gestion de l'accueil physique, numérique et téléphonique de l'établissement
- Assurer l'information du public et la gestion de l'affichage de l'accueil et des informations inhérentes au fonctionnement de l'établissement et à la réglementation, mise à jour du site internet de billetterie et appli mobile
- Gérer les inscriptions aux activités du stade nautique et des demandes de renseignements correspondantes
- Médiation avec le public difficile et gestion des conflits
- Veiller à la propreté de l'établissement et se coordonner en ce sens avec le responsable du secteur entretien et technique

Participer à la surveillance et à la sécurité des différents publics de l'établissement :

- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Appliquer les consignes figurant dans le registre accessibilité
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité ERP

Assurer la gestion du fonctionnement du secteur accueil et billetterie :

- Encadrement et management de l'équipe, organisation et coordination du travail
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les agents
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recensement des besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe et apporter un soutien au sein l'équipe
- Gestion et mise en application des plannings des agents, gestion des absences (gestion des congés et des remplacements - HOROQUARTZ)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...)
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participation à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget, traitement des courriers, bilans d'activité...

MISSIONS ANNEXES:

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture/ouverture de l'établissement, participation à la logistique des animations et événements organisés par le stade nautique, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement et remplacement des agents d'accueil en cas d'absence de ces derniers)
- Seconder la direction de l'établissement (gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de l'établissement)

SPÉCIFICITÉS:

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique enfant (public scolaire) et public difficile (QPV)
- Responsabilité juridique au titre de la régie de recettes du stade nautique
- Diversité des interlocuteurs (usagers, partenaires, trésorerie ...)
- Travail posté (accueil/caisse pas de possibilité de quitter son poste de travail à sa convenance)
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/04/2023.

Rémunération:

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable du secteur accueil et régisseur de catégorie B au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/04/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 28 - Reconduction d'un poste d'animatrice des ateliers d'arts plastiques

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 04/04/2022 vous aviez autorisé le recrutement d'un agent contractuel afin d'assurer le remplacement de l'animatrice des ateliers d'arts plastiques en congé pour convenances personnelles depuis le 15/03/2022 et permettre ainsi d'assurer la continuité du service rendu aux usagers.

Il est proposé de reconduire ce poste conformément à l'article L 332-8 5 du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

MISSIONS PRINCIPALES:

Mission éducative

- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire dans le domaine des arts plastiques en direction des enfants et des adultes
- Concevoir et mettre en oeuvre des situations d'apprentissage dans le cadre des orientations générales des ateliers et dans le cadre de projets de collaboration avec le service Education de la ville (centre de loisirs municipaux ou temps d'accueil périscolaire)
- Assurer un suivi personnalisé des élèves et participer à la définition de leur projet sur la discipline
- Contribuer au fonctionnement de l'établissement, à son rayonnement territorial et au travail d'équipe

Mission de développement culturel

- Participer à des projets de médiation culturelle autour des arts plastiques avec le service culturel

 Contribuer à la présence effective des arts plastiques au sein des différentes offres culturelles de l'ensemble du Forum, du service culturel, plus largement de la Direction Culture de la Ville

Périodicité

Le poste est prévu à temps non complet (43.57%), pour une durée d'un an.

Rémunération:

La rémunération allouée au prorata du temps de travail, est calculée de la facon suivante :

- Un traitement indiciaire en référence à l'IM 743

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L 332-8 5° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste d'animatrice des ateliers d'arts plastiques dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 16 mars 2023 pour une durée de 12 mois,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 29 - Recrutement d'un assistant administratif au sein du service Médiathèques

<u>DÉLIBÉRATION</u>

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant administratif au sein du service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

Accueillir physiquement et téléphoniquement les publics :

- Recevoir et orienter les demandes (collègues, usagers, fournisseurs, partenaires...) et au besoin rendre compte
- Répondre aux appels téléphoniques et prendre des messages
- Réceptionner, filtrer, enregistrer, réorienter et classer le courrier papier et électronique (mediathèque@talence.fr), les revues et journaux, les courriers et notes en interne
- Saisie, traitement et suivi des dossiers

Le budget (fonctionnement et investissement) :

- Suivre, vérifier et valider les engagements et services faits sur Grand Angle et Ged Alfresco
- Saisir et mettre en forme des documents électroniques dédiés à la gestion budgétaire des Médiathèques
- Classer les bons de commandes, suivre la réception des factures en lien avec les responsables de secteurs, la direction et le service des Finances de la Ville
- Déclaration SOFIA

Suivi de dossiers en tant que référente

• Entretien de la Médiathèque (lien avec l'entreprise titulaire du marché, contrôles qualité, signalements, comptes-rendus de réunion...)

- Les fournitures concernant l'équipement des documents, le petit matériel des Bibliothèques, et des fournitures administratives (commandes et gestion des stocks)
- Suivi du bâtiment
 - Signaler les dysfonctionnements liés aux bâtiments (via logiciel e-atal et courriel)
 - Suivre les interventions des services techniques Mairie
 - Étre référent des interventions des entreprises extérieurs intervenant sur le bâtiment (maintenance, contrôle...)

Documents et suivi divers

- Suivi ressources humaines (absences, heures supplémentaires, etc...)
- Suivi administratif des stagiaires
- Prendre et rédiger des notes, saisir et mettre en forme des documents divers (courriers, notes, documents de communication, plannings), les reproduire et les diffuser
- Photocopier et assembler des documents, préparer des dossiers
- Suivi des dossiers d'animations (décisions municipales, conventions, délibérations, contrats) en lien avec l'assistante en charge de l'action culturelle

Gestion de l'information, classement et archivage des documents

- Trier, vérifier et archiver des dossiers
- Trier, classer et archiver les documents et informations
- Traiter et diffuser les documents de communication en interne et en externe
- Affichage, envoi en mailing
- Saisie des animations sur Internet via les Portails Bibliothèque Départementale de Prêt et Métropole de Bordeaux

Missions annexes:

- Effectuer des plages d'accueil dans les Médiathèques (dans le hall ou dans les secteurs)
- Faire la navette des documents avec notre véhicule de service
- Participer à des groupes de travail
- Accueillir et accompagner des stagiaires
- Participation à la mise en place d'animation
- Installation/désinstallation de salles

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 17/04/2023.

Rémunération:

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au sein des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 17/04/2023.
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 30 - Réévaluation de la rémunération du poste de responsable graphique au service communication

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Municipal avait renouvelé le poste de responsable graphique au service communication en vertu de l'article L. 332-10 du code général de la fonction publique en contrat à durée indéterminée à compter du 1er avril 2019.

L'article 1-2 du décret 88-145 du 15/02/1988 modifié permet de réévaluer la rémunération des contractuels en CDI tous trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution du poste occupé.

Rappel des missions principales :

- Conception et réalisation de supports de communication
- Design et maquette de supports de communication
- Conception et réalisation graphiques et audiovisuelles
- Coordination artistique des réalisations

Rémunération:

- Traitement indiciaire en référence au 5ème échelon (IB 567 IM 480) du grade d'Attaché,
- IFSE de 754.05€, groupe de fonction A1

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération de ce contractuel en CDI à compter du 1er avril 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 31 - Prolongation d'un poste d'Ingénieur au service Bâtiments et transition énergétique

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 7/03/2022 vous aviez autorisé le recrutement d'un agent contractuel afin d'assurer la continuité des missions au sein du service bâtiments et transition énergétique, l'agent titulaire du poste étant absent en raison d'une maternité.

L'agent titulaire est revenu, mais face à l'augmentation des projets du service il est proposé de prolonger cet agent contractuel conformément à l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique.

Rappel des missions principales :

- Coordination des techniciens sur la maintenance préventive et curative des installations techniques des bâtiments
- Coordination des actions entre la Direction des bâtiments et le Centre technique Municipal

- Suivre les projets des bâtiments sur les plans technique, administratif et financier
- Assurer l'interface avec les maîtrises d'œuvre extérieures
- Participer à l'élaboration des marchés relatifs aux bâtiments
- Rédiger et suivre les contrats de maintenance des installations techniques
- Être l'interlocuteur des services utilisateurs des bâtiments

Périodicité:

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération:

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade d'Ingénieur territorial, sera calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 390 IB 444
- Une IFSE mensuelle de 781.97€, groupe de fonction A1. Une IFSE mensuelle de 841.97€ sera maintenue

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Au vu de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée d'un an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 articles 64131 et 64138.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 32 - Demande d'agrément pour l'accueil de services civiques dans les services de la Ville

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Service Civique est un dispositif qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général.

Les missions de Service Civique s'inscrivent toutes dans une des dix thématiques prioritaires suivantes : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement,

Mémoire et Citoyenneté, Développement international et action humanitaire, Intervention d'urgence en cas de crise et Citoyenneté européenne.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Le temps de travail du jeune bénéficiaire est compris entre 24 et 36 heures hebdomadaires et les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Une collectivité comme la Ville de Talence a plusieurs possibilités pour accueillir des services civiques. Soit passer par de l'intermédiation, c'est-à dire en faisant appel à un organisme déjà agréé qui met à disposition de la collectivité le candidat (par exemple Unis-Cité pour les services civiques mis à disposition du CCAS), soit en

demandant aux services de l'Etat un agrément individuel. Cette dernière opportunité permet alors d'accueillir des volontaires en Service Civique sur une durée de trois ans.

La Ville de Talence, et plus précisément le Centre Communal d'Action Sociale a déjà eu recours à l'intermédiation en conventionnant avec Unis-Cité pour développer des actions pour lutter contre l'isolement social des ainés, la fracture numérique ou pour développer le lien social auprès des citoyens.

Aujourd'hui, nous vous proposons la mise en place du service civique au sein des services municipaux en demandant l'agrément auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) pour notamment développer et expérimenter différentes missions en complémentarité des actions des agents municipaux. C'est aussi l'opportunité de préparer l'avenir, de créer des vocations et de bénéficier d'un regard neuf.

A travers cette demande d'agrément, la Ville s'engage à désigner un tuteur dans le service d'accueil qui le guidera dans l'accomplissement de son engagement de Service Civique et échangera régulièrement avec lui sur le déroulement de ses activités.

Durant leurs missions, les volontaires bénéficieront, conformément à la loi, d'une indemnité mensuelle évaluée au 1er janvier 2023 à 489,59 € attribuée par l'agence du service civique et complétée par une indemnité de 111,35 € de la part de l'organisme d'accueil.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un agrément auprès des services instructeurs du dispositif service civique, puis à signer les contrats des volontaires en service civique, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre du dispositif.

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 28/03/2023

N° 33 - Modalités d'utilisation des véhicules de service de la collectivité

M. JESTIN: Vous avez tous les éléments dans la délibération. Il s'agit de mettre à jour et de fixer l'attribution des véhicules de service conformément au tableau qui est dans la délibération et d'approuver les conditions de mise à disposition de ces véhicules de service avec remise à domicile aux agents de service et élus concernés. Il y aura des arrêtés individuels qui seront pris, etc.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des questions?

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Juste une remarque, je trouve que c'est très bien et je pense qu'il est temps aussi de cadrer très précisément l'usage des véhicules de fonction pour éviter des dérives.

M. LE MAIRE: Alors attention, il n'y a pas de véhicule de fonction, ce ne sont que des véhicules de service, parfois avec remisage à domicile. On ne cadre pas, on est obligé chaque année de reprendre une délibération qui le précise. Et d'ailleurs, pour que ce soit facile à lire, nous vous avons mis dans la colonne « Évolutions », « Inchangé », donc ce qui n'est pas changé, et vous avez juste vu l'évolution de l'organigramme sur deux véhicules concernés. C'est déjà cadré et en fait, c'est une délibération qui est prise par beaucoup de villes. J'ai des exemples de Bordeaux, Saint-Médard, etc. Il n'y a pas de véhicule de fonction, il n'y a que des véhicules de service, parfois avec remisage à domicile.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : J'espère que c'est contrôlé aussi.

M. LE MAIRE: Oui, et je vous rappelle que c'est également contrôlé par la Chambre régionale des comptes qui était très intéressée par tout cela. Alors, les votes. Pour à l'unanimité? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Monsieur BONNIN, Conseiller municipal délégué au Centre Technique Municipal, Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à son article L2123-18-1-1, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

C'est dans ce cadre qu'une première délibération n°5 en date du 15 janvier 2018 avait défini les modalités d'utilisation des véhicules de la collectivité par les services et certains élus et qu'il convient aujourd'hui d'actualiser cette dernière.

■ Cadre général :

Pour rappel, l'utilisation des véhicules d'une collectivité peut s'effectuer dans deux cadres :

- les véhicules dits « de service » : affectés à un service ou à une entité administrative, ils sont accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements strictement professionnels et doivent être rapportés en fin de journée, sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'une mission. Ces véhicules peuvent être dans certains cas remisés au domicile des agents ou des élus bénéficiaires pour des raisons liées à leurs missions (nécessitant notamment des interventions fréquentes en dehors des heures d'ouverture des services municipaux).
- les véhicules dits « de fonction » : mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent pour ses déplacements professionnels mais également privés. Ce type de mise à disposition n'étant pas effectué qu'à des fins professionnelles, il constitue dès lors un avantage en nature. Dans la fonction publique territoriale, seuls les agents exerçant certaines fonctions peuvent être détenteurs d'un véhicule de fonction.

■ Modalités d'utilisation des véhicules de service :

Le parc automobile de la ville de Talence se compose aujourd'hui uniquement de véhicules de service avec et sans remisage à domicile mis à disposition des services, agents et élus, à savoir les véhicules de service et les véhicules de service avec remisage à domicile.

Certains agents et élus peuvent ainsi être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission ou de leur mandat, à effectuer avec un véhicule de service, le trajet travail/domicile.

Ce type de mise à disposition est à ce jour justifié pour certains emplois ou mandat(s) dans les conditions suivantes :

Evolution	Type d'emploi ou de mandat	autorisé(s) à utiliser le	 Période de remisage à domicile	Justificatif
		véhicule		

Inchangé	Elu(s)	Conseillers municipaux / Cabinet	1	congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence de l'autorité territoriale ou d'un représentant de la municipalité.
Inchangé	DGS	Direction générale des services	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Inchangé	DGA Développement urbain Durable	Responsable voirie / services techniques	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Evolution organigramme	Directeur Communication / Cabinet	Cabinet / Communication	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Evolution organigramme	Chef de cabinet	Cabinet / Direction sécurité	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.

Inchangé	Agents du Service Communication	Agents du service Communication	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	événements programmés par la Collectivité nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Inchangé	Agents chargés des astreintes sécurité	Agents du service sécurité	1	t lors de périodes	Interventions en urgence dans le cadre de la gestion des incidents, accidents et événements graves en vertu des pouvoirs de police du maire.
Inchangé	Agent chargé de la conciergerie et de la médiation	Médiathèque de Thouars / service cohésion sociale et territoriale / MDHC / CCAS / service municipal emploi (ateliers du Dôme)	1	t lors des périodes d'astreintes	Ouverture et fermeture des salles mises à disposition ou louées (éclaireurs, grand préfa, château, dôme) avec état des lieux et intervention sur site si besoin.

Il est rappelé que les véhicules de service mis à disposition des agents et élus sont strictement destinés aux besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remisé à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

Pour toute utilisation desdits véhicules de service avec remisage à domicile par une autre personne que celle(s) désigné(s), une demande écrite pourra être effectuée auprès de cette dernière ou de son secrétariat au minimum une semaine avant l'utilisation envisagée.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de ces véhicules (carburant, assurance et entretiens périodiques) sont prises en charge par la collectivité.

Ceci étant exposé, je vous propose donc, sous réserve de l'avis du prochain Comité Social Territorial :

- de fixer l'attribution des véhicules de service conformément au tableau ci-dessus,
- d'approuver les conditions de mise à disposition des véhicules de service et de service avec remise à domicile aux agents, services et élus concernés,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à prendre des arrêtés individuels relatifs à l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile,
- de prendre en charge les frais d'usage et d'entretien des véhicules ainsi mis à disposition,
- d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section de fonctionnement. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR Reçu en Préfecture le 29/03/2023

N° 34 - Subvention Bourse T'@S2L'ID

- M. LAROSE: M. le Maire, mes chers collègues. Très rapidement, T'@S2L'ID est un dispositif qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets des jeunes du territoire. Suite à la réunion du jury en date du 9 mars 2023, il a été décidé de retenir les projets suivants: « Les Contes des Presque Fins du Monde », une pièce de théâtre, et « Les gens du campus », qui vise à reconstituer l'histoire du campus à la fois à l'intérieur et dans ses bordures, notamment à Talence. Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à ces projets.
- M. LE MAIRE: Merci, mon cher collègue, M. le Sénateur.
- **M. CAZABONNE**: Non, je vais faire comme l'an dernier, je m'abstiendrai. Je suis totalement pour les projets, mais je ne supporte pas ce massacre de langue française.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes T'@S2L'ID (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 9 mars 2023, il a été décidé de retenir les projets suivants :

- 1: LES CONTES DES PRESQUE FINS DU MONDE
- 2 : LES GENS DU CAMPUS-LÉGENDES DU CAMPUS

Les montants suivants ont été attribués :

- 1 : 1 000 € soit 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Culture
- 2 : 1000 € soit 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Citoyenneté

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à ces projets. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. CAZABONNE - Talence, Ensemble)

Reçu en Préfecture le 28/03/2023

M. LE MAIRE: Avant de vous quitter, en vous remerciant, écoutez, 3h, je pense qu'on peut se féliciter d'avoir un conseil municipal qui a été rapide. Veuillez noter la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 24 avril à 18h. Merci à vous toutes et à vous tous de nous avoir suivi en direct ou en différé. Bonne soirée à vous toutes et à vous tous. La séance est levée.

La séance est levée à 21 heures.



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice	43		
Nombre de membres présents	35		
Nombre de procurations	6		
Date de convocation :	21 mars 2023		

Envoyé en Préfecture le : Reçu en Préfecture le :

Publication le :

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nomenclature: 7.1 - Décisions budgétaires

Séance du 27 mars 2023

18

heures

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Danièle CASTAGNERA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés	32
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	32
VOTES : Contre	

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT ENSEMB		EMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		4 681 249,10 €	655 552,75 €		655 552,75 €	4 681 249,10 €
Opérations de l'exercice	51 650 889,84 €	57 410 939,48 €	21 593 597,23 €	19 456 997,70 €	73 244 487,07 €	76 867 937,18 €
TOTAUX	51 650 889,84 €	62 092 188,58 €	22 249 149,98 €	19 456 997,70 €	73 900 039,82 €	81 549 186,28 €
Résultats de clôture		10 441 298,74 €	2 792 152,28 €			7 649 146,46 €
Restes à réaliser			13 431 956,32 €	4 693 747,80 €	8 738 208,52 €	
TOTAUX CUMULES	51 650 889,84 €	62 092 188,58 €	35 681 106,30 €	24 150 745,50 €	87 331 996,14 €	86 242 934,08 €
RESULTATS DEFINITIFS		10 441 298,74 €	11 530 360,80 €		1 089 062,06 €	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC REGIE DES TRANSPORTS (€ TTC)

Nombre de suffrages exprimés	41
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	41
VOTES : Contre	

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTISSEMENT ENSEMB		EMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés				233 357,58 €		233 357,58 €
Opérations de l'exercice	194 479,99 €	194 479,99 €		9 247,55 €	194 479,99 €	203 727,54 €
TOTAUX	194 479,99 €	194 479,99 €		242 605,13 €	194 479,99 €	437 085,12 €
Résultats de clôture				242 605,13 €		242 605,13 €
Restes à réaliser			189 039,04 €		189 039,04 €	
TOTAUX CUMULES	194 479,99 €	194 479,99 €	189 039,04 €	242 605,13 €	383 519,03 €	437 085,12 €
RESULTATS DEFINITIFS				53 566,09 €		53 566,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SPIC POMPES FUNEBRES (€ HT)

Nombre de suffrages exprimés	41
VOTES : Abstentions	
VOTES : Pour	41
VOTES : Contre	

	FONCTION	NNEMENT	INVESTISSEMENT ENSEM		EMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU	OU	OU	OU	OU	OU
	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS	DEFICIT	EXCEDENTS
Résultats reportés		19 836,42 €				19 836,42 €
Opérations de l'exercice	82,80 €	45,00€			37,80 €	
TOTAUX	82,80€	19 881,42 €			37,80 €	19 836,42 €
Résultats de clôture		19 798,62 €				19 798,62 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	82,80 €	19 881,42 €			37,80 €	19 836,42 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 798,62 €				19 798,62 €

^{2°} On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations: Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

Cachet

Pour expédition conforme, La Présidente, Danièle CASTAGNERA